



**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**VILLE DE SAVIGNY-SUR-ORGE**

Département  
de l'ESSONNE

Arrondissement  
de PALAISEAU

Nombre de membres

en exercice : 39

présents : 32

absents excusés représentés : 6

absent : 1

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU JEUDI 28 MARS 2024**

L'an 2024, **le 28 mars à 20H00**, le Conseil municipal de la Ville de SAVIGNY-SUR-ORGE, légalement convoqué en salle des mariages de la mairie 48, avenue Charles de Gaulle, sous la présidence de monsieur Alexis TEILLET, maire.

**ETAIENT PRESENTS :**

Alexis TEILLET, Pascal LEGRAND, Catherine CHEVALIER, Daniel GUETTO, Charles DARMON, Sandrine VIEZZI, Mathieu FLOWER (arrivé à 20h13), Julie PLAZA, Jean-Charles HENRY, Isabelle AUFFRET, André MULLER, Anne-Marie GERARD, Georges DURAND, Joelle EUGÈNE, Dominique LABORIALLE, Marie-Lucie CHOISNARD, Claude FERREIRA, Nicolas FROGER, Stéphane TARAGON, Angélique DE OLIVEIRA PINTO, Roxane NÉE, Jacques SENICOURT, Bruno GUILLAUMOT, Jean-Marc DEFREMONT, Corinne CAMELOT GARDELLA, Fatima KADRI, Lydia BERNET (arrivée à 20h06), Olivier VAGNEUX, Patrice KOUAMA, Nathalie COËTMEUR, Aude HERNANDEZ, Léocadie PAUL

**ABSENTS EXCUSES REPRESENTES :**

Aurélien GUÉGUEN donne pouvoir à Charles DARMON, Abdelhak LARTIK donne pouvoir à Alexis TEILLET, Sylvie LAIGNEAU donne pouvoir à Catherine CHEVALIER, Agnès DUPUIS donne pouvoir à Dominique LABORIALLE, Frédéric DELAMAERE donne pouvoir à Isabelle AUFFRET, Eric HUIBAN donne pouvoir à Georges DURAND

**ABSENT :**

Henri DELTOUR

Secrétaire de séance : Madame Anne-Marie GERARD

**N° 1/339 à 16/354**

Le maire atteste que la liste des délibérations examinées lors de la séance a été affichée à la mairie et mise en ligne sur le site internet de la commune conformément à l'article L 2121-25 du Code général des collectivités territoriales

## Ordre du jour

### AFFAIRES JURIDIQUES

1 – Modification de la délibération 1/280 du 23 novembre 2023 relative à l'octroi de la protection fonctionnelle au maire

2 – Protocole transactionnel

### RESSOURCES HUMAINES

3 – Modification du tableau des emplois permanents

4 – Plan de formation 2024-2026

5 – Rapport 2023 sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes

### POINT D'INFORMATION

Etat récapitulatif des indemnités versées aux élus en 2023

### FINANCES

6 – Fiscalité année 2024 : taux des taxes communales

7 – Budget primitif 2024 – Ville de Savigny-sur-Orge

8 – Budget primitif 2024 – Régie municipale de transport

9 – Subventions aux associations pour l'année 2024

### COMMERCE

10 – Approbation du cahier des charges de rétrocession du bail commercial situé au 9 avenue Charles de Gaulle

### ENFANCE – VIE SCOLAIRE

11 – Modification de la carte scolaire phase transitoire CP et CE1 Annexe Aimée Leclerc primaire

12 – Convention pour la prise en charge par la ville de Savigny-sur-Orge des dépenses de fonctionnement des enfants saviniens scolarisés à l'école du Sacré-Cœur

### SPORTS

13 – Candidature de la Ville au label « Ville active et sportive »

14 – Tarifs des stages sportifs

### AFFAIRES CULTURELLES – VIE ASSOCIATIVE

15 – Acquisition et implantation d'une borne commémorative de la 2<sup>ème</sup> division blindée dite du « SERMENT DE KOUFRA »

### MOTION

16 - Motion concernant la délocalisation des activités d'Air France de la plateforme aéroportuaire d'Orly vers celle de Roissy proposée par les groupes « Rassemblons Savigny ! », « Bien vivre à Savigny, Ecologique et Solidaire », « Bien vivre à Savigny » et « Osons Savigny »

## PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU JEUDI 28 MARS 2024

(Article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales)

Le maire ouvre la séance.

M. le maire :

« Pour votre information, sachez que monsieur Christophe-Reynald MICHEL a démissionné de son mandat de conseiller municipal, par courrier reçu le 25 mars 2024. Il est donc automatiquement remplacé par monsieur Henri DELTOUR qui sera convoqué, bien évidemment, et installé, pour la prochaine séance du conseil municipal, puisque les convocations, de ce jour, avaient déjà été envoyées. »

Le maire propose de désigner madame Anne-Marie GERARD comme secrétaire de séance.

Le maire fait procéder à l'approbation du procès-verbal de la séance du 1<sup>er</sup> février 2024.

Interventions :

M. le maire :

« Je vous rappelle que c'est uniquement pour des corrections de fond. »

M. Vagneux :

« Je ne sais pas ce que sont les corrections de fond. »

M. le maire :

« Si vous avez des corrections de fond, on ne va pas, monsieur Senicourt, vous avez demandé la parole. »

M. Senicourt :

« C'est page 34, ce n'est pas fructueux mais coûteux, coûteux remplace fructueux. Page 64, le 4<sup>e</sup> point, de mémoire c'est la 19, 20<sup>e</sup> ligne, prévision et non pas provision. Page 70, la première ligne, c'est allait freiner qui remplace avait, le verbe avoir. »

M. le maire :

« Monsieur Vagneux, sans faire de spectacle s'il vous plaît. »

M. Vagneux :

« Page 8, code de la sécurité intérieur avec un « c » minuscule. Entraînement... »

M. le maire :

« Je vous laisse encore une chance monsieur Vagneux, pour des corrections de fond, sur des propos qui auraient été détournés de votre part. »

M. Vagneux :

« Page 9 je souhaiterais qu'on développe l'acronyme MCSP pour les gens qui lisent le procès-verbal et qui n'y ont pas assisté. Police municipale virgule... »

M. le maire :

« Bon, très bien, nous allons procéder au vote. »

Le procès-verbal de la séance du 1<sup>er</sup> février 2024 est approuvé à l'unanimité

M. Vagneux, Mme Bernet et M. Flower ne prennent pas part au vote

Le maire rend compte de la liste des décisions et demande si cette dernière fait l'objet d'observations.

Interventions :

M. Vagneux :

« Alors, mes chers collègues, décision n°0868, je voudrais savoir quelle était la compétence du maire pour passer ce marché public et que vous me précisiez réellement quelle est la délibération du conseil municipal qui vous a habilité à passer ce marché ? Sur la décision n°0917, c'est celle qui concerne l'adhésion à l'AMIF, je voudrais savoir, est-ce qu'on pourrait avoir un petit bilan de l'utilité de l'adhésion à l'AMIF aujourd'hui, puisque que ça fait trois fois qu'on la renouvelle, en tout cas sous votre mandat, et on ne sait pas réellement trop à quoi ça sert, donc si vous pouviez nous éclairer un petit peu dessus. Décisions n°0929 et 0936, ce

sont des décisions qui ont été abrogées, j'aurais voulu savoir quel avait été le thème de ces décisions et la raison de leur abrogation. Décisions n°0942, 0943, 0951, 0954, ce sont des accords-cadres, je souhaiterais savoir pourquoi vous avez fait le choix de recourir à la procédure d'accord-cadre plutôt qu'à une autre procédure. Décision n°0950, c'est une question de compétence, je souhaiterais savoir, qui, ou comment avez-vous été autorisé pour lancer une mission d'étude diagnostic commercial et plan d'action prospectif et opérationnel avec la CMA d'Ile-de-France. Dernière décision, la 0953, j'aurais souhaité savoir sur quoi elle portait, et qu'elle avait été la raison de l'annulation du numéro, est-ce qu'on est bien donc sur une simple annulation et est-ce que c'est différent des deux décisions qui ont été abrogées, que je pré-citais, 0929 et 0936 ? »

M. Defrémont :

« J'ai juste des questions sur les décisions 0869, 0870, 0871, 0872 et 0898. Ce sont cinq décisions qui ont trait à divers systèmes d'horlogerie dans la Commune. J'ai deux questions à ce sujet-là. La première, c'est pourquoi elles ne sont pas regroupées au sein d'un même marché négocié, ce qui permettrait peut-être d'en réduire un peu le coût. Et la deuxième question, c'est, quel est le système installé à Ferdinand Buisson qui coûte, pour son entretien, 1 740 € ? C'est la 0898. »

M. Kouama :

« Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les Adjoints, Mesdames et Messieurs les Conseillers, Mesdames et Messieurs, très chers collègues. Avant de commencer, j'aimerais adresser mes plus sincères condoléances au peuple russe et un prompt rétablissement aux blessés, victime d'un attentat terroriste. Ma question porte sur le 0899. Le contrat entre le CIDJ et le Point Information Jeunesse porte sur quelle formation ? Est-ce que c'est lié au fait que le Point Information Jeunesse dispose de la documentation du CIDJ ? »

Mme Bernet :

« Bonsoir, excusez mon retard, ma demande concernait la décision 0950. Cette décision nous fait part du financement d'une étude diagnostic commercial et plan d'action prospectif opérationnel. Le sujet du commerce à Savigny est fondamental, pourriez-vous s'il vous plaît nous préciser les objectifs de cette mission ainsi que les plans d'actions évoqués. »

Mme Kadri :

« Moi, en fait, ça concernait les décisions 0901, 0902, 0903, 0904. J'aimerais avoir des éclaircissements par rapport à l'intervention de madame PHILIPPE Delphine, psychomotricienne, des détails quoi. »

Mme Coëtmeur :

« Alors moi, c'était la 0868, je voulais savoir s'il y avait les tribunes qui étaient comprises dans le montant pour le rugby. Et la 0954, le mobilier administratif pour 150 000 €, je voulais savoir ce que ça concernait. »

Mme Camelot-Gardella :

« Pour ma part, c'était pour la 0942, l'accord-cadre pour l'achat de vaisselle, donc 60 000 € pour la vaisselle en porcelaine et 40 000 pour la vaisselle à usage unique. Alors même si c'est des montants maximums, de quoi s'agit-il parce que tout de même. »

M. Guillaumot :

« Bonsoir, à toutes et tous, ça concernait les décisions 0946 et 0947. Ces décisions nous interpellent dans la mesure où elles consacrent la présence d'élus de la majorité municipale au banquet organisé avec les associations d'anciens combattants dont sont exclus les élus de l'oppositions. Nous souhaitons connaître les éventuelles raisons de cette ségrégation et les moyens dont la majorité va user pour y mettre un terme dans un souci républicain. »

M. le maire :

« Celle-là, je vais répondre tout de suite, puisque les banquets des anciens combattants sont organisés par les anciens combattants et les élus de la majorité paient leur repas à l'association des anciens combattants qui l'organise. Il n'y a donc pas de ségrégation. Je vous invite à vous rapprocher des associations d'anciens combattants, de payer votre part et de venir participer au banquet. »

M. Guillaumot :

« Ce que je ne manquerai pas de faire. »

M. le maire :

« Et ces décisions, ce sont les spectacles que finance la Ville, petite animation musicale. »

M. Guillaumot :

La décision 0951, le montant prévu pour cet accord-cadre atteint les 5 000 000 €, nous souhaitons donc savoir sur quelle base ce montant a été évalué et sa ventilation. »

M. Senicourt :

« Alors la 0934, il s'agit d'un contrôle technique avec SOCOTEC au sujet de l'aménagement d'une crèche multi-accueil. Je voulais savoir de quelle crèche il s'agit et quel est cet aménagement et quel est le type de contrôle que fera SOCOTEC. »

M. le maire :

« Alors, monsieur Vagneux, concernant vos questions, je ne vais pas revenir sur les explications que je vous avais déjà données à maintes et maintes reprises, sur le choix des accords-cadres, sur les compétences données au maire par le Conseil municipal. Monsieur Defrémont, c'était la maintenance des horloges, alors c'est des horloges sportives, plus le gymnase dans Ferdinand Buisson. Je ne suis pas sûr que 480 € T.T.C. par an soit très excessif par horloge, mais pourquoi, peut-être que monsieur Legrand sait pourquoi on fait horloge par horloge ou site par site. On vous trouvera une réponse mais il doit y avoir une réponse. Voilà c'est ça, il n'y a aucune horloge qui est du même âge, ce qui explique que le contrat soit horloge par horloge. Ensuite, Patrice Kouama, sur la 0899, sur la formation, Claude Ferreira. »

Mme Ferreira :

« Je pense effectivement que c'est de la documentation. »

Propos inaudibles

Mme Ferreira :

« Après faudrait voir, mais pour moi ce n'était que de la documentation. »

M. le maire :

« Et formation. La 0950, sur le plan d'action, réalisation d'une mission, ah oui, c'est une étude. Vous savez on a passé des conventions en fin d'année dernière avec la CCI et la CMA, et là on fait un peu des études de marché. Vous avez vu qu'il y a un sondage, une sorte de petit questionnaire qui a été envoyé aux Saviniens via les différents supports de communication de la commune pour savoir quelles sont les attentes des Saviniens, là c'est vraiment plutôt technique, pour voir quel commerce pourrait s'implanter ou pas, enfin de l'artisanat pourrait s'implanter et où à Savigny. Ensuite, Roxane sur les 0901 à 0904. »

Mme Née :

« Du coup, pour les interventions en psychomotricité, c'est vraiment de mettre en place des ateliers au sein des crèches, auprès des enfants pour travailler et développer leur motricité et elle est en lien avec les professionnels pour leur donner des conseils, éventuellement sur comment accompagner des enfants qui vont peut-être avoir des retards moteur, et accompagner aussi des familles qui ont aussi des questions et leur apporter un outil. Mais de base, on va dire qu'on est sur des ateliers de motricité classique. »

M. le maire :

« Concernant la 0868, je vais y revenir, je fais une première salve de réponse. Concernant, madame Coëtmeur, les tribunes, en fait ce qu'on appelle tribunes, c'est le dessous, c'est les vestiaires de rugby, mais les tribunes, enfin les fauteuils etc ne sont pas compris dans la rénovation des vestiaires de rugby. D'ailleurs on devrait appeler ça rénovation des vestiaires de rugby, mais on dit tribunes puisque les vestiaires c'est le bloc qui est sous les tribunes de rugby. »

Propos inaudibles

M. le maire :

« On refait, je ne sais pas si vous étiez déjà allé dans les vestiaires et les sanitaires du rugby, utilisés aussi par l'association du baseball. Il y avait grand besoin. Ce n'est pas juste du carrelage qu'on pose. On refait toute l'électricité, l'isolation, l'aération, les évacuations, c'est ce qui coûte très cher, sur beaucoup de mètres carrés, et les sanitaires aussi. Tout cela coûte très cher. Ensuite sur la vaisselle, la 0942, c'est tout ce qui est vaisselle des crèches, des écoles, etc. Alors ce n'est pas de la vaisselle en porcelaine de Limoges, je vous rassure, c'est le marché qui s'appelle comme ça, mais il y a effectivement 17 établissements scolaires, c'est la vaisselle des crèches, des établissements scolaires et de la vaisselle réutilisable ou à usage unique lors d'événements.

Propos inaudibles.

M. le maire :

« Alors ce sont des montants maximums, lors de la CAO on a vu le montant qui avait été dépensé lors du précédent marché, c'était 3 000 et quelque. C'est un montant maximum qui n'est quasiment jamais utilisé. Le marché était dessiné comme cela aussi précédemment. La 0951, Catherine, l'accord-cadre relatif aux travaux d'aménagement neuf et d'entretien, c'est le bail voirie, en fait qui est arrivé à son terme. »

Mme Chevalier :

« Les 5 000 000 €, c'est sur toute la durée du marché. Je pense que ce montant a été mis, je vais être très honnête avec vous, parce qu'on a fait un récap sur tout ce qui avait déjà été fait, et on en est quand même très très loin. »

M. le maire :

« C'est le renouvellement du bail voirie. »

Mme Chevalier :

« Pour votre info, on a utilisé 610 000 en 2022, 800 000 en 2023. »

M. le maire :

« Ensuite, la 0934, quels sont les types de contrôles et quelle crèche ? Alors type de contrôle, là vous me posez une colle, et la crèche, c'est la future crèche de Chateaubriand, qu'on est en train de racheter en VEFA. Les types de contrôles, je pense que c'est tous les contrôles obligatoires avant ouverture d'un établissement comme celui-ci. La 0929, c'est une erreur matérielle qui remplace la 0958. »

M. Vagneux :

« Sur les accords-cadres, je prends acte que finalement, c'est l'administration qui décide et vous n'êtes même pas capable de justifier les choix qui sont faits. Je voudrais vous rappeler dans le procès-verbal, page 31, qui vient d'être approuvé, et d'ailleurs, je vais vous remettre une demande de communication et de publication des enregistrements du conseil municipal, puisque que maintenant, ils sont communicables, un considérant d'un arrêt du Conseil d'Etat publié au bulletin du 13 octobre 2024. Considérant d'autre part qu'au terme de l'article L.2121-29 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune, qu'au terme de l'article L.2122-21 du même code... »

M. le maire :

« Sur les décisions monsieur. »

M. Vagneux :

« Non, vous n'avez pas la compétence. »

M. le maire :

« Mais j'ai la police de l'assemblée. Sur les décisions. »

M. Vagneux :

« Oui mais vous n'avez pas la compétence. »

M. le maire :

« Très bien. Sur les décisions. »

M. Vagneux :

« Sur les décisions 0868, c'est un peu plus tendancieux sur la 0950 parce qu'il y a les conventions, mais enfin ça passe pas sur la 0868, vous n'avez pas... »

M. le maire :

« Très bien. »

Mme Bernet :

« Juste une remarque sur la 0950, comme je le disais dans mon intervention, c'est un sujet crucial les commerces à Savigny-sur-Orge, on le sait tous. Est-ce qu'on pourrait avoir le résultat de ces études à un moment donné ? Parce que c'est une des difficultés de notre fonctionnement, c'est qu'effectivement on voit des décisions passer, et on l'a constaté sur également les décisions précédentes, et on voit rarement le résultat au bout du bout. »

M. le maire :

« Très bien, c'est noté. »

M. Coëtmeur :

« La 0954 vous ne m'avez pas répondu. »

M. le maire :

« Ah oui, sur le mobilier, c'est tout le mobilier municipal, pareil, c'est le marché qui est arrivé à échéance. C'est les bureaux de l'état-civil, le mobilier des écoles, enfin, c'est tout le mobilier utilisé par la commune. Vous avez le mobilier administratif, c'est dans la mairie, aux services techniques, c'est les bureaux si vous voulez, tout le mobilier, les placards, les armoires. Ensuite mobilier scolaire et mobilier petite enfance, scolaire, comme son nom l'indique ce sont les tables, les chaises que l'on fournit à l'éducation nationale et le mobilier petite enfance, c'est les tables à langer, que sais-je. C'est un marché qui existait déjà. C'est un nouveau marché. »

Mme Coëtmeur :

« Je comprends bien pour le scolaire et la petite enfance il n'y a pas de problème. C'est l'administratif, parce que je trouvais que les bureaux étaient encore en bon état. »

M. le maire :

« C'est des montants qu'on passe si jamais on a besoin de changer des bureaux etc. Encore une fois, c'est des montants maximum. On n'est pas obligé de les dépenser, mais le marché était arrivé à échéance. Nous avons passé un nouveau marché pour pouvoir commander du mobilier. Sachant que nous avons encore des menuisiers et que beaucoup de meubles sont fabriqués en interne. »

Prend acte de la liste des décisions.  
Monsieur Vagneux ne donne pas acte.

Proposition de vœu de la liste « Vivons Savigny autrement avec Olivier Vagneux »

*Vœu contre la création d'un statut juridique spécial de l' élu passant par l'élargissement de la durée de prescription des infractions de presse commis à l'encontre des représentants du peuple*

*Trois jours après l'annulation par le Tribunal administratif de Versailles de l'article 34 du règlement intérieur de notre conseil municipal, au motif qu'il portait une atteinte excessive à notre liberté d'expression de représentants des Saviniens,*

*Et une semaine après le vote de la loi du 21 mars 2024 renforçant la sécurité et la protection des maires et des élus locaux, laquelle a failli voir la prescription des infractions de presse commis à l'encontre des élus, passer de trois mois à un an, disposition heureusement annulée par la commission mixte paritaire,*

*le Conseil municipal tient à réaffirmer son attachement à la liberté d'expression et au principe d'égalité entre tous les citoyens, qu'ils exercent ou pas un mandat électif, pour dire que nous, élus, ne valons pas plus ou pas mieux qu'un autre citoyen.*

*Par ces motifs, le Conseil municipal de Savigny-sur-Orge appelle le législateur à renoncer à vouloir créer un statut d'exception pour les élus locaux, qui bénéficieraient alors d'une protection différenciée et supérieure au reste de la population, pour pouvoir poursuivre l'ensemble des abus de la liberté d'expression commis à leur encontre.*

**Par 1 voix Pour, 28 voix Contre, Abstentions 9**

**Pour : Olivier VAGNEUX**

**Contre : Alexis TEILLET, Pascal LEGRAND, Catherine CHEVALIER, Daniel GUETTO, Aurélie GUÉGUEN, Sandrine VIEZZI, Mathieu FLOWER, Julie PLAZA, Jean-Charles HENRY, Isabelle AUFFRET, André MULLER, Anne-Marie GERARD, Georges DURAND, Abdelhak LARTIK, Dominique LABORIALLE, Sylvie LAIGNEAU, Agnès DUPUIS, Frédéric DELAMAERE, Nicolas FROGER, Stéphane TARAGON, Roxane NÉE, Charles DARMON, Joelle EUGÈNE, Marie-Lucie CHOISNARD, Claude FERREIRA, Angélique DE OLIVEIRA PINTO, Eric HUIBAN, Léocadie PAUL**

**Abstentions : Jacques SENICOURT, Bruno GUILLAUMOT, Corinne CAMELOT GARDELLA, Lydia BERNET, Nathalie COËTMEUR, Jean-Marc DEFRÉMONT, Fatima KADRI, Patrice KOUAMA, Aude HERNANDEZ**

**La proposition de vœu n'est pas inscrite à l'ordre du jour.**

Proposition de vœu de la liste « Vivons Savigny autrement avec Olivier Vagneux »

Vœu pour le respect des horaires du couvre-feu de l'aéroport d'Orly et l'élargissement de sa durée en soirée

« Pour votre santé et face à l'urgence climatique, souhaitez-vous la réduction des vols et leur interdiction la nuit entre 22 heures et 6 heures sur les aéroports de Paris-Charles-de-Gaulle, Paris-Orly, Paris-Le Bourget et Beauvais-Tillé ? »

Alors que vient de s'achever ce dimanche 24 mars 2024, une consultation citoyenne, dont l'objet était le précédent ; et à laquelle la Mairie de Savigny-sur-Orge, qui avait pourtant voté une motion en ce sens en 2022, ne s'est incompréhensiblement pas associée, le sujet n'en reste pas moins d'une criante actualité, et nécessite l'implication de tous pour obtenir les évolutions tant espérées.

Par ces motifs, le Conseil municipal de la commune de Savigny-sur-Orge :

- demande au législateur de légiférer pour transposer dans la loi l'arrêté ministériel du 4 avril 1968 portant réglementation de l'utilisation de nuit de l'aéroport d'Orly ;
- sollicite l'application de sanctions dissuasives contre tous ceux qui ne respectent pas les horaires du couvre-feu ;
- réclament la sanctuarisation de la piste n°2 (02-20) de l'aéroport Paris-Orly, survolant la commune, afin qu'elle demeure durablement une piste d'usage exceptionnel ;
- appelle à une anticipation de la durée du couvre-feu pour le faire commencer avant 23 heures 30.

**Par 1 voix Pour, 28 voix Contre, Abstentions 9**

**Pour : Olivier VAGNEUX**

**Contre : Alexis TEILLET, Pascal LEGRAND, Catherine CHEVALIER, Daniel GUETTO, Aurélie GUÉGUEN, Sandrine VIEZZI, Mathieu FLOWER, Julie PLAZA, Jean-Charles HENRY, Isabelle AUFFRET, André MULLER, Anne-Marie GERARD, Georges DURAND, Abdelhak LARTIK, Dominique LABORIALLE, Sylvie LAIGNEAU, Agnès DUPUIS, Frédéric DELAMAERE, Nicolas FROGER, Stéphane TARAGON, Roxane NÉE, Charles DARMON, Joelle EUGÈNE, Marie-Lucie CHOISNARD, Claude FERREIRA, Angélique DE OLIVEIRA PINTO, Eric HUIBAN, Léocadie PAUL**

**Abstentions : Jacques SENICOURT, Bruno GUILLAUMOT, Corinne CAMELOT GARDELLA, Lydia BERNET, Nathalie COËTMEUR, Jean-Marc DEFREMONT, Fatima KADRI, Patrice KOUAMA, Aude HERNANDEZ**

**La proposition de vœu n'est pas inscrite à l'ordre du jour.**

Proposition de motion de la liste « Vivons Savigny autrement, avec Olivier Vagneux » :

Motion pour la modification du règlement des temps autour de l'école

Alors que le règlement des temps autour de l'école contraint les familles à déclarer le choix d'un régime alimentaire à l'année, et que la Commission nationale informatique et libertés a indiqué dans un avis du 4 août 2022 qu'une telle demande n'était pas réglementaire ; quand bien même elle ne serait effectivement pas appliquée au niveau du Portail familles ;

Et que celui-ci prévoit désormais la conservation générale, automatique et définitive de l'ensemble des données personnelles des usagers, alors que la CNIL a rappelé l'illégalité de cette pratique dans une réponse du 22 mars 2024.

Il est proposé au Conseil municipal de délibérer de nouveau pour modifier en conséquence le règlement intérieur et 1°) rappeler le caractère facultatif de l'information du régime alimentaire comme obligatoire à fournir et 2°) renoncer à l'archivage définitif de certaines données personnelles non pertinentes.

Etant précisé que le fait de ne pas appliquer la disposition ne signifie pas que sa présence dans le règlement est illégale.

Par la présente motion, le Conseil municipal invite le maire à proposer de modifier en conséquence le règlement des temps autour de l'école.

**Par 1 voix Pour, 28 voix Contre, Abstentions 9**

**Pour : Olivier VAGNEUX**

**Contre : Alexis TEILLET, Pascal LEGRAND, Catherine CHEVALIER, Daniel GUETTO, Aurélie GUÉGUEN, Sandrine VIEZZI, Mathieu FLOWER, Julie PLAZA, Jean-Charles HENRY, Isabelle**

**AUFFRET, André MULLER, Anne-Marie GERARD, Georges DURAND, Abdelhak LARTIK, Dominique LABORIALLE, Sylvie LAIGNEAU, Agnès DUPUIS, Frédéric DELAMAERE, Nicolas FROGER, Stéphane TARAGON, Roxane NÉE, Charles DARMON, Joelle EUGÈNE, Marie-Lucie CHOISNARD, Claude FERREIRA, Angélique DE OLIVEIRA PINTO, Eric HUIBAN, Léocadie PAUL**  
**Abstentions : Jacques SENICOURT, Bruno GUILLAUMOT, Corinne CAMELOT GARDELLA, Lydia BERNET, Nathalie COËTMEUR, Jean-Marc DEFREMONT, Fatima KADRI, Patrice KOUAMA, Aude HERNANDEZ**

**La proposition de motion n'est pas inscrite à l'ordre du jour.**

Proposition de vœu de la liste « Vivons Savigny autrement, avec Olivier Vagneux » :

*Vœu contre les attermolements et la récupération politique des élus locaux sur les conséquences de la mise en service du T12, alors qu'elles sont connues depuis au moins 2011 !*

*Le 9 décembre 2023, le T12 était inauguré en grande pompe par des élus essonniers de tous bords, à l'exception évidente des oppositions municipales que les cabinets des maires avaient parfois malencontreusement oublié d'inscrire (mais peut-être que cela ne serait-il pas arrivé pour Savigny si la directrice était un peu plus présente en mairie et un peu moins à l'Assemblée pour exercer son deuxième métier ?).*

*Ce jour-là, rien de devait « gâcher la fête », et surtout pas la mention des conséquences de la mise en service de ce tram, qu'il s'agisse de la suppression des trains de la boucle Versailles Chantiers <> Viroflay Rive Gauche, de la diminution de l'offre des RER à destination de la vallée de l'Orge et de la rupture de charge à Massy, désynchronisée entre le T12 et le RER C.*

*Ce n'est donc que quelques jours plus tard que les usagers ont compris leur douleur, pour un supplice qui était connu et annoncé depuis 2011. Ainsi, on peut aisément retrouver sur internet des interventions et des avis défavorables émis en 2013 tant par l'association Elan Savigny environnement que par un certain Olivier VAGNEUX, qui alertaient il y a déjà plus de dix ans, sur la dégradation programmée du service public ferroviaire induite par la réalisation du TTME.*

*Or, voilà que les rapaces politiques, qui n'ont rien vu venir et qui ont tout laissé faire, se jettent maintenant sur ces proies faciles pour récupérer et capitaliser sur leurs mécontentements. Entre une gauche, qui parce que devenue minoritaire, désavoue son projet, dont l'échec était prévisible, et une droite qui fait semblant de découvrir ce qu'elle dénonçait elle-même lorsqu'elle siégeait dans l'opposition régionale et départementale...*

*Par ces motifs, le Conseil municipal appelle les élus locaux à arrêter leurs discours larmoyants et à se mettre enfin à gouverner. Car gouverner c'est prévoir ; et que tous ceux qui se sont un tant soit peu réellement intéressés au projet, connaissaient à l'avance ce que nous subissons aujourd'hui.*

**Par 1 voix Pour, 28 voix Contre, Abstentions 9**

**Pour : Olivier VAGNEUX**

**Contre : Alexis TEILLET, Pascal LEGRAND, Catherine CHEVALIER, Daniel GUETTO, Aurélie GUÉGUEN, Sandrine VIEZZI, Mathieu FLOWER, Julie PLAZA, Jean-Charles HENRY, Isabelle AUFFRET, André MULLER, Anne-Marie GERARD, Georges DURAND, Abdelhak LARTIK, Dominique LABORIALLE, Sylvie LAIGNEAU, Agnès DUPUIS, Frédéric DELAMAERE, Nicolas FROGER, Stéphane TARAGON, Roxane NÉE, Charles DARMON, Joelle EUGÈNE, Marie-Lucie CHOISNARD, Claude FERREIRA, Angélique DE OLIVEIRA PINTO, Eric HUIBAN, Léocadie PAUL**

**Abstentions : Jacques SENICOURT, Bruno GUILLAUMOT, Corinne CAMELOT GARDELLA, Lydia BERNET, Nathalie COËTMEUR, Jean-Marc DEFREMONT, Fatima KADRI, Patrice KOUAMA, Aude HERNANDEZ**

**La proposition de vœu n'est pas inscrite à l'ordre du jour.**

Proposition de vœu de la liste « Vivons Savigny autrement, avec Olivier Vagneux » :

*Vœu de désapprobation des pratiques de déconventionnement des hôtels sociaux de la commune à l'occasion des JO 2024*

*A l'approche des Jeux olympiques et paralympiques d'été 2024 à Paris, de nombreux hôtels franciliens, espérant profiter des retombées du tourisme, rompent leurs conventions d'hôtel social, passées avec la Direction régionale et interdépartementale de l'hébergement et du logement (Drihl), permettant l'action des missions du Samu social (115), pour l'hébergement d'urgence et l'hébergement temporaire.*

Le 8 janvier 2024, un premier hôtel social savinien a ainsi rompu sa convention, avec pour conséquences 1°) que les associations ne peuvent plus y orienter de familles à héberger et 2°) que les actuels occupants sont invités à quitter les lieux sous un certain délai.

Au moins un autre hôtel savinien a annoncé son intention de déconventionner dans les toutes prochaines semaines. A terme, tous les hôtels sociaux de la commune pourraient faire de même d'ici à cet été.

Alors que la commune manque déjà cruellement de lieux et de places d'hébergement d'urgence ou temporaire, cette situation n'est pas tenable. Elle fragilise encore plus ceux qui ont besoin de ces hébergements et elle intervient au plus mauvais moment de la période hivernale au cours de laquelle les besoins sont augmentés.

Par ces motifs, le Conseil municipal exprime sa désapprobation de la pratique de déconventionnement des hôtels sociaux de la commune, et s'engage à réfléchir en vue de proposer des solutions d'hébergement d'urgence ou temporaire, comme par exemple la réouverture des bains-douches.

**Par 1 voix Pour, 28 voix Contre, Abstentions 9**

**Pour : Olivier VAGNEUX**

**Contre : Alexis TEILLET, Pascal LEGRAND, Catherine CHEVALIER, Daniel GUETTO, Aurélie GUÉGUEN, Sandrine VIEZZI, Mathieu FLOWER, Julie PLAZA, Jean-Charles HENRY, Isabelle AUFFRET, André MULLER, Anne-Marie GERARD, Georges DURAND, Abdelhak LARTIK, Dominique LABORIALLE, Sylvie LAIGNEAU, Agnès DUPUIS, Frédéric DELAMAERE, Nicolas FROGER, Stéphane TARAGON, Roxane NÉE, Charles DARMON, Joelle EUGÈNE, Marie-Lucie CHOISNARD, Claude FERREIRA, Angélique DE OLIVEIRA PINTO, Eric HUIBAN, Léocadie PAUL**

**Abstentions : Jacques SENICOURT, Bruno GUILLAUMOT, Corinne CAMELOT GARDELLA, Lydia BERNET, Nathalie COËTMEUR, Jean-Marc DEFREMONT, Fatima KADRI, Patrice KOUAMA, Aude HERNANDEZ**

**La proposition de vœu n'est pas inscrite à l'ordre du jour.**

Proposition de motion de la liste « Vivons Savigny autrement, avec Olivier Vagneux » :

*Motion contre l'application sélective du règlement intérieur du Conseil municipal par le maire*

*Dans un courrier du 22 décembre 2023, le maire a indiqué au président de la Commission d'accès aux documents administratifs, ne pas procéder systématiquement aux enregistrements des commissions municipales, ce qui méconnaît les dispositions de l'article 28-4 alinéa 5 du règlement intérieur.*

Monsieur le Président,

J'accuse bonne réception de votre courrier en date du 23 novembre 2023 par lequel vous sollicitez des observations suite à la saisine de Monsieur Olivier VAGNEUX sur la communication de l'enregistrement audio de la commission municipale de l'urbanisme et du cadre de vie du 20 septembre 2023.

Par un courrier du 27 septembre, Monsieur Olivier Vagneux a demandé la communication de cet enregistrement.

Les enregistrements audio des commissions municipales ne sont pas automatiques et ne servent qu'à la rédaction des procès-verbaux et sont détruits dès que ceux-ci perdent leur caractère préparatoire.

Ainsi, ce document est inexistant et ne peut pas être communiqué à Monsieur Vagneux.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

*Alexis Teillet*  
Alexis TELLET  
Maire  


*Après les sujets du format texte des tribunes dans le magazine municipal, de la présentation des vœux et des motions en conseil qui devraient parvenir avant la commission, ou du droit à copie des documents qui interdirait de disposer d'un deuxième exemplaire du dossier de séance, pour ne citer qu'eux, voilà que le maire fait une nouvelle interprétation personnelle, postérieure et parfaitement subjective des dispositions du règlement.*

*Par la présente motion, le Conseil municipal appelle le maire à respecter l'intégralité des dispositions du règlement intérieur du Conseil municipal.*

**Par 1 voix Pour, 28 voix Contre, Abstentions 9**

**Pour : Olivier VAGNEUX**

**Contre : Alexis TEILLET, Pascal LEGRAND, Catherine CHEVALIER, Daniel GUETTO, Aurélie GUÉGUEN, Sandrine VIEZZI, Mathieu FLOWER, Julie PLAZA, Jean-Charles HENRY, Isabelle AUFFRET, André MULLER, Anne-Marie GERARD, Georges DURAND, Abdelhak LARTIK, Dominique LABORIALLE, Sylvie LAIGNEAU, Agnès DUPUIS, Frédéric DELAMAERE, Nicolas FROGER, Stéphane TARAGON, Roxane NÉE, Charles DARMON, Joelle EUGÈNE, Marie-Lucie CHOISNARD, Claude FERREIRA, Angélique DE OLIVEIRA PINTO, Eric HUIBAN, Léocadie PAUL**

**Abstentions : Jacques SENICOURT, Bruno GUILLAUMOT, Corinne CAMELOT GARDELLA, Lydia BERNET, Nathalie COËTMEUR, Jean-Marc DEFREMONT, Fatima KADRI, Patrice KOUAMA, Aude HERNANDEZ**

**La proposition de motion n'est pas inscrite à l'ordre du jour.**

Proposition de motion de la liste « Vivons Savigny autrement, avec Olivier Vagneux » :

*Motion pour la reprise de la retransmission des séances du Conseil municipal*

*Face au peu de public présent à nos débats, la démocratie gagnerait à ce que le conseil puisse de nouveau être diffusé.*

*Or, la Commune continue de procéder à une captation audiovisuelle des séances du conseil municipal, au service de l'administration.*

*Par la présente motion, le Conseil municipal demande de plus fort au maire de recommencer à transmettre les captations audiovisuelles des séances du conseil municipal.*

**Par 1 voix Pour, 28 voix Contre, Abstentions 9**

**Pour : Olivier VAGNEUX**

**Contre : Alexis TEILLET, Pascal LEGRAND, Catherine CHEVALIER, Daniel GUETTO, Aurélie GUÉGUEN, Sandrine VIEZZI, Mathieu FLOWER, Julie PLAZA, Jean-Charles HENRY, Isabelle AUFFRET, André MULLER, Anne-Marie GERARD, Georges DURAND, Abdelhak LARTIK, Dominique LABORIALLE, Sylvie LAIGNEAU, Agnès DUPUIS, Frédéric DELAMAERE, Nicolas FROGER, Stéphane TARAGON, Roxane NÉE, Charles DARMON, Joelle EUGÈNE, Marie-Lucie CHOISNARD, Claude FERREIRA, Angélique DE OLIVEIRA PINTO, Eric HUIBAN, Léocadie PAUL**

**Abstentions : Jacques SENICOURT, Bruno GUILLAUMOT, Corinne CAMELOT GARDELLA, Lydia BERNET, Nathalie COËTMEUR, Jean-Marc DEFREMONT, Fatima KADRI, Patrice KOUAMA, Aude HERNANDEZ**

**La proposition de motion n'est pas inscrite à l'ordre du jour.**

Proposition de motion de la liste « Vivons Savigny autrement, avec Olivier Vagneux » :

*Motion pour enfin obtenir des réponses sincères du maire*

*Non content de ne plus répondre, ni aux questions orales, ni aux questions écrites d'un certain élu, le maire répond de toute façon sinon à peu près à côté sur toutes les autres questions qu'on peut lui poser, quand il ne ment pas franchement pour faire passer ses projets de délibérations en force ou pour se soustraire à l'autorité de la chose jugée.*

*C'est ainsi par exemple que M. VAGNEUX a pu découvrir depuis le dernier conseil, qu'il n'y avait eu qu'un seul permis de construire annulé en 2022, là où le maire invoquait plusieurs permis annulés pour justifier la forte baisse des produits de la taxe d'aménagement dans le compte administratif ; qu'il n'y avait jamais eu d'autres signalements de termites que dans la rue Boileau, contrairement à ce qui avait été dit aux élus par Olivier CARETTE, responsable de l'urbanisme ; ou encore que des documents administratifs prétendument disparus étaient en fait mystérieusement réapparus, retrouvés par l'avocate sur le serveur de la commune.*

*Par la présente motion, le Conseil municipal demande au maire de bien vouloir cesser d'utiliser l'esquive et le mensonge pour se soustraire aux questions qui le dérangent, et de répondre de manière générale, le plus honnêtement possible.*

**Par 1 voix Pour, 28 voix Contre, Abstentions 9**

**Pour : Olivier VAGNEUX**

**Contre : Alexis TEILLET, Pascal LEGRAND, Catherine CHEVALIER, Daniel GUETTO, Aurélie GUÉGUEN, Sandrine VIEZZI, Mathieu FLOWER, Julie PLAZA, Jean-Charles HENRY, Isabelle AUFFRET, André MULLER, Anne-Marie GERARD, Georges DURAND, Abdelhak LARTIK, Dominique**

**LABORIALLE, Sylvie LAIGNEAU, Agnès DUPUIS, Frédéric DELAMAERE, Nicolas FROGER, Stéphane TARAGON, Roxane NÉE, Charles DARMON, Joelle EUGÈNE, Marie-Lucie CHOISNARD, Claude FERREIRA, Angélique DE OLIVEIRA PINTO, Eric HUIBAN, Léocadie PAUL**  
**Abstentions : Jacques SENICOURT, Bruno GUILLAUMOT, Corinne CAMELOT GARDELLA, Lydia BERNET, Nathalie COËTMEUR, Jean-Marc DEFRÉMONT, Fatima KADRI, Patrice KOUAMA, Aude HERNANDEZ**

**La proposition de motion n'est pas inscrite à l'ordre du jour.**

Proposition de motion de la liste « Vivons Savigny autrement, avec Olivier Vagneux » :

*Motion pour l'information systématique des élus de l'opposition des événements organisés dans la Ville*

*Soirée des bénévoles, fête de fin d'année du centre Simone-Dussart, remise des diplômes du PRE, fêtes des maisons de quartiers, fête des agents, fête de l'école municipale des sports, fête de fin d'année du CLAS, cérémonie de ravivage de la flamme sous l'Arc de triomphe, accueil de la délégation des citoyens d'Auerstaedt, lancement des espaces sans tabac, remise des médailles de la Ville, inauguration de la nouvelle entrée du centre social...*

*On ne compte plus les événements, dont les élus des oppositions découvrent a posteriori, l'organisation, via Facebook, et pendant lesquelles seule la majorité se donne à voir auprès de la population.*

*Etant précisé que participent également à ces événements des élus sans délégation, voire des conjoints d'élus, qui se sont par exemple accaparés les places limitées pour l'inauguration de la plaque en souvenir du maréchal DAVOUT dans le lycée Corot...*

*Par la présente motion, le Conseil municipal demande au maire d'informer systématiquement les 39 élus de chacun des événements organisés sur le territoire de la commune, aux fins de leur permettre éventuellement d'y participer.*

**Par 1 voix Pour, 28 voix Contre, Abstentions 9**

**Pour : Olivier VAGNEUX**

**Contre : Alexis TEILLET, Pascal LEGRAND, Catherine CHEVALIER, Daniel GUETTO, Aurélie GUÉGUEN, Sandrine VIEZZI, Mathieu FLOWER, Julie PLAZA, Jean-Charles HENRY, Isabelle AUFFRET, André MULLER, Anne-Marie GERARD, Georges DURAND, Abdelhak LARTIK, Dominique LABORIALLE, Sylvie LAIGNEAU, Agnès DUPUIS, Frédéric DELAMAERE, Nicolas FROGER, Stéphane TARAGON, Roxane NÉE, Charles DARMON, Joelle EUGÈNE, Marie-Lucie CHOISNARD, Claude FERREIRA, Angélique DE OLIVEIRA PINTO, Eric HUIBAN, Léocadie PAUL**

**Abstentions : Jacques SENICOURT, Bruno GUILLAUMOT, Corinne CAMELOT GARDELLA, Lydia BERNET, Nathalie COËTMEUR, Jean-Marc DEFRÉMONT, Fatima KADRI, Patrice KOUAMA, Aude HERNANDEZ**

**La proposition de motion n'est pas inscrite à l'ordre du jour.**

Proposition de motion de la liste « Vivons Savigny autrement, avec Olivier Vagneux » :

*Motion pour le respect de l'intégrité des procès-verbaux du Conseil municipal*

*S'il était déjà possible de reprocher aux procès-verbaux des séances du Conseil municipal de ne pas être totalement sincères, en ne reprenant pas la présentation mot-à-mot des projets de délibérations, voilà désormais que l'administration se permet, postérieurement à l'adoption souveraine de ces PV par le Conseil municipal, tantôt d'en modifier les propos hors des corrections demandées lors de la séance, tantôt de les commenter !*

*Par la présente motion, le Conseil municipal s'insurge contre la pratique de l'administration qui consiste à commenter les propos des élus, et il réclame de l'administration l'élaboration d'un procès-verbal honnête qui se borne à reprendre le seul prononcé qui fait foi.*

**Par 1 voix Pour, 28 voix Contre, Abstentions 9**

**Pour : Olivier VAGNEUX**

**Contre : Alexis TEILLET, Pascal LEGRAND, Catherine CHEVALIER, Daniel GUETTO, Aurélie GUÉGUEN, Sandrine VIEZZI, Mathieu FLOWER, Julie PLAZA, Jean-Charles HENRY, Isabelle AUFFRET, André MULLER, Anne-Marie GERARD, Georges DURAND, Abdelhak LARTIK, Dominique LABORIALLE, Sylvie LAIGNEAU, Agnès DUPUIS, Frédéric DELAMAERE, Nicolas FROGER, Stéphane**

**TARAGON, Roxane NÉE, Charles DARMON, Joelle EUGÈNE, Marie-Lucie CHOISNARD, Claude FERREIRA, Angélique DE OLIVEIRA PINTO, Eric HUIBAN, Léocadie PAUL**  
**Abstentions : Jacques SENICOURT, Bruno GUILLAUMOT, Corinne CAMELOT GARDELLA, Lydia BERNET, Nathalie COËTMEUR, Jean-Marc DEFRÉMONT, Fatima KADRI, Patrice KOUAMA, Aude HERNANDEZ**

**La proposition de motion n'est pas inscrite à l'ordre du jour.**

Proposition de motion de la liste « Vivons Savigny autrement, avec Olivier Vagneux » :

*Motion pour la responsabilisation du maire*

*Lors de la commission municipale de l'administration générale du vendredi 28 avril 2023, le maire a répondu au conseiller municipal Jacques SENICOURT qu'il n'avait jamais écrit le contenu d'un courrier qu'il lui avait pourtant adressé ; relatif à la communication d'un avis des Domaines sur la situation du bien de l'école maternelle Paul-Bert.*

*Poussé dans ses retranchements par le doyen de notre assemblée, le maire a piteusement fini par reconnaître qu'il n'avait pas lu le courrier en question avant de le signer. Rejetant alors les affirmations contenues dedans, il proposait finalement une solution alternative à l'élu.*

*Cette situation n'est vraisemblablement pas inédite, au vu de nombre incalculable de bêtises écrites par le maire dans ses courriers, sinon du trop grand nombre de fois que l'édile prétend oublier quelque chose qu'il a pourtant écrit à un élu.*

*Par la présente motion, le Conseil municipal invite le maire à se préoccuper un peu plus sérieusement de son mandat, sans s'arrêter aux seuls avantages de celui-ci.*

**Par 1 voix Pour, 28 voix Contre, Abstentions 9**

**Pour : Olivier VAGNEUX**

**Contre : Alexis TEILLET, Pascal LEGRAND, Catherine CHEVALIER, Daniel GUETTO, Aurélie GUÉGUEN, Sandrine VIEZZI, Mathieu FLOWER, Julie PLAZA, Jean-Charles HENRY, Isabelle AUFFRET, André MULLER, Anne-Marie GERARD, Georges DURAND, Abdelhak LARTIK, Dominique LABORIALLE, Sylvie LAIGNEAU, Agnès DUPUIS, Frédéric DELAMAERE, Nicolas FROGER, Stéphane TARAGON, Roxane NÉE, Charles DARMON, Joelle EUGÈNE, Marie-Lucie CHOISNARD, Claude FERREIRA, Angélique DE OLIVEIRA PINTO, Eric HUIBAN, Léocadie PAUL**

**Abstentions : Jacques SENICOURT, Bruno GUILLAUMOT, Corinne CAMELOT GARDELLA, Lydia BERNET, Nathalie COËTMEUR, Jean-Marc DEFRÉMONT, Fatima KADRI, Patrice KOUAMA, Aude HERNANDEZ**

**La proposition de motion n'est pas inscrite à l'ordre du jour.**

Proposition de motion de la liste « Vivons Savigny autrement, avec Olivier Vagneux » :

*Motion pour l'organisation d'un débat de politique générale*

*Le droit permet l'organisation annuelle d'un débat de politique générale.*

*Ce débat pourrait être utile pour comprendre où le maire veut aller, et davantage, comment il veut y aller.*

*Par la présente motion, le Conseil municipal appelle le maire à organiser un débat de politique générale.*

**Par 1 voix Pour, 28 voix Contre, Abstentions 9**

**Pour : Olivier VAGNEUX**

**Contre : Alexis TEILLET, Pascal LEGRAND, Catherine CHEVALIER, Daniel GUETTO, Aurélie GUÉGUEN, Sandrine VIEZZI, Mathieu FLOWER, Julie PLAZA, Jean-Charles HENRY, Isabelle AUFFRET, André MULLER, Anne-Marie GERARD, Georges DURAND, Abdelhak LARTIK, Dominique LABORIALLE, Sylvie LAIGNEAU, Agnès DUPUIS, Frédéric DELAMAERE, Nicolas FROGER, Stéphane TARAGON, Roxane NÉE, Charles DARMON, Joelle EUGÈNE, Marie-Lucie CHOISNARD, Claude FERREIRA, Angélique DE OLIVEIRA PINTO, Eric HUIBAN, Léocadie PAUL**

**Abstentions : Jacques SENICOURT, Bruno GUILLAUMOT, Corinne CAMELOT GARDELLA, Lydia BERNET, Nathalie COËTMEUR, Jean-Marc DEFRÉMONT, Fatima KADRI, Patrice KOUAMA, Aude HERNANDEZ**

**La proposition de motion n'est pas inscrite à l'ordre du jour.**

Proposition de motion de la liste « Vivons Savigny autrement, avec Olivier Vagneux » :

*Motion pour le respect de la souveraineté du Conseil municipal*

*Depuis son élection, le maire oublie un peu trop souvent que nombre de ses décisions sont soumises à l'approbation préalable de la représentation municipale,*

*et notamment pour les projets de création d'un centre culturel, de lancement d'une procédure de modification du plan local d'urbanisme, de développement d'une application, de signature d'une convention de site à Grand-Vaux, d'élaboration du projet éducatif territorial, de déploiement de trottinettes électriques en libre-service, de lancement d'un plan de circulation et de stationnement, de réaménagement du parc des sports, de création d'oasis dans la cour des écoles, de refonte du site internet...*

*Par la présente motion, le Conseil municipal interpelle le maire pour lui demander de solliciter systématiquement l'avis de l'organe délibérant avant chaque décision engageant la Commune, dont la compétence n'a pas été déléguée à l'édile, sous peine de voir chacun de ces sujets impitoyablement déferés au Tribunal administratif.*

**Par 1 voix Pour, 28 voix Contre, Abstentions 9**

**Pour : Olivier VAGNEUX**

**Contre : Alexis TEILLET, Pascal LEGRAND, Catherine CHEVALIER, Daniel GUETTO, Aurélie GUÉGUEN, Sandrine VIEZZI, Mathieu FLOWER, Julie PLAZA, Jean-Charles HENRY, Isabelle AUFFRET, André MULLER, Anne-Marie GERARD, Georges DURAND, Abdelhak LARTIK, Dominique LABORIALLE, Sylvie LAIGNEAU, Agnès DUPUIS, Frédéric DELAMAERE, Nicolas FROGER, Stéphane TARAGON, Roxane NÉE, Charles DARMON, Joelle EUGÈNE, Marie-Lucie CHOISNARD, Claude FERREIRA, Angélique DE OLIVEIRA PINTO, Eric HUIBAN, Léocadie PAUL**

**Abstentions : Jacques SENICOURT, Bruno GUILLAUMOT, Corinne CAMELOT GARDELLA, Lydia BERNET, Nathalie COËTMEUR, Jean-Marc DEFREMONT, Fatima KADRI, Patrice KOUAMA, Aude HERNANDEZ**

**La proposition de motion n'est pas inscrite à l'ordre du jour.**

Proposition de motion de la liste « Vivons Savigny autrement, avec Olivier Vagneux » :

*Motion pour une application résolue de la charte de la promotion immobilière durable et de lutte contre les nuisances de chantier*

*Plus les mois passent et plus la charte de la promotion immobilière durable et de lutte contre les nuisances de chantier témoigne de sa criante inutilité.*

*D'une part, et par exemple, les promoteurs continuent de ne pas informer les riverains des projets qu'ils déposent.*

*D'autre part, et pour un autre exemple, les chantiers continuent d'être allumés la nuit.*

*Par la présente motion, le Conseil municipal invite le maire à ne pas trembler pour faire appliquer sa charte.*

**Par 1 voix Pour, 28 voix Contre, Abstentions 9**

**Pour : Olivier VAGNEUX**

**Contre : Alexis TEILLET, Pascal LEGRAND, Catherine CHEVALIER, Daniel GUETTO, Aurélie GUÉGUEN, Sandrine VIEZZI, Mathieu FLOWER, Julie PLAZA, Jean-Charles HENRY, Isabelle AUFFRET, André MULLER, Anne-Marie GERARD, Georges DURAND, Abdelhak LARTIK, Dominique LABORIALLE, Sylvie LAIGNEAU, Agnès DUPUIS, Frédéric DELAMAERE, Nicolas FROGER, Stéphane TARAGON, Roxane NÉE, Charles DARMON, Joelle EUGÈNE, Marie-Lucie CHOISNARD, Claude FERREIRA, Angélique DE OLIVEIRA PINTO, Eric HUIBAN, Léocadie PAUL**

**Abstentions : Jacques SENICOURT, Bruno GUILLAUMOT, Corinne CAMELOT GARDELLA, Lydia BERNET, Nathalie COËTMEUR, Jean-Marc DEFREMONT, Fatima KADRI, Patrice KOUAMA, Aude HERNANDEZ**

**La proposition de motion n'est pas inscrite à l'ordre du jour.**

Proposition de motion de la liste « Vivons Savigny autrement, avec Olivier Vagneux » :

*Motion pour la responsabilisation de la commune dans son rôle de personne publique associée aux évolutions des PLU des communes voisines*

*Le droit permet aux communes voisines de celles qui engagent des réformes de leurs documents d'urbanisme, notamment de leur plan local d'urbanisme, de donner leur avis sur les évolutions envisagées, en tant que personnes publiques associées.*

*Depuis le début de son mandat, le maire de Savigny a scrupuleusement bloqué toute intervention sur les PLU des communes voisines.*

*Par exemple, la commune n'est pas intervenue sur les projets de modification des PLU de Morsang en octobre 2022 et de Morangis en décembre 2022.*

*Par la présente motion, il est proposé au Conseil municipal que la Commune, 4<sup>e</sup> ville de l'Essonne, assume son rôle de personne publique associée aux procédures de réforme des documents d'urbanisme de ses voisins, et qu'elle participe systématiquement à celles-ci, y compris pour faire valoir son absence d'observations.*

**Par 1 voix Pour, 28 voix Contre, Abstentions 9**

**Pour : Olivier VAGNEUX**

**Contre : Alexis TEILLET, Pascal LEGRAND, Catherine CHEVALIER, Daniel GUETTO, Aurélie GUÉGUEN, Sandrine VIEZZI, Mathieu FLOWER, Julie PLAZA, Jean-Charles HENRY, Isabelle AUFFRET, André MULLER, Anne-Marie GERARD, Georges DURAND, Abdelhak LARTIK, Dominique LABORIALLE, Sylvie LAIGNEAU, Agnès DUPUIS, Frédéric DELAMAERE, Nicolas FROGER, Stéphane TARAGON, Roxane NÉE, Charles DARMON, Joelle EUGÈNE, Marie-Lucie CHOISNARD, Claude FERREIRA, Angélique DE OLIVEIRA PINTO, Eric HUIBAN, Léocadie PAUL**

**Abstentions : Jacques SENICOURT, Bruno GUILLAUMOT, Corinne CAMELOT GARDELLA, Lydia BERNET, Nathalie COËTMEUR, Jean-Marc DEFRÉMONT, Fatima KADRI, Patrice KOUAMA, Aude HERNANDEZ**

**La proposition de motion n'est pas inscrite à l'ordre du jour.**

Proposition de motion de la liste « Vivons Savigny autrement, avec Olivier Vagneux » :

*Motion pour une application résolue du règlement local de publicité intercommunal*

*La police de la publicité reste de la compétence des maires.*

*Or, malgré l'approbation du règlement local de publicité intercommunal, des affichages publicitaires illégaux continuent de se multiplier sur le mobilier urbain, tandis que certains commerces continuent d'allumer leurs vitrines toute la nuit, par exemple dans la ZAC des Gâtines.*

*Par la présente motion, le Conseil municipal demande au maire de se saisir de tous les dispositifs prévus par le droit pour assurer le respect des dispositions du RLPI et partant, la garantie du cadre de vie des habitants de la Commune.*

**Par 1 voix Pour, 28 voix Contre, Abstentions 9**

**Pour : Olivier VAGNEUX**

**Contre : Alexis TEILLET, Pascal LEGRAND, Catherine CHEVALIER, Daniel GUETTO, Aurélie GUÉGUEN, Sandrine VIEZZI, Mathieu FLOWER, Julie PLAZA, Jean-Charles HENRY, Isabelle AUFFRET, André MULLER, Anne-Marie GERARD, Georges DURAND, Abdelhak LARTIK, Dominique LABORIALLE, Sylvie LAIGNEAU, Agnès DUPUIS, Frédéric DELAMAERE, Nicolas FROGER, Stéphane TARAGON, Roxane NÉE, Charles DARMON, Joelle EUGÈNE, Marie-Lucie CHOISNARD, Claude FERREIRA, Angélique DE OLIVEIRA PINTO, Eric HUIBAN, Léocadie PAUL**

**Abstentions : Jacques SENICOURT, Bruno GUILLAUMOT, Corinne CAMELOT GARDELLA, Lydia BERNET, Nathalie COËTMEUR, Jean-Marc DEFRÉMONT, Fatima KADRI, Patrice KOUAMA, Aude HERNANDEZ**

**La proposition de motion n'est pas inscrite à l'ordre du jour.**

Proposition de vœu de la liste « Vivons Savigny autrement, avec Olivier Vagneux » :

Vœu de soutien aux Saviniens qui refusent l'installation des compteurs communicants Linky et Gazpar

Par le présent vœu,

laquelle contrairement à ce que le maire affirme, ne peut pas être annulée par le tribunal administratif, en tant qu'il s'agit d'un acte non décisoire,

le Conseil municipal,

qui rappelle qu'il est possible de communiquer ses consommations réelles à son fournisseur, sans se voir imposer de frais, conformément à la délibération CRE du 17 mars 2022,

apporte son soutien aux courageux saviniens qui continuent inlassablement de refuser l'installation forcée des compteurs Linky et Gazpar.

**Par 1 voix Pour, 28 voix Contre, Abstentions 9**

**Pour : Olivier VAGNEUX**

**Contre : Alexis TEILLET, Pascal LEGRAND, Catherine CHEVALIER, Daniel GUETTO, Aurélie GUÉGUEN, Sandrine VIEZZI, Mathieu FLOWER, Julie PLAZA, Jean-Charles HENRY, Isabelle AUFFRET, André MULLER, Anne-Marie GERARD, Georges DURAND, Abdelhak LARTIK, Dominique LABORIALLE, Sylvie LAIGNEAU, Agnès DUPUIS, Frédéric DELAMAERE, Nicolas FROGER, Stéphane TARAGON, Roxane NÉE, Charles DARMON, Joelle EUGÈNE, Marie-Lucie CHOISNARD, Claude FERREIRA, Angélique DE OLIVEIRA PINTO, Eric HUIBAN, Léocadie PAUL**

**Abstentions : Jacques SENICOURT, Bruno GUILLAUMOT, Corinne CAMELOT GARDELLA, Lydia BERNET, Nathalie COËTMEUR, Jean-Marc DEFRÉMONT, Fatima KADRI, Patrice KOUAMA, Aude HERNANDEZ**

**La proposition de vœu n'est pas inscrite à l'ordre du jour.**

Proposition de vœu de la liste « Vivons Savigny autrement, avec Olivier Vagneux » :

Vœu d'appel à la démission collective de la majorité municipale fraudeuse

Par le présent vœu, le Conseil municipal,

réaffirmant son attachement aux grands principes démocratiques de la République,

qu'ils soient le respect de la légalité républicaine, l'égalité entre les candidats ou la sincérité du scrutin,

dit réprover les fraudes commises par la liste « Rassemblons Savigny ! » pendant la campagne de l'élection municipale partielle des 5 et 12 décembre 2021, notamment celles concernant le financement de la campagne,

et appelle à la démission collective des élus de « Rassemblons Savigny ! », s'ils leur reste un tant soit peu d'honneur et de respect pour nos institutions, et pour les citoyens.

**Par 1 voix Pour, 28 voix Contre, Abstentions 9**

**Pour : Olivier VAGNEUX**

**Contre : Alexis TEILLET, Pascal LEGRAND, Catherine CHEVALIER, Daniel GUETTO, Aurélie GUÉGUEN, Sandrine VIEZZI, Mathieu FLOWER, Julie PLAZA, Jean-Charles HENRY, Isabelle AUFFRET, André MULLER, Anne-Marie GERARD, Georges DURAND, Abdelhak LARTIK, Dominique LABORIALLE, Sylvie LAIGNEAU, Agnès DUPUIS, Frédéric DELAMAERE, Nicolas FROGER, Stéphane TARAGON, Roxane NÉE, Charles DARMON, Joelle EUGÈNE, Marie-Lucie CHOISNARD, Claude FERREIRA, Angélique DE OLIVEIRA PINTO, Eric HUIBAN, Léocadie PAUL**

**Abstentions : Jacques SENICOURT, Bruno GUILLAUMOT, Corinne CAMELOT GARDELLA, Lydia BERNET, Nathalie COËTMEUR, Jean-Marc DEFRÉMONT, Fatima KADRI, Patrice KOUAMA, Aude HERNANDEZ**

**La proposition de vœu n'est pas inscrite à l'ordre du jour.**

M. Senicourt :

« Je demande le report des projets de délibérations concernant le budget primitif Ville et le budget primitif régie des transports, au motif que le rapport d'orientation budgétaire n'a pas été publié sur le site internet de la Ville. Le législateur a bien prévu la publication dans le calendrier budgétaire pour permettre aux citoyens d'en prendre connaissance avant le débat budgétaire. Aucune collectivité concernée ne peut s'en dispenser et en conséquence, je demande que le débat budgétaire soit reporté à une date postérieure à la publication de ce rapport. S'il s'agit d'un oubli, cela fait beaucoup d'étourdis, monsieur le DGS, monsieur le directeur général adjoint aux ressources et in fine monsieur le maire et son adjoint aux finances. Car dans une collectivité, ce sont bien les élus qui portent toutes les responsabilités. S'il s'agit d'une volonté de non-publication, pour par exemple masquer aux Saviniennes et aux Saviniens la prévision d'endettement, alors cette censure doit être condamnée. Etourdi ou censeur comment savoir ? Comme de plus, le dernier magazine municipal ne dit mot de ce rapport, c'est bien de fait la thèse de la censure qui pourrait l'emporter. En conséquence, je demande la publication immédiate du ROB 2024 sur le site internet de la Ville, et le report du vote du budget à une date ultérieure à cette publication. Merci de mettre aux voix cette proposition. »

M. le maire :

« Je vais mettre aux voix cette proposition, mais je salue la hauteur des débats et de la constructivité, puisque qu'on a eu une commission et qu'à aucun moment, vous avez soulevé ce point à la commission, vous préférez arriver le jour même comme une fleur. Désolé monsieur Senicourt. Il n'y a même pas besoin, puisqu'il est sur le site. »

M. Kouama :

« On demande une interruption de séance s'il vous plaît. »

M. le maire :

« L'interruption de séance est de droit donc je vous accorde 5 minutes. »

INTERRUPTION DE SEANCE 20h30

REPRISE DE LA SEANCE 20h41

M. le maire :

« Vous demandez un vote ? Très bien. »

**Proposition de report du groupe « Bien vivre à Savigny, Ecologique et Solidaire » :**

**Par 5 voix Pour, 28 voix Contre, Abstentions 2**

**Pour : Jacques SENICOURT, Bruno GUILLAUMOT, Corinne CAMELOT GARDELLA, Lydia BERNET, Nathalie COËTMEUR,**

**Contre : Alexis TEILLET, Pascal LEGRAND, Catherine CHEVALIER, Daniel GUETTO, Aurélie GUÉGUEN, Sandrine VIEZZI, Mathieu FLOWER, Julie PLAZA, Jean-Charles HENRY, Isabelle AUFFRET, André MULLER, Anne-Marie GERARD, Georges DURAND, Abdelhak LARTIK, Dominique LABORIALLE, Sylvie LAIGNEAU, Agnès DUPUIS, Frédéric DELAMAERE, Nicolas FROGER, Stéphane TARAGON, Roxane NÉE, Charles DARMON, Joelle EUGÈNE, Marie-Lucie CHOISNARD, Claude FERREIRA, Angélique DE OLIVEIRA PINTO, Eric HUIBAN, Léocadie PAUL**

**Abstentions : Aude HERNANDEZ, Olivier VAGNEUX**

**Ne prennent pas part au vote : Jean-Marc DEFREMONT, Fatima KADRI, Patrice KOUAMA,**

**Proposition de report rejeté.**

Propos inaudibles

M. le maire :

« J'ai bien noté monsieur Defrémont, mais nous allons quand même débattre sur un budget qui, effectivement, est important pour la Ville. Là, nous entamons notre premier point à l'ordre du jour, la modification de la délibération 1/280 du 23 novembre 2023 relative à l'octroi de la protection fonctionnelle du maire et je vais céder la présidence à monsieur LEGRAND. »

M. Vagneux :

« Et je sors également. »

M. le maire et M. Vagneux sortent de la salle.

## **AFFAIRES JURIDIQUES**

### **– 1/339 – MODIFICATION DE LA DELIBERATION 1/280 DU 23 NOVEMBRE 2023 RELATIVE A L'OCTROI DE LA PROTECTION FONCTIONNELLE AU MAIRE**

**Rapporteur : M. Legrand**

Préambule :

Au titre de la protection fonctionnelle des élus, selon les dispositions de l'article L.2123-34 du Code général des collectivités territoriales, « la commune est tenue d'accorder sa protection au maire (...) lorsque celui-ci fait l'objet de poursuites pénales à l'occasion de faits qui n'ont pas le caractère de faute détachable de l'exercice de ses fonctions ».

L'une des conditions cumulatives pour bénéficier de la protection fonctionnelle est ainsi que les faits reprochés n'aient pas le caractère de faute détachable de l'exercice de ses fonctions.

Or, il a été récemment jugé par la Cour de Cassation que les infractions de prise illégale d'intérêts sont détachables des mandats et fonctions publics exercés par leur auteur.

Dans ces conditions en application des dispositions de l'article L.2123-34 du Code général des collectivités territoriales, il apparaît qu'un élu ne peut bénéficier de la protection fonctionnelle en cas de poursuites pour prise illégale d'intérêt.

En l'espèce, le conseil municipal a accordé la protection fonctionnelle au maire le 23 novembre 2023 dans le cadre de l'affaire relative à la prise illégale d'intérêts.

En l'état, cet octroi de protection fonctionnelle n'a pas été suivi d'effet et n'a eu aucune incidence financière pour la commune car la Ville n'a pris en charge aucune dépense dans ce dossier.

Toutefois, bien qu'aucune somme n'ait été engagée par la Ville, il convient de procéder au retrait partiel de la délibération 1/280 du 23 novembre 2023 en ce qu'elle a accordé la protection fonctionnelle au maire en raison des poursuites engagées pour prise illégale d'intérêts.

L'article L. 242-1 du Code des relations entre le public et l'administration prévoit le régime du retrait et de l'abrogation d'une décision créatrice de droits dans un délai de quatre mois.

Il est donc proposé aux membres du Conseil municipal de modifier partiellement et de retirer la délibération n°1/280 du 23 novembre 2023 en ce qu'elle octroie la protection fonctionnelle au maire dans le cadre des poursuites de monsieur Olivier VAGNEUX pour prise illégale d'intérêts.

La protection fonctionnelle ne sera maintenue que dans le cadre de l'affaire des menaces de mort qui l'oppose à monsieur Olivier VAGNEUX.

#### **Interventions :**

##### **M. Legrand :**

« Il a été récemment jugé par la Cour de cassation que les infractions de prise illégale d'intérêts sont détachables des mandats et fonctions publiques exercés par leur auteur. Dans ces conditions, et en application des dispositions de l'article L.2123-34 du Code général des collectivités territoriales, il apparaît qu'un élu ne peut bénéficier de la protection fonctionnelle en cas de poursuite pour prise illégale d'intérêts. En l'espèce, le Conseil municipal a accordé la protection fonctionnelle au maire le 23 novembre 2023 dans le cadre de l'affaire relative à la prise illégale d'intérêts. Cet octroi de protection fonctionnelle n'a pas été suivi d'effets et n'a aucune incidence financière pour la Commune, car la Ville n'a pris en charge aucune dépense dans ce dossier. Il est donc proposé aux membres du Conseil municipal de modifier partiellement et de retirer la délibération n°1/280 du 23 novembre 2023 en ce qu'elle octroie la protection fonctionnelle au maire dans le cadre des poursuites de monsieur Olivier Vagneux pour prise illégale d'intérêts. La protection fonctionnelle ne sera maintenue que dans le cadre de l'affaire des menaces de mort qui l'oppose à monsieur Olivier Vagneux. »

##### **M. Defrémont :**

« C'est la soirée boulette ce soir. On va voter cette délibération qui corrige une erreur dans une précédente délibération, s'agissant d'un sujet sensible, il serait bien d'être plus attentif à l'avenir dans l'étude de ces dispositions. »

**A l'unanimité par 35 voix Pour et 0 voix Contre, Abstention 0**

**Pour : Pascal LEGRAND, Catherine CHEVALIER, Daniel GUETTO, Aurélie GUÉGUEN, Sandrine VIEZZI, Mathieu FLOWER, Julie PLAZA, Jean-Charles HENRY, Isabelle AUFFRET, André MULLER, Anne-Marie GERARD, Georges DURAND, Dominique LABORIALLE, Sylvie LAIGNEAU, Agnès DUPUIS, Frédéric DELAMAERE, Nicolas FROGER, Stéphane TARAGON, Roxane NÉE, Charles DARMON, Joelle EUGÈNE, Marie-Lucie CHOISNARD, Claude FERREIRA, Angélique DE OLIVEIRA PINTO, Eric HUIBAN, Léocadie PAUL, Jacques SENICOURT, Bruno GUILLAUMOT, Corinne CAMELOT GARDELLA, Lydia BERNET, Nathalie COËTMEUR, Jean-Marc DEFREMONTE, Fatima KADRI, Patrice KOUAMA, Aude HERNANDEZ**

**N'ayant pas pris part au vote : Alexis TEILLET, Abdelhak LARTIK, Olivier VAGNEUX**

Le Conseil municipal

RETIRE partiellement la délibération n°1/280 du novembre 2023 en ce qu'elle accorde la protection fonctionnelle au maire dans le cadre des poursuites de monsieur Olivier VAGNEUX pour prise illégale d'intérêts.

– **2/340 – PROTOCOLE TRANSACTIONNEL**

**Rapporteur : M. le maire**

Préambule :

Depuis plusieurs années, une riveraine du parc des sports reçoit fréquemment des balles de baseball sur son logement causant un trouble de jouissance résultant du bris régulier de tuiles et de diverses dégradations matérielles.

Ces préjudices ont été reconnus le 31 mai 2021 par le tribunal administratif de Versailles qui a condamné la Ville à indemniser la requérante à hauteur de 7 500 euros et 1 500 euros de frais irrépétibles.

Les nuisances persistantes ont mené la riveraine à introduire un recours gracieux le 21 mars 2023 par lequel elle sollicitait une indemnisation de 5 000 euros et la mise en œuvre de toute mesure susceptible d'empêcher des faits dommageables sur sa propriété.

Bien conscient des difficultés rencontrées face à la pratique de baseball dans le parc des sports, Monsieur le Maire a informé la riveraine de la création d'un groupe de travail ayant pour objectif de rechercher des solutions pérennes et sécurisées pour les riverains du parc des sports.

La Ville a également proposé à la requérante une indemnisation de 1 000 euros au titre des préjudices subis.

La requérante a refusé cette proposition d'accord amiable et a saisi le Tribunal administratif de Versailles le 25 juillet 2023.

Dans une démarche de résolution à l'amiable du litige, des pourparlers ont eu lieu entre l'administrée, son conseil, le service juridique de la Ville et un médiateur dans le cadre d'une médiation administrative.

Suite à ces échanges, les parties ont accepté des concessions réciproques et de ce fait, en application des articles 2044 à 2052 du Code civil, ont entendu mettre un terme au litige né entre elles en concluant un protocole transactionnel dans l'attente d'une solution pérenne.

Au titre du protocole, la ville s'engage à verser une indemnité d'un montant annuel fixe de 1 000 € et d'un montant variable de 150 € par balle de baseball reçue, à la requérante.

La Ville s'engage également à étudier des solutions pérennes et durables pour faire cesser les nuisances aux riverains face à la pratique du baseball.

En contrepartie, la requérante se désistara de l'instance en cours.

Le protocole transactionnel joint à la présente délibération détermine les démarches et les contreparties exigées de chaque signataire.

Il est donc proposé aux membres du Conseil municipal d'approuver le protocole transactionnel et d'autoriser le maire à signer ce document.

## Interventions :

### M. le maire :

« C'est un protocole transactionnel avec une riveraine du parc des sports qui reçoit fréquemment des balles de baseball sur son logement ce qui lui cause un trouble de jouissance. La Ville, le 31 mai 2021, a déjà été condamnée à 1 750 € + 1 500 € de frais irrépétibles, un recours gracieux a été effectué par cette même riveraine, donc nous avons lancé une médiation, et médiation au terme de laquelle arrive ce protocole transactionnel. Le temps que nous trouvions une solution qui convienne à toutes les parties, à cette riveraine et à la Commune et au club. Sachant, je le dis tout de suite, que la riveraine, en tout cas son conseil, nous a interdit de donner le nom de cette riveraine, donc nous nous plions, on ne le dira pas ici monsieur Defrémont même si vous la connaissez parce que c'est sous votre mandature que la Ville a été condamnée. Donc je suppose qu'effectivement, vous connaissez la partie qui a fait condamner la municipalité, je ne dis pas que c'est vous qui avez été condamné, attention à mal interpréter mes propos. »

### M. Vagneux :

« Peut-être juste avant, je souhaiterais m'enquérir des résultats du vote de la précédente délibération, et savoir notamment si parmi vous et parmi l'administration, il y a des gens qui savent compter jusqu'à quatre parce que 23 novembre plus quatre mois, c'était 23 mars, et donc bah, c'était trop tard, aujourd'hui 28 mars pour prendre la délibération que vous avez probablement adoptée. Sur cette délibération précise, j'ai fait une demande d'information, monsieur Darmon m'a répondu en m'objectant un arrêt du Conseil d'Etat du 11 septembre 2006, commune de Théoule-sur-Mer qui dit qu'il est important que l'assemblée délibérante se prononce sur tous les éléments essentiels du contrat à intervenir au nombre desquels figure notamment un certain nombre de choses. Et effectivement, l'identité des parties n'est pas indiquée. Sauf que je prends l'article 1112-1 du Code civil, parce qu'il faut se référer au Code civil lorsque nous sommes... »

### M. le maire :

« Sur l'identité des parties, monsieur, je vous ai répondu. »

### M. Vagneux :

« Tout à fait, voilà, et moi je vous redis alinéa 3 de l'article 1112-1 du Code civil, ont une importance déterminante les informations qui ont un lien direct et nécessaire avec le contenu du contrat ou la qualité des parties. Je ne vois pas comment le Conseil municipal peut délibérer sans connaître l'identité des parties, peu importe que cette dame soit représentée par un avocat, ou une avocate, peu importe qu'il y ait eu des consignes pour que son nom ne soit pas donné. On m'a aussi opposé, mais c'était pas ici, le RGPD, mais enfin c'est pareil, enfin non ce n'est pas du tout applicable, donc dans ces conditions moi je vais encore aller au Tribunal administratif et puis bah, je vous donne rendez-vous à l'issue. »

### M. le maire :

« Très bien, mais vous avez suffisamment d'informations, vous avez toutes les informations nécessaires pour pouvoir valablement délibérer. Sauf le nom de cette riveraine, et encore une fois, je ne vous le donnerai pas. »

### M. Defrémont :

« L'installation d'une activité baseball dans un site trop petit pour l'accueillir embarrasse la Ville et les riverains depuis le début. C'est le fruit du souhait d'un ancien maire qui voulait installer cette discipline, peu pratiquée en France. Le club est vivace et a consolidé son implantation, mais c'est au prix de lourds investissements de la commune, au prix d'une nuisance pour les riverains et d'un vrai risque. Nous approuvons ce protocole qui règle ponctuellement un différend financier avec une riveraine, mais cela ne règle en aucune manière le risque qu'une balle perdue provoque un accident corporel. La réorganisation du site Jean Moulin devrait permettre, entre autres, de régler définitivement cette question et à ce titre nous regrettons vivement que le conseil municipal n'ait pas été associé à la réflexion dès le début des travaux d'études. En ce qui concerne le baseball, toutes les hypothèses, sans exceptions, doivent être évaluées, dans le but premier, d'éliminer les nuisances et les risques pour les habitants. »

### M. le maire :

« Et je pense que vous avez pu lire le cahier des charges, et tout est dedans. »

### Mme Bernet :

« Le sujet de l'utilisation du stade de baseball n'est pas neuf. Lors de la construction de la zone pavillonnaire des Gâtines, entre 1988 et 1992, un certain nombre de pavillons se sont retrouvés accolés au stade. Malgré l'existence d'un filet de protection, des balles peuvent atteindre certaines maisons, notamment celle de la riveraine dont il est question dans la délibération. On ne peut que se féliciter que le litige évoqué se solde par un accord à l'amiable, il n'y a pas de sujet. Nous avons néanmoins plusieurs questions à vous poser. Ne craignez-vous pas que cette solution fasse jurisprudence et amène les autres riverains concernés à tenter à

leur tour d'obtenir réparation ? Une provision, a-t-elle été envisagée, a-t-elle été faite ? Lorsque nous étions aux affaires, nous avons initié un processus de discussions avec les riverains et le club pour permettre la rénovation du terrain, tout en préservant la sécurité des habitants. Avez-vous poursuivi cette démarche ? Et plus concrètement, concernant la réhabilitation du terrain en lui-même, pouvez-vous nous dire si la question de l'éclairage du terrain a bien été finalisée ? Avez-vous prévu d'installer le filet de protection déjà acheté à l'époque ? Merci d'avance de vos réponses. »

M. le maire :

« Sur les autres riverains, ils n'ont pas forcément les mêmes arguments que cette riveraine, mais nous verrons en temps voulu ce qu'il conviendra de faire. Sur les différentes démarches de concertation avec les riverains, effectivement les études de réaménagement, il y a eu une concertation publique et les riverains ont été invités à participer à cette concertation. Et bien sûr, quand les différents scénarios évolueront et seront finalisés, il y aura une rencontre entre le baseball, les riverains, avec qui j'échange très souvent. Et pour vous rassurer il s'agit d'une à trois balles par an qui passent. Je réponds et je vous donne la parole madame Coëtmeur. Concernant l'éclairage, alors le filet pour l'instant nous ne l'avons pas installé étant donné qu'en fonction des différents scénarios de réorientation, de réinstallation du terrain de baseball, le filet haut comme il est actuellement serait suffisant. Sachant que le filet rehaussé peut causer aussi des nuisances visuelles pour les riverains donc il faudra trouver une solution en l'état mais, pour l'instant, des premiers résultats que l'on a des scénarios, le filet n'est pas utile, mais étant donné qu'il avait été acheté sous Eric Mehlhorn de mémoire, il avait été livré sous votre mandat, il est actuellement aux services techniques. Il sera plutôt utilisé côté des sapeurs-pompiers qui ont des balles de foot qui passent dans leur caserne. Potentiellement. Mais en tout cas, ce n'est pas un investissement perdu. Et l'éclairage, il n'est pas encore terminé, mais on attend justement la finalisation du scénario pour voir comment on installe les lumières, voilà, on termine l'éclairage. Si on installe l'éclairage et que finalement, il faut les déplacer vous imaginez bien les coûts que cela peut engendrer. »

Mme Coëtmeur :

« Donc ça fait partie de mon quartier et hier, j'étais à la réunion de copropriété de mon quartier, et ils ont parlé du baseball, donc ils m'ont dit, hormis cette riveraine, qu'ils vous écrivaient souvent et qu'ils n'avaient jamais de réponse. Pour en revenir au nombre de balles, j'ai donc une photo d'une balle qui est arrivée fin février chez un autre voisin, qui est passée par le velux du toit. Donc ce n'est pas deux trois par an ce n'est pas vrai. On peut vous les amener les balles, vous allez voir, il y en a des sceaux, ce n'est pas deux trois par an, je vous le dis, ce n'est pas vrai. »

M. le maire :

« En tout cas ce riverain-ci avec son velux, on lui a répondu, d'ailleurs les réparations ont été payées par le club, ou sont en cours de paiement par le club. Parce qu'il est à préciser aussi que quand il y a des dégradations le club finance les réparations, ce qui est normal d'ailleurs. »

M. Defrémont :

« Oui juste une réaction avant le vote, tout de même, cette patate chaude, on l'a récupérée, Eric Mehlhorn l'a récupérée dans un premier temps, puis ça a été nous, puis ça a été vous. A un moment donné, il faut quand même se poser la question de l'implantation de ce club ou pas. S'il y a un risque sanitaire, j'y insiste, s'il y a un risque corporel, il faut prendre une décision. On ne peut pas rester comme ça éternellement, entre deux eaux. »

M. le maire :

« Alors, je vais le dire comme ça c'est inscrit tout de suite au procès-verbal, moi, je souhaite que le club de baseball reste à Savigny, reste sur le site du parc des sports, ou sur un autre site à Savigny, mais en tout cas on est fier de notre club de baseball donc on fera tout pour que le baseball reste à Savigny. Ensuite, c'est surtout, et le club a eu un courrier de rappel au règlement et aux bons usages de la cage de tir, qui en fonction de son orientation, si on loupe son tir peut et c'est là que ça entraîne les balles qui passent au travers du filet. Sachant que si, parce que la plupart des scénarios voient un recul du terrain, ou une réorientation du pas de tir, et là selon les estimations, ce sont encore des estimations, mais même le plus fort au « home run » n'arriverait pas à passer au-dessus du filet. Ça se veut être rassurant, c'est aussi pour cela que l'on a un bureau d'étude spécialisé dans les équipements sportifs. »

**A la majorité par 35 voix Pour et 1 voix Contre, Abstentions 2**

**Pour : Alexis TEILLET, Pascal LEGRAND, Catherine CHEVALIER, Daniel GUETTO, Aurélie GUÉGUEN, Sandrine VIEZZI, Mathieu FLOWER, Julie PLAZA, Jean-Charles HENRY, Isabelle AUFFRET, André MULLER, Anne-Marie GERARD, Georges DURAND, Abdelhak LARTIK, Dominique LABORIALLE, Sylvie LAIGNEAU, Agnès DUPUIS, Frédéric DELAMAERE, Nicolas FROGER, Stéphane TARAGON, Roxane NÉE, Charles DARMON, Joelle EUGÈNE, Marie-Lucie CHOISNARD, Claude FERREIRA, Angélique DE OLIVEIRA PINTO, Eric HUIBAN, Léocadie PAUL, Jacques SENICOURT, Bruno**

**GUILLAUMOT, Lydia BERNET, Jean-Marc DEFREMONT, Fatima KADRI, Patrice KOUAMA, Aude HERNANDEZ**

**Contre : Olivier VAGNEUX**

**Abstentions : Corinne CAMELOT GARDELLA, Nathalie COËTMEUR**

Le Conseil municipal

DECIDE

Article 1 : D'approuver le protocole transactionnel joint en annexe de la présente délibération.

Article 2 : D'autoriser le maire à signer le protocole transactionnel et tout document y afférent.

Article 3 : Que le maire est chargé de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

## **RESSOURCES HUMAINES**

### **– 3/341 – MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS**

**Rapporteur : M. le maire**

Préambule :

Il est proposé de présenter au conseil municipal un tableau des emplois permanents mis à jour suite à une réorganisation des services et aux mouvements de personnel qui vont intervenir prochainement dans les services communaux.

Le Comité Social Territorial qui s'est tenu le 7 mars 2024 a rendu un avis favorable sur les propositions suivantes :

#### **1°) Mise à jour de l'organigramme et harmonisation des intitulés**

##### **1-1°) Mise à jour de l'organisation des services et de l'organigramme général**

- Suite à la présentation du nouvel organigramme général de la collectivité, il convient de modifier les postes suivants :
  - 1 poste de Responsable de la Communication devient Directeur-ice de la Communication ;
  - 1 poste de Chef(fe) de service Affaires juridiques devient Directeur-ice des Affaires juridiques.
- Suite à la réorganisation du service Périscolaire, il convient de modifier les emplois cités ci-dessous :
  - 3 postes de Responsable accueil de loisirs deviennent Directeurs d'accueil de groupe scolaire ;
  - 2 postes de Responsable accueil de loisirs deviennent Directeurs adjoints d'accueil de loisirs ;
  - 12 postes de Responsable accueil de loisirs deviennent Directeurs d'accueil de loisirs.
- Suite à la réorganisation des services Techniques, il convient de modifier les emplois cités ci-dessous :
  - 1 poste de responsable de la régie Bâtiments (CTAC) devient chef de service Régie bâtiment, logistique magasin ;
  - 1 poste de responsable adjoint de la régie Bâtiments devient chef de secteur Bâtiments ;
  - 1 poste de responsable Logistique devient chef de secteur Logistique.

##### **1-2°) Harmonisation des intitulés de postes d'encadrement**

Certains postes d'encadrants de service étant intitulés responsable de service, d'autres chef de service, il est proposé de les dénommer à présent chef de service. Sont concernés les services suivants

- Finances ;
- Régie ;
- Systèmes d'information.

#### **2°) Créations / Suppressions de postes**

##### **2-1°) Communication**

- Pour une meilleure définition des missions de chacun, il est proposé de :
  - Supprimer le poste d'adjoint-e responsable du service communication relevant du cadre d'emplois des adjoints administratifs ;
  - Créer un poste de chargé-e de communication relevant du cadre d'emplois des adjoints administratifs et de l'ouvrir aux cadres d'emplois des attachés et rédacteurs.

#### 2-2°) Direction de la culture et de la vie locale/Service affaires culturelles

- Afin de répondre aux objectifs de la municipalité, à savoir le développement des projets culturels à destination notamment des scolaires et des publics n'ayant pas un accès direct à la culture, et tout en anticipant les besoins du futur centre culturel qui intégrera une Micro Folie (expositions virtuelles des grands musées nationaux) et des animations pédagogiques, il est proposé de :
  - Créer un poste de médiateur culturel relevant des cadres d'emplois des rédacteurs et des animateurs.

#### 2-3°) Direction Education Enfance/Périscolaire

- Dans le cadre d'une recherche d'amélioration de l'organisation des accueils périscolaires, il a été mis en place une expérimentation de regroupement des accueils de loisirs sur deux groupes scolaires (F Buisson et A Briand). L'objectif est ainsi d'assurer une présence de direction plus étendue sur des sites périscolaires grâce à un binôme de direction mais également d'assurer une meilleure cohérence entre l'organisation périscolaire maternelle et élémentaire. Il est proposé de :
  - Créer un poste supplémentaire de Directeur adjoint d'accueil de loisirs relevant des cadres d'emplois des animateurs et des adjoints d'animation.

#### 2-4°) Direction Education Enfance/Petite enfance

- Le secteur de la petite enfance doit faire face à des absences régulières d'agents. Aussi, un travail a été mené par la direction pour redéployer des professionnelles autant que possible sur les différentes structures en fonction des besoins. Cependant ce fonctionnement a ses limites, en outre, lorsque ces redéploiements ne sont pas possibles, il s'avère difficile de remplacer les arrêts de courte durée au vu des délais de recrutement. C'est pourquoi il est proposé de :
  - Créer un poste d'auxiliaire de puériculture relevant du cadre d'emplois des auxiliaires de puériculture.

#### 2-5°) Direction Education Enfance/Entretien Restauration ATSEM

- Suite à la fermeture de la cuisine centrale en décembre 2022 et au départ en retraite d'un agent, les missions ont évolué. Il est proposé de :
  - Supprimer le poste de gestionnaire restauration relevant du cadre d'emplois des adjoints administratifs.

#### Interventions :

##### M. le maire :

« Une fois n'est pas coutume, on propose au conseil municipal la mise à jour suite à la réorganisation de certains services, de mouvements de personnel, et la création de deux postes. Vous voulez que je reliste complètement ou je ne parle que des postes qui sont créés ? Non ça va, vous avez toutes les informations en tête. Il y a trois créations, il y a un poste de médiateur culturel, pour le scolaire puis ensuite et la micro-folie qui sera intégrée dans le centre culturel, un poste supplémentaire de directeur adjoint d'accueil de loisirs et un poste d'auxiliaire de puériculture, en fait un agent volant, qui remplacera des agents en cas d'absence dans les différentes structures municipales, et une suppression de poste à la cuisine centrale puisque la personne est partie à la retraite. »

##### M. Vagneux :

« Plusieurs observations, je vous remercie. Vous avez bien voulu me communiquer l'organigramme, le nouvel organigramme simplifié et je vous en remercie. Je comprends mieux pourquoi Christophe Laborde m'a expliqué le 20 novembre 2023 qu'il ne pouvait pas me communiquer, enfin que ce n'était pas lui qui avait décidé de m'envoyer le dossier du conseil municipal par recommandé, que lui voulait une lettre simple, effectivement d'après l'organigramme, il est soumis, il est sous la tutelle de la police municipale et de l'agence postale communale, c'est très intéressant. Par ailleurs, donc, j'ai bien compris qu'on transformait un certain nombre de responsables ou de chefs en directeurs pour pouvoir créer des réunions de direction, ces réunions de direction qui se tenaient à huit heures et à vingt-trois heures pendant les émeutes, les violences

urbaines de juillet, d'après ce que vous aviez déclaré à France Info. Il y a quelque chose que je ne comprends pas par rapport à la direction des affaires juridiques et commande publique, c'est une obsession, mais autant tous les autres postes de direction ont sous eux la responsabilité de plusieurs services, autant ce n'est pas le cas pour la DAJ CP, donc voilà, je ne comprends pas très bien comment est organisé tout ça. Sinon, pour le reste, je vous avais demandé l'avis du comité social territorial, dont j'entends, vous me dites comme d'accoutumé, que c'est un avis qui a été rendu à l'unanimité, sauf que l'unanimité ne veut absolument pas dire qu'il n'y a pas eu de débats, et qu'il n'y a pas eu de discussions. Et ce que je vous demande, et je vous le redemande ici, aujourd'hui, c'est de bien vouloir me dire quels ont été le sens des débats, des discussions qu'il y a pu y avoir. Est-ce que ces créations de postes, modifications d'organigramme ont suscité un certain débat ou est-ce que c'est passé comme une lettre à la poste, c'est le cas de le dire, sans que personne ne dise rien ? Après sinon pour finir, je n'ai pas reproché sur la création des postes en tant que telle, sinon que quand vous avez été élu on était à 478 postes pourvus, qu'aujourd'hui on atteint, et je vous remercie d'avoir bien voulu, pour une fois, indiquer les postes tels qu'ils étaient à la date du 1<sup>er</sup> mars et pas par exemple à la date du 1<sup>er</sup> avril, pas une date postérieure. Et donc aujourd'hui on est à 488 postes pourvus, alors on peut se dire que c'est pas mal par rapport, parce que ça montre que du coup les postes sont pourvus, mais si on reprend le nombre de postes créés, le nombre de postes existants, on s'aperçoit que ça augmente lentement mais sûrement, avec eh bien on en reparlera au moment du budget primitif, par exemple aujourd'hui c'est très bien nous avons à Savigny quelqu'un qui est chargé de rechercher plus spécialement les subventions, sauf que vous avez été petit joueur, et dans le budget primitif, dans le document du budget primitif, on ne s'est jamais attendu à avoir aussi peu de subventions cette année. Bon voilà, donc je ne suis pas, je ne sais pas s'il faudrait pas réinterroger certaines pratiques, certains postes, de manière à ce que le 012 qui vous est cher ne déborde pas trop. On en reparlera un petit peu tout à l'heure. En tout cas, c'est la première délibération de ce soir que je ne déférerai pas au tribunal. »

M. Senicourt :

« Merci Monsieur le Maire. Alors cette délibération, du moins la note de synthèse concerne en fait trois sujets, la mise à jour de l'organigramme, l'harmonisation des intitulés et les créations/suppressions de postes. Au sujet de la mise à jour de l'organigramme, c'est vrai que c'est bien dommage de ne pas nous demander notre avis sur cette mise à jour, ce qui est le plus important à nos yeux que les intitulés des postes. C'est bien dommage qu'on n'ait pas à se prononcer sur l'organigramme. Nous en profitons pour solliciter la communication de ce nouvel organigramme des services de la Ville et d'avance, nous vous en remercions. Au sujet des intitulés, faut-il comprendre qu'il ne s'agit pas de promotion salariale, question, et petite remarque parce que je ne comprends pas tout, il me semble bien qu'au service juridique il y a une directrice donc je ne comprends pas trop pourquoi il y a un nouvel intitulé. De même au service financier il y a déjà une directrice financière, je ne comprends pas l'articulation avec les chefs de service. Et donc seule la communication du nouvel organigramme complet et de l'ancien d'ailleurs, permettra de vraiment comprendre. Au sujet des créations/suppressions de postes, d'un côté, ces trois créations vont permettre d'améliorer le service public de la Ville, mais d'un autre au global, les effectifs de la Ville sont en croissance assez forte. Au début de votre mandat, nous avons 496 emplois permanents à temps complet et 6,67 à temps partiel, soit 502,67 au total. Ces chiffres sont extraits de la maquette M14 du compte administratif 2021. Et ce soir nous en sommes à 532 soit 30 de plus, et ces chiffres sont ceux que nous avons ce soir. Cette croissance des effectifs tant à générer une hausse des dépenses de personnels. Mais par ailleurs, nous constatons que 44 postes sur 532 ne sont pas pourvus, soit 8,3 %, ce qui est beaucoup. Et il semblerait même que cette politique de laisser vacant certains postes vous permette de réaliser des économies pour compenser en quelque sorte les dépenses supplémentaires des créations de postes. Laisser des postes vacants, c'est nuire au service public. Je ne prends qu'un seul exemple, il y a toujours 3 postes vacants sur 11 pour les gardiens de police. En espérant que le service public va s'améliorer, nous allons tout de même voter pour, mais voyez que cette politique d'emploi finalement pas n'est très claire. »

M. le maire :

« A croire que vous n'avez jamais été aux affaires ici, j'ai bien entendu votre demande de communication de l'organigramme, on vous l'enverra, vous comprendrez mieux qu'aujourd'hui il y a une cheffe de service juridique et non pas une directrice, et la cheffe deviendra directrice. »

M. Defremont :

« Querelle de vocabulaire. Alors la note de synthèse mentionne essentiellement des changements de libellés dans les postes déjà occupés, et nous les présente comme faisant partie d'une réorganisation plus globale. Nous sommes tous d'accord sur la nécessité d'une réorganisation des services pour en améliorer l'efficacité au service des habitants, et pour affronter le resserrement budgétaire qui est devant nous. C'est la direction que nous avons prise en 2020, avec la réorganisation en quatre pôles, avec le recrutement d'une directrice générale adjointe en charge des services techniques. Or ce que nous voyons ici n'est qu'un changement de dénomination et en rien une réorganisation. La promotion d'un responsable en directeur, d'un responsable en chef de service n'apporte pas en elle-même une amélioration, si un travail n'est pas engagé, sur le profil

d'occupation des postes à responsabilité. Les services à Savigny sont en grande partie d'agents présents depuis longtemps, qui ont gravi avec le temps les échelons hiérarchiques. Il est donc plus qu'ailleurs indispensable de mener de front une action de formation des cadres existants et de renouvellement pour améliorer la qualité globale des services à Savigny. Il s'agit en d'autres termes non pas de réfléchir sur l'organigramme, mais sur le terrain. A ce titre la modification qui nous est proposée est inopérante. Nous allons la voter parce qu'elle ne va rien retirer, elle ne va rien changer du tout d'ailleurs, mais chacun doit être conscient qu'une toute autre réforme est nécessaire pour affronter les difficultés budgétaires à venir et dont nous allons parler très rapidement maintenant dans la soirée. »

M. le maire :

« Mais en tout cas, en parlant de formation ça tend la perche au point suivant. »

**A l'unanimité par 37 voix Pour et 0 voix Contre, Abstention 1**

**Pour : Alexis TEILLET, Pascal LEGRAND, Catherine CHEVALIER, Daniel GUETTO, Aurélie GUÉGUEN, Sandrine VIEZZI, Mathieu FLOWER, Julie PLAZA, Jean-Charles HENRY, Isabelle AUFFRET, André MULLER, Anne-Marie GERARD, Georges DURAND, Abdelhak LARTIK, Dominique LABORIALLE, Sylvie LAIGNEAU, Agnès DUPUIS, Frédéric DELAMAERE, Nicolas FROGER, Stéphane TARAGON, Roxane NÉE, Charles DARMON, Joelle EUGÈNE, Marie-Lucie CHOISNARD, Claude FERREIRA, Angélique DE OLIVEIRA PINTO, Eric HUIBAN, Léocadie PAUL, Jacques SENICOURT, Bruno GUILLAUMOT, Corinne CAMELOT GARDELLA, Lydia BERNET, Nathalie COËTMEUR, Jean-Marc DEFRÉMONT, Fatima KADRI, Patrice KOUAMA, Aude HERNANDEZ**

**Abstention : Olivier VAGNEUX**

Le Conseil municipal

DECIDE d'adopter la modification au tableau des emplois permanents joint en annexe 1,

DIT que ces emplois sont susceptibles d'être pourvus par des agents contractuels dans les conditions fixées à l'article L332-8 du Code général de la fonction publique dès lors que les procédures de recrutement d'un fonctionnaire se révéleraient infructueuses,

DIT que les crédits nécessaires sont prévus au budget.

– **4/342 – PLAN DE FORMATION 2024-2026**

**Rapporteur : M. Durand**

Préambule :

L'article L. 423-3 du Code général de la fonction publique précise que :

« *Les collectivités territoriales et les établissements publics en relevant établissent un plan de formation annuel ou pluriannuel qui détermine le programme d'actions de formation prévues en application des 1°, 2°, 3° et 5° de l'article L. 422-21.* »

Le plan de formation est ainsi un outil de formalisation des besoins en formation qui s'inscrit dans une démarche de gestion des ressources humaines visant à maintenir et développer les compétences nécessaires à la réalisation des missions des collectivités territoriales ainsi que de leurs projets.

Le présent plan de formation a été conçu en continuité avec le précédent, afin que certaines actions de formation continuent à être déployées, et engage également de nouvelles orientations, à travers 3 axes stratégiques suivants :

- Les savoirs fondamentaux (qui outre poursuivre les formations management) visent à intégrer les formations qui au quotidien favorisent la réalisation des missions des agents quelle qu'en soit la position hiérarchique. Ainsi ces savoirs fondamentaux visent à la fois la mise à niveau en français et en mathématiques, mais aussi l'utilisation des outils bureautiques. La prévention des risques, la sécurité au travail et le bien-être des agents ont été pris en compte dans ces fondamentaux ;
- La lutte contre les discriminations qu'il s'agisse également de question de genre, de sexe, ou encore de situation de handicap ;
- Se projeter vers l'avenir, dans la perspective des projets de la collectivité, que ce soit pour la labélisation ou encore le futur centre culturel, mais aussi en formant des formateurs internes, afin de pallier aux refus du CNFPT.

Ce plan pluriannuel couvre la période 2024-2026. Il fait en outre le bilan des actions de formation des années 2021 et 2022 et comporte la synthèse des besoins de formation exprimés dans le cadre des entretiens professionnels 2023.

Chaque année, le référent formation du CNFPT est rencontré pour revoir les besoins de formation de la collectivité en fonction de ceux exprimés par les agents. La dernière rencontre a eu lieu en janvier 2024. A cette occasion, la Ville a fait valoir son souhait d'organiser plus de sessions de formation en intra (au sein de la collectivité) et en inter-collectivités (collectivités de l'EPT GOSB) ou enfin, par mutualisation, dans une des collectivités proches de Savigny.

Ce partenariat tissé avec le CNFPT au fil des années a deux avantages :

- Proposer des contenus adaptés aux besoins des agents
- Favoriser le départ en formation des agents, la distance du lieu de formation représentant un véritable frein.

Le présent plan de formation a été soumis au CST du 7 mars 2024, qui a rendu un avis favorable.

Il est proposé aux membres du Conseil municipal de prendre acte du plan de formation pluriannuel 2024-2026.

#### Interventions :

##### M. Durand :

« Concernant ce plan de formation 2024-2026, l'article L.423-3 du Code général de la fonction publique précise que les collectivités territoriales établissent un plan de formation annuel ou pluriannuel qui détermine le programme d'actions de formation. Le plan de formation est ainsi un outil de formalisation des besoins en formation qui s'inscrit dans une démarche de gestion des ressources humaines visant à maintenir et développer les compétences nécessaires à la réalisation des missions des collectivités territoriales ainsi que de leurs projets. Le présent plan de formation a été conçu en continuité avec le précédent, il s'appuie sur le bilan des années passées. L'expression des besoins collectifs formulés par les services annexes et les actions de formation qu'il importe d'envisager pour s'y préparer afin que certaines actions de formation continuent à être déployées et pour en engager de nouvelles. Trois axes stratégiques ont été définis. Le premier, les savoirs fondamentaux, qui outre, poursuivent les formations management, vise à intégrer des formations qui au quotidien favorisent la réalisation des missions des agents quelle qu'en soit la position hiérarchique. Ainsi ces savoirs fondamentaux visent à la fois la mise à niveau en français et en mathématiques, mais aussi l'utilisation des outils bureautiques. Le deuxième point c'est la sécurité et le bien-être au travail, qui inclut à la fois la prévention des risques, l'apprentissage des bons gestes, la sécurité au travail ainsi que la lutte contre les discriminations qu'il s'agisse de question de genre, de sexe ou encore de situation de handicap. Et enfin le troisième point, se projeter vers l'avenir dans la perspective des projets de la collectivité que ce soit pour la labellisation ou encore le futur centre culturel, mais aussi en formant des formateurs internes afin de pallier des refus du CNFPT. Ce plan pluriannuel couvre la période 2024-2026. »

##### Mme Camelot-Gardella :

« Alors en lisant, en découvrant la présentation du plan de formation 2024-2026 proposé en annexe, voici vos priorités donc, les savoirs fondamentaux, la sécurité et le bien-être au travail avec un plan sensibiliser au handicap afin de faciliter l'égal accès de tous aux services municipaux et aussi préparer l'accueil de professionnels en situation de handicap au sein des effectifs. Pouvez-vous nous donner le pourcentage d'employés communaux ayant une RQTH ? Autre point, dans vos priorités, c'était préparer l'avenir en mettant en avant deux priorités politiques à savoir la labellisation Ville et village fleuri et la préparation de l'ouverture d'un centre culturel. Voici nos remarques, en lisant les propositions de stages nous constatons la faible part réservée à vos objectifs politiques. Quant à vos choix politiques, nous nous étonnons que les grands sujets qui préoccupent les citoyens comme améliorer le confort énergétique, restaurer la biodiversité, aménager durablement le territoire, anticiper les effets du changement climatique ne soient pas évoqués. Les élus, les agents de la Ville vont être les acteurs de ces évolutions indispensables et aucune formation ne leur est proposée pour amorcer cet avenir. Pourtant, le plan national d'adaptation aux changements climatiques affirme que l'efficacité de la réussite de la politique d'adaptation et son acceptation par la population nécessite d'atteindre un niveau suffisant d'éducation et de formation. Dernière remarque, dans les bilans, rubrique management, on trouve la formation entraînement au maniement d'un revolver ou d'un pistolet semi-automatique. Même si plus rien ne m'étonne au niveau de la Ville je suis tout de même interloquée sur vos méthodes. Malgré ces manques au niveau de vos choix politiques, nous voterons pour cette délibération, car dans vos propositions de formation vous tenez compte de la demande des employés communaux. »

M. le maire :

« Alors le pourcentage, je me suis retourné vers la direction générale des services qui me dit qu'on vous transmettra, 6 %, mais on vous transmettra un pourcentage très précis des agents en situation de handicap. Sur le plan de formation, il a été monté avec les RH, ce n'est pas sorti du cabinet du maire, c'est via les représentants syndicaux, via la direction des ressources humaines qu'est monté ce plan de formation. Je peux entendre que selon vous il y a certain manque, mais on a aussi des agents qui, et ça recoupe ce que disait monsieur Defrémont tout à l'heure, il y a beaucoup d'agents qui effectivement ont une ligne sur leur CV, c'est Savigny-sur-Orge, qui ont fait une multitude de services, qui ont une réelle ingénierie dans leurs compétences, dans leur service, je pense notamment aux espaces verts, sur la biodiversité etc, où là il y a une certaine transmission, et une formation qui se fait en interne et donc pas besoin de le mettre dans le plan de formation, ça se fait comme tout travail manuel, dans une forme de transmission d'un chef, en l'occurrence d'une cheffe à un agent. Je ne sais pas si je vous ai rassurée, mais en tous cas. »

Mme Camelot-Gardella :

« Légèrement. »

M. le maire :

« Alors, concernant l'armement, je ne serai pas taquin de vous répondre qu'il y a des obligations de tirs annuels, là, je parle sous le contrôle, deux sessions de tirs annuelles, donc effectivement, il faut une formation de tirs. Il est hors de question de fournir des armes aux élus, c'est bien pour la police municipale. »

Mme Camelot-Gardella :

« C'est dans la rubrique management. »

M. le maire :

« La police municipale a des managements... »

Mme Camelot-Gardella :

« Musclés. »

M. le maire :

« Musclés oui. »

M. Vagneux :

« Alors comme tous les points qui concernent des sujets de ressources humaines, j'avais demandé l'avis du comité social territorial, ou sinon du moins à connaître un petit peu quelle avait été la teneur des débats, des discussions, est-ce qu'il serait possible de m'éclairer un petit peu dessus, pour commencer ? »

M. le maire :

« Avis favorable du comité social territorial. »

M. Vagneux :

« Oui mais ça ne suffit pas. »

M. le maire :

« Vous aurez le PV quand je pourrai vous le transmettre, quand il sera voté par le comité social territorial suivant, c'est toujours le même débat monsieur Vagneux. Ça ne vous plaît pas cette réponse, mais malheureusement, c'est la règle. »

M. Vagneux :

« Je vous ferai simplement remarquer que, par exemple, nous n'avons pas eu le PV du CST du 30 novembre 2023, alors que s'est déroulée au moins, depuis, la réunion du CST du 7 mars 2024. Donc par exemple là encore une fois, vous annoncez des choses, vous promettez, mais vous ne faites rien. Par rapport à la police municipale et ça rejoint, sur la page 9 du procès-verbal du conseil municipal de la dernière fois, on avait déjà eu le débat, la discussion, avec André Muller, moi je maintiens par rapport à ce qui m'a été dit par la personne responsable ou adjointe à la formation initiale des policiers municipaux, par rapport à tout ce qui est armement, il y a besoin d'une première autorisation préalable de port d'armes. Vous me dites qu'elle existe, qu'elle est là, mais je ne l'ai pas, je n'en n'ai pas la preuve. Il y a eu d'ailleurs une incompréhension puisque monsieur Muller me répond que ce n'est pas la commune qui va la donner, effectivement ce n'est pas le maire qui va la donner, mais voilà toujours est-il que cette autorisation est censée exister et que je souhaite pouvoir y accéder et ça rejoint un petit peu, je pense, les questionnements, les raisonnements, les questions, les demandes de madame Camelot-Gardella. Alors, sur la formation en tant que telle, donc les fondamentaux, oui, je pense que c'est très important, mais c'est très

important pour tous, mais enfin élus aussi, mais surtout agents parce que ce soir, il y a quand même quand on a fait un peu l'effort de regarder, de lire les documents du conseil municipal, des choses qui sont très déplaisantes. Et donc notamment sur la première délibération, le fait que personne n'ait fait visiblement la réflexion que, quatre mois c'était dépassé. Sur le rapport pour l'égalité entre les hommes et les femmes à un moment vous nous écrivez que 41+19, oui je vous le dis maintenant, puis je ferai un amendement évidemment, non mais monsieur Durand a raison de m'interpeller là-dessus, mais donc pour vous faire remarquer que 41+19 ça ne fait pas 59, et donc que ça serait bien que des additions qui sont quand même relativement simples, quelqu'un s'en aperçoive, de la même manière, dans le cahier des charges pour la rétrocession du bail du 9 avenue Charles-de-Gaulle le code postal de Savigny c'est 91600 ce n'est pas 91130, on n'est pas à Ris-Orangis. Je m'étonne que quelqu'un d'autre que moi aurait dû s'en apercevoir, faire la réflexion, faire la remarque, bon bah, je déposerai des amendements, mais effectivement les savoirs fondamentaux et notamment lire, écrire, compter, là-dessus c'est nécessaire à la fois pour les agents mais aussi pour les élus. Il y a quelques formations qui pourraient être utiles pour les agents de suivre ou de passer, notamment le service Secrétariat général, affaires juridiques, l'orthotypographie, vous me reprochez assez régulièrement que je passe un certain temps au début de chaque conseil à essayer, parce que je n'y arrive plus, à passer des corrections sur les retranscriptions fautives, incorrectes en tout cas de ce que j'ai pu écrire. »

M. le maire :

« Ça va là franchement. »

M. Vagneux :

« Non je n'ai pas fini. »

M. le maire :

« Si si. »

M. Vagneux :

« J'ai quinze minutes. »

M. le maire :

« Ce n'est pas qu'une question d'avoir quinze minutes, c'est une question de constamment remettre en cause la probité, le professionnalisme des agents, ça devient franchement. »

M. Vagneux :

« Quand on écrit... »

M. le maire :

« Allez c'est bon. »

M. Senicourt :

« Sur la formation, juste un petit point, j'ai posé la question ce matin par mail, le montant du plan de formation 2024 doit être de 74 000 €, je ne l'ai pas retrouvé dans la M57, je ne sais pas sur quel compte c'est imputé, est-ce que c'est... »

M. le maire :

« C'est toujours pareil, le 6184. »

M. Guillaumot :

« Rapidement, une intervention sur le rapport entre les frais pour la formation et la masse salariale, on est sur un taux de combien ? Ou alors exposé différemment, est-ce qu'on est loin des 1 % qu'on peut rencontrer dans les entreprises. »

M. le maire :

« On vous fait le calcul très vite. »

M. Darmon :

« 0,5 %. »

M. Guillaumot :

« 0,5 % ? Donc on pourrait multiplier par deux pour arriver à 1 %, on est sur le minimum, voilà. »

M. le maire :

« Oui, mais on cotise également au CNFPT monsieur Guillaumot. Monsieur Vagneux, si ce n'est pas pour rajouter du débat. »

M. Vagneux :

« Ça sera aussi. J'ai quinze minutes, non. »

M. le maire :

« Pardon, j'ai encore la police de cette assemblée, je vous dis que vous n'êtes pas là pour pointer du doigt des agents, ce qui est inadmissible, si vous avez des questions sur la délibération, je vous redonne la parole, si c'est pour régler vos comptes avec l'administration, qui finalement ne sont pas si mauvais que ça, puisque vous avez été condamné pour des premiers, les recours ça commence à tomber, à 1 700 € à dédommager la commune et 1 500 €. Donc, si ce n'est pas pour régler vos comptes mais c'est pour faire avancer le débat ou poser des questions sur le plan de formation, je vous redonne la parole, sinon je vous préviens, je vous recouperai la parole. »

M. Vagneux :

« Tout d'abord, il y a quelque chose qui s'appelle l'appel et donc effectivement il y a deux décisions de première instance qui sont tombées, qui m'ont été défavorables, il y a en a d'autres qui m'ont été favorables, notamment celle que j'ai publié ce jour et qui visiblement vous déplaît. Une question par rapport au refus, aux 113 refus de formation que vous avez opposé en 2023, je souhaiterais savoir et notamment ça concerne essentiellement des formations de perfectionnement, quelles sont les motivations qui font que vous refusez ces formations, est-ce que c'est, alors je vais encore être médisant, mais des agents qui veulent faire des formations parce qu'ils n'ont pas envie d'être à Savigny, ou est-ce que c'est fondé, enfin quelle est la raison qui fait qu'on en arrive quand même donc à peu près sur 500 formations en tout, 500 formations demandées à ce que vous en refusiez près d'un quart, à peu près un quart, environ. Voilà, sinon pour le reste, et je voudrais essayer de le dire calmement, mais je pense que beaucoup des problèmes qu'il peut y avoir entre l'administration et moi ou la commune plus généralement... »

M. le maire :

« Vous étiez prévenu, voilà. Ah si je vous avais prévenu monsieur Vagneux. »

M. Vagneux :

« Et alors j'ai quinze minutes. »

M. le maire :

« Pas pour ça. »

**A l'unanimité par 37 voix Pour et 0 voix Contre, Abstention 1**

**Pour : Alexis TEILLET, Pascal LEGRAND, Catherine CHEVALIER, Daniel GUETTO, Aurélie GUÉGUEN, Sandrine VIEZZI, Mathieu FLOWER, Julie PLAZA, Jean-Charles HENRY, Isabelle AUFFRET, André MULLER, Anne-Marie GERARD, Georges DURAND, Abdelhak LARTIK, Dominique LABORIALLE, Sylvie LAIGNEAU, Agnès DUPUIS, Frédéric DELAMAERE, Nicolas FROGER, Stéphane TARAGON, Roxane NÉE, Charles DARMON, Joelle EUGÈNE, Marie-Lucie CHOISNARD, Claude FERREIRA, Angélique DE OLIVEIRA PINTO, Eric HUIBAN, Léocadie PAUL, Jacques SENICOURT, Bruno GUILLAUMOT, Corinne CAMELOT GARDELLA, Lydia BERNET, Nathalie COËTMEUR, Jean-Marc DEFRÉMONT, Fatima KADRI, Patrice KOUAMA, Aude HERNANDEZ**

**Abstention : Olivier VAGNEUX**

Le Conseil municipal,

PREND ACTE de la présentation du plan de formation pluriannuel 2024-2026, annexé à la présente délibération.

- **5/343 – RAPPORT 2023 SUR LA SITUATION EN MATIERE D'EGALITE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES**

**Rapporteur : M. Durand**

Préambule :

La loi n° 2014-873 du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes introduit l'obligation pour les communes de plus de 20 000 habitants de constituer un rapport annuel sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes.

Ce rapport annuel appréhende la collectivité comme employeur et, à cet effet, comporte un état des lieux, un bilan des actions menées et des ressources mobilisées en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes. Aussi, il précise les orientations pluriannuelles en présentant la politique ressources humaines de la collectivité en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes en termes de recrutement, formation, temps de travail, promotion professionnelle, conditions de travail, rémunération, articulation vie professionnelle/vie personnelle.

Distinct du plan pluriannuel d'action pour l'égalité entre les femmes et les hommes résultant des dispositions des articles L.132-1 et suivants du Code général de la fonction publique, le rapport annuel en matière d'égalité entre les femmes et les hommes en reprend cependant certains éléments, en particulier, la production d'un état des lieux statistique, ainsi que la présentation des actions menées en vue de favoriser l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.

Le présent rapport, joint en annexe, établi un point de situation au 31 décembre 2023.

#### Interventions :

##### M. Durand :

« Ce rapport 2023 sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes, selon la loi n° 2014-873 du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes introduit l'obligation pour les communes de plus de 20 000 habitants de constituer un rapport annuel sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes. Ce rapport annuel du 31 décembre 2023, appréhende la collectivité comme employeur et, à cet effet, comporte un état des lieux, un bilan des actions menées et des ressources mobilisées en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes. Distinct du plan pluriannuel d'action pour l'égalité, le rapport annuel en matière d'égalité entre les femmes et les hommes en reprend cependant certains éléments, en particulier la production d'un état des lieux statistique ainsi que la présentation des actions menées en vue de favoriser l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes. Je vous ai extrait quelques éléments du document, illustrés de graphiques, vous détaillant avec précision la répartition des agents. Par exemple, les emplois permanents, femmes 67 %, hommes 33 %, ce qui correspond à la moyenne des collectivités territoriales. Sur le graphique contractuels/fonctionnaires, dans notre commune 86,4 % des agents sont fonctionnaires stagiaires ou titulaires, dont 66,2 % sont des femmes. Les agents de maîtrise 57 % hommes, 43 % femmes, sont des postes de référents d'offices et de référents ATSEM. Concernant les rémunérations en moyenne brutes, les hommes sont à 30 076 €, les femmes à 25 295 €. Comme vous pouvez le constater nous avons appréhendé avec précision la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes. Le présent rapport joint en annexe établit un point de situation au 31 décembre 2023. »

##### M. le maire :

« Et ce qui est à retenir, c'est qu'on a encore une inégalité salariale inférieure à la moyenne nationale, mais qui est quand même de 16 %, sachant qu'il y a, on l'a vu lors du point sur le tableau des emplois permanents, il y a eu tout un travail qui a été fait sur le périscolaire, et sur les ATSEM, pour revaloriser les bas salaires. Chez les ASTEM, 100 % des effectifs sont des femmes, donc nécessairement ça va rehausser un peu, ou ça va baisser l'inégalité. »

##### M. Vagneux :

« J'aurai donc un amendement pour corriger un chiffre du rapport comme je vous l'ai annoncé. Tout d'abord, je voudrais rappeler que la pratique, en tout cas qui se développe et celle qui est notamment préconisée dans le guide pratique pour l'établissement de ce rapport par le Centre Hubertine Auclerc dit qu'il est préférable d'essayer de passer ce rapport au moment du débat d'orientation budgétaire et donc je ne peux que vous inviter à l'anticiper. Autrement, j'avais déjà fait la remarque l'année dernière, ça pourrait être bien que ce rapport soit arrêté d'être commis sur du papier à en-tête du maire et donc qu'on ait en bas la petite mention Hôtel de Ville – le maire. De la même manière, ça pourrait être utile que ce rapport soit numéroté, paginé plutôt, puisqu'il a aussi vocation normalement à être rendu public. Donc, dans, page 63/340 mais vous, ça ne vous dira rien, on a un tableau sur les catégories B, il y a une erreur puisqu'en réalité il y a 40 femmes qui sont agents de catégorie B et non pas 41, ça sera l'objet de mon amendement. Page 65, deux pages après, vous nous donnez un graphique, mais dont les chiffres ne tombent pas juste, donc ça m'aurait intéressé d'avoir les bons chiffres. Il s'agit au paragraphe 3, données chiffrées sur le temps de travail et ses modalités d'organisation, répartition des agents entre temps complets et temps partiels et temps non-complets, et quand on fait le cumul entre temps complets plus temps partiels plus temps non-complets on n'arrive pas à 100. Il y a quelque chose qui doit m'échapper, ça m'intéresserait de savoir, est-ce que ne sont pris que les agents de la fonction publique, est-ce que les contractuels sont exclus du coup du lot ? Mais même avec ça je ne suis pas sûr de retomber sur mes pattes. Ensuite, page 68, le rédacteur mais peut être pourriez-vous m'éclairer, le rédacteur a écrit, « cependant les femmes, ce sont uniquement des femmes qui ont eu des arrêts de travail ». Voilà, je pense qu'il y a quelque chose qui ne va pas, cependant les femmes,

ce sont uniquement des femmes qui ont eu des arrêts de travail, je ne sais pas exactement ce qu'on a voulu dire. Je remarque, ça sera la petite remarque, comment on va dire, comique du jour, pathétique plutôt, qu'il n'y a rien qui dit que Vagneux ait fait, ait causé des absences à quiconque. Page 69 du rapport, je repense régulièrement à ce qu'on entend Bruno Le Maire très souvent nous dire qu'il ne veut plus les absences pour garde d'enfant parce que ça coûte trop cher pour l'Etat, en tout cas qu'il essaye de les diminuer. Si vous aviez adopté l'amendement que j'avais proposé dans mon règlement intérieur, dans certains cas les enfants auraient pu accompagner les parents et notamment maladie des assistantes maternelles, grève de l'enseignant ou fermeture temporaire de classe dans l'établissement scolaire, je pense que les services de Savigny n'auraient pas été perturbés et que ça aurait pu arranger tout le monde. Page 70, et on en arrive à la fin, et c'est notamment le bilan, il y a quelque chose de contradictoire, par rapport à ce qui figure plus haut dans le rapport, ça concerne le télétravail. C'est-à-dire que dans les points positifs, à moins que ce soit les points d'amélioration, on nous dit que le télétravail est plutôt, voilà, point positif c'est le cinquième point, le télétravail est plus prisé des femmes que des hommes en modalité ponctuelle, sauf que deux pages avant vous nous dites exactement l'inverse, vous nous dites que le télétravail est plus prisé des hommes que des femmes. Là aussi il y a une petite contradiction qu'il conviendrait de résoudre sinon de m'éclairer. Et puis dernière remarque, machiste, misogynne, il va falloir couper le micro, mais est-ce que les différends que je peux avoir et que les citoyens peuvent rencontrer avec la commune ne sont pas liés au fait que l'administration soit majoritairement féminine ? »

M. le maire :

« Sur les notes de bas de page, parce que je ne répondrai pas au reste, on verra vos amendements, sur les notes de bas de page, ça ne vous ennuiera pas de constater que le maire est responsable des ressources humaines d'une collectivité. »

M. Defrémont :

« J'ai juste une petite remarque à faire, juste une incise quand même, la dernière remarque de monsieur Vagneux me laisse pantois. J'avais juste une suggestion, je pense qu'on l'a fait déjà plusieurs fois, puisque ce n'est pas le premier rapport qu'on a, il serait vraiment utile d'avoir un récap, année par année dans la durée des chiffres clés, la répartition, la rémunération, le recours au télétravail, toutes ces choses-là qui évoluent et on aurait vraiment une meilleure idée des mesures correctives à prendre si on avait un petit tableau récapitulatif qui nous donne l'évolution des choses. Je crois que sinon c'est un donner acte, donc on aura juste à donner acte. »

M. le maire :

« Très bien, je note pour le tableau récapitulatif, ou comparatif plutôt je dirais des différentes années, c'est une très bonne idée. »

Mme Bernet :

« Comme toujours depuis l'obligation légale faite aux communes de plus de 20 000 habitants en 2014 par le législateur, ce rapport 2023 sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes ne fait pas exception, c'est le même quasiment que celui de l'année dernière, à peu de choses près. Plusieurs remarques néanmoins, les points d'améliorations au nombre de trois, indiqués dans le rapport, ressemblent plus à une liste de vœux pieux qu'à une liste d'actions précises accompagnée des moyens nécessaires. Deuxième chose, il aurait été pertinent de joindre en annexe, le plan pluriannuel d'actions évoqué dans la délibération, dans un souci de lisibilité des choses. Et quelques questions pour finir, dans le magazine municipal de mars/avril 2024, vous indiquez un montant de salaire moyen pour les femmes de 28 041 € annuel, évidemment, alors que le rapport indique... »

M. le maire :

« C'était 2022, il y avait bien une petite étoile, rapport 2022. »

Mme Bernet :

« D'accord, c'est ce qui explique l'erreur, excusez-moi, je n'avais pas vu l'étoile, parce que moi j'ai noté 25 295 pour 2023, donc ça a baissé du coup entre 2022 et 2023. »

M. le maire :

« Non c'est plutôt l'inverse. »

Mme Bernet :

« Bah non, c'est 25 295 en 2023 pour 28 041 en 2022. »

M. le maire :

« Comme je l'ai expliqué tout à l'heure, il y a plutôt eu plus de salaire, enfin une hausse de salaire chez nos agents femmes, de toute façon c'est un donner acte, on complétera tous les chiffres et étant donné que c'est

un donner acte monsieur Vagneux vous voulez vraiment passer votre amendement ou on rectifie s'il faut rectifier. C'est un donner acte, je vous le redis. »

M. Vagneux :

« Oui et je tiens à ce que la remarque soit faite, que visiblement il n'y a que moi qui ai fait la réflexion que 41+19 ça ne fait pas 59. »

M. le maire :

« Donc du coup vous maintenez votre amendement ? »

M. Vagneux :

« Oui, je le maintiens. »

Mme Bernet :

« Ensuite j'avais une question concernant l'aspect télétravail, vous mentionnez le nombre de 66 conventions pour 488 postes pourvus, comment vous expliquez ce faible recours au télétravail, qui est un vrai outil d'équilibre entre vie privée et vie professionnelle. Et dernière question après promis je m'arrête, nous vous demandons enfin, une analyse plus précise en collaboration avec les syndicats des absences pour motif de santé, la santé au travail est un enjeu majeur, les chiffres montrent que les femmes agents à Savigny sont plus touchées que les hommes, que ce soit accident du travail, maladie professionnelle, congés longue maladie longue durée ou maladie ordinaire. »

M. le maire :

« Sur la santé, je vais juste répondre sur le télétravail, il y a beaucoup de professions où le télétravail n'est pas forcément possible, quand on est ATSEM, quand on est agent d'état civil, quand on est jardinier, employé de la poste, malheureusement le télétravail n'est pas possible, ce qui peut, et je vous parle de ces postes-là parce que c'est beaucoup, ça représente en terme de proportion, beaucoup de contrats dans la collectivité, les animateurs c'est énormément de contrats, c'est pour ça que ça explique cette différence entre les contrats et le télétravail. »

Propos inaudibles

M. le maire :

« En tout cas on est, en fonction des demandes aussi, parce que si on ne demande pas à télétravailler, on n'impose pas le télétravail. »

M. Durand :

« Concernant la différence des revenus entre les hommes et les femmes, cette différence s'explique en partie par les demi-traitements liés à des congés de maladie qui ont touché 28 femmes, pour 1 584 jours à demi-traitement, contre 9 hommes pour 758 jours de demi-traitement. »

Mme Bernet :

« Juste une remarque effectivement sur ce que vous venez de dire, et également ce que vous aviez dit Monsieur le Maire, l'égalité salariale ne se mesure pas en moyenne sur l'ensemble des agents femmes, c'est à poste égale occupé de regarder dans le détail pour chaque poste combien est payé un homme et combien est payé une femme, mais là ce n'est pas ce que vous êtes en train de dire, là vous mélangez effectivement des demi-traitements etc et vous faites une moyenne, ce n'est pas du tout la même chose. »

M. Durand :

« Juste pour Hubertine Auclerc il est prévu au budget 2024. »

Amendement présenté par la liste Vivons Savigny autrement, avec Olivier Vagneux :

En page 4,  
dans le tableau de répartition des agents par catégories hiérarchiques,  
il est substitué :

« 40 »

à :

« 41 » femmes, en catégorie B

**Par 1 voix Pour, 28 voix Contre, Abstentions 9**

**Pour : Olivier VAGNEUX**

**Contre : Alexis TEILLET, Pascal LEGRAND, Catherine CHEVALIER, Daniel GUETTO, Aurélie GUÉGUEN, Sandrine VIEZZI, Mathieu FLOWER, Julie PLAZA, Jean-Charles HENRY, Isabelle**

**AUFFRET, André MULLER, Anne-Marie GERARD, Georges DURAND, Abdelhak LARTIK, Dominique LABORIALLE, Sylvie LAIGNEAU, Agnès DUPUIS, Frédéric DELAMAERE, Nicolas FROGER, Stéphane TARAGON, Roxane NÉE, Charles DARMON, Joelle EUGÈNE, Marie-Lucie CHOISNARD, Claude FERREIRA, Angélique DE OLIVEIRA PINTO, Eric HUIBAN, Léocadie PAUL**  
**Abstentions : Jacques SENICOURT, Bruno GUILLAUMOT, Corinne CAMELOT GARDELLA, Lydia BERNET, Nathalie COËTMEUR, Jean-Marc DEFREMONT, Fatima KADRI, Patrice KOUAMA, Aude HERNANDEZ**

### **REJETTE l'amendement**

M. le maire :

« On rectifiera cette petite phrase où je pense qu'on s'est endormi sur le clavier où il y a eu un bug, un mot pour un autre ce qui fait qu'il faudra clarifier la petite phrase relevée et le chiffre. »

**A l'unanimité par 38 voix Pour et 0 voix Contre, Abstention 0**

**Pour : Alexis TEILLET, Pascal LEGRAND, Catherine CHEVALIER, Daniel GUETTO, Aurélie GUÉGUEN, Sandrine VIEZZI, Mathieu FLOWER, Julie PLAZA, Jean-Charles HENRY, Isabelle AUFFRET, André MULLER, Anne-Marie GERARD, Georges DURAND, Abdelhak LARTIK, Dominique LABORIALLE, Sylvie LAIGNEAU, Agnès DUPUIS, Frédéric DELAMAERE, Nicolas FROGER, Stéphane TARAGON, Roxane NÉE, Charles DARMON, Joelle EUGÈNE, Marie-Lucie CHOISNARD, Claude FERREIRA, Angélique DE OLIVEIRA PINTO, Eric HUIBAN, Léocadie PAUL, Jacques SENICOURT, Bruno GUILLAUMOT, Corinne CAMELOT GARDELLA, Lydia BERNET, Nathalie COËTMEUR, Jean-Marc DEFREMONT, Fatima KADRI, Patrice KOUAMA, Aude HERNANDEZ, Olivier VAGNEUX**

Le Conseil municipal

PREND acte de la présentation du rapport, joint en annexe, portant sur la situation en matière d'égalité femmes-hommes pour l'exercice 2023.

M. le maire :

« Pour information, vous avez, comme c'est la règle, l'état annuel récapitulatif des indemnités versées aux élus 2023, je ne sais pas s'il faut. »

M. Vagneux :

« Oui très rapidement. »

M. le maire :

« C'est un point d'information, il n'y a pas forcément de débat. »

M. Vagneux :

« Oui, il n'y aura pas de débat, je vais faire des observations, je vais faire des remarques. De toute façon ce qui intéresse les Saviniens, c'est que dans le budget primitif, vous avez budgété 318 000 € pour toutes les indemnités versées par la commune à votre majorité, parce qu'il n'y a que la majorité qui touche. »

M. le maire :

« Non mais déjà quel vocabulaire. »

M. Vagneux :

« Vous avez oublié que la dernière fois j'avais dit que tous ne le méritaient pas de la même manière. »

M. le maire :

« Etant donné que c'est un point d'information, je vois le niveau que vous allez mettre dans votre intervention. »

Mme Bernet :

« Effectivement, c'est un point d'information, donc merci pour les informations sur les indemnités, mais vous nous aviez également indiqué que vous communiqueriez sur les frais de remboursement qui sont faits aux élus, une fois par an. »

M. le maire :

« Oui, c'est dans la case observation tout à droite, il s'agit pour moi, parce qu'il n'y a que moi qui ai des frais de représentation, de 1 033,80 €. »

Mme Bernet :

« Mais pour moi, c'est quelque chose qui ne concerne que le poste du maire, il y avait après tout l'objet de remboursement que vous aviez fait voter, donc aucun élu de la majorité. »

M. le maire :

« Il y a une enveloppe de 4 000 €, sachant que c'était 10 000 € les deux équipes précédentes, 40 000 une autre équipe. On avait décidé de la baisser à 4 000, et sur les 4 000 on a utilisé 1 033,80 €. »

M. Defrémont :

« Je viens juste de voir, je suis désolé de vous poser cette question, mais je viens juste de voir une différence entre la rétribution que je reçois moi à l'année au titre de l'EPT, et la rétribution des membres de votre majorité, je ne sais pas pour quelle raison, peut-être vous savez ? Ça n'a pas une importance capitale. »

M. le maire :

« C'est parce qu'il y a d'autres indemnités, et c'est calculé en fonction du brut, je pense, sur les impôts, je ne sais pas très bien vous expliquer cette différence. Il n'y a aucun élu qui est écrêté. »

M. Defrémont :

« Je crois que j'ai une explication, c'est peut-être une différence au niveau des cotisations sociales, possible. »

M. le maire :

« Je pense qu'il y a un truc sur les cotisations, mais on vérifie ce point-là. On passe aux points qui intéressent le conseil et les Saviniens ce soir, les quatre points financiers. »

## **FINANCES**

### **– 6/344 – FISCALITE ANNEE 2024 : TAUX DES TAXES COMMUNALES**

**Rapporteur : M. Darmon**

Préambule :

Conformément à la loi n° 80-10 du 10 janvier 1980 portant aménagement de la fiscalité directe locale, le Conseil municipal fixe chaque année les taux de la fiscalité directe locale dont le produit revient à la commune.

Depuis le 1er janvier 2023, la taxe d'habitation sur la résidence principale est supprimée pour tous les contribuables.

La taxe d'habitation demeure cependant applicable pour les résidences secondaires et les locaux vacants.

Cette disparition du produit fiscal de la taxe d'habitation est compensée pour les communes par le transfert de la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties perçue sur leur territoire.

Commune par commune, les montants de taxe d'habitation ne coïncident pas forcément avec les montants de taxe foncière transférés. Afin de corriger ces inégalités, un coefficient correcteur est institué et permet d'assurer l'équilibre des compensations de la taxe foncière entre les communes.

Le taux de taxe d'habitation est dorénavant figé au taux voté en 2019.

En revanche le taux de taxe d'habitation des résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale doit être voté annuellement depuis 2023.

Pour ce qui relève des taux de taxe foncière sur les propriétés bâties et les propriétés non bâties, il est proposé de reconduire les taux votés en 2023, soit :

- 39,92 % pour la taxe sur le foncier bâti
- 52,43 % pour la taxe sur le foncier non bâti

Pour ce qui relève du taux de taxe d'habitation des résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale pour l'année 2024, il est proposé de conserver le taux voté au titre de l'année 2019, soit : 27,73 %.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir voter le maintien des taux des taxes municipales comme suit :

- pour la taxe sur le foncier bâti : 39,92 %,
- pour la taxe sur le foncier non bâti : 52,43 %
- pour la taxe d'habitation des résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale : 27,73 %.

Interventions :

M. Darmon :

« Bonsoir à tous, chers collègues. Alors concernant ce premier point tant attendu, dites-vous, les taux de taxes communales, on peut résumer les choses par les taux sont reconduits par rapport à l'année 2023. Je peux vous les rappeler brièvement, le taux de taxe d'habitation pour les résidences secondaires reste figé au taux voté en 2019 à savoir 27,73 %, le taux de taxe foncière sur le foncier bâti 39,92 %, et le taux de taxe foncière sur le foncier non bâti 52,43 %. Taux donc inchangés par rapport à l'année 2023. »

M. Vagneux :

« Je n'avais tout à l'heure pas fini mon observation sur les frais de représentation, puisque vous me les avez communiqués, que je vous ai d'ailleurs demandé de bien vouloir les publier, j'en reparlerai au moment du budget. »

M. le maire :

« Oui mais là on est sur les taux des taxes communales. »

M. Vagneux :

« Oui mais enfin non il y a un moment où il faut que je puisse m'exprimer. »

M. le maire :

« On est sur les taux des taxes communales. »

M. Vagneux :

« Non vous faites de la cavalerie budgétaire... »

M. Defrémont :

« Quelle chaude ambiance ce soir. »

M. le maire :

« Comme d'habitude. »

M. Defrémont :

« Oui, mais là faudrait quand même que chacun fasse un effort. La note de synthèse mentionne le maintien des taux existants, malgré cela et du fait de l'évolution des bases, le produit fiscal va tout de même augmenter de 480 000 € pour le budget 2024. Ce supplément provenant des impôts payés par les Saviniens. Or, nous sommes dans la fourchette haute des taux pratiqués dans la strate, et nous atteignons la limite de soutenabilité de l'impôt pour de très nombreux foyers. Le resserrement budgétaire que nous constatons dès 2024, nécessitera pour les années à venir la recherche de nouvelles recettes pour compenser le désengagement de l'Etat. C'est dans cet esprit que nous avons demandé d'avoir connaissance du rendement individuel de chacune des trois taxes, afin de pouvoir anticiper une réflexion sur la plus juste répartition des taux qui devra tôt au tard être menée. »

M. le maire :

« Très bien, c'était d'ailleurs la remarque de monsieur Senicourt, lors du débat du rapport d'orientation budgétaire. »

M. Guillaumot :

« Le maintien proposé des taux conduit à une hausse des bases pour la taxe foncière de 3,8 % pour 2024. Soit une hausse de 15 % pour ces trois dernières années, c'est justement sur cet aspect que je voulais vous alerter. Alors qu'elle n'avait évolué que de moins de 10 % entre 2012 et 2021. Ça aura un impact très fort pour un certain nombre de ménages, qui ont dû déjà consommer une part de leur épargne de précaution du fait de l'inflation. Cette hausse est bien supérieure à celle des revenus de nombre de nos concitoyens, notamment des retraités. On peut donc craindre des difficultés pour certains ménages, pris par l'effet ciseaux entre la hausse de leurs charges et la faible évolution de leurs revenus. Nous demanderons donc qu'un

budget supplémentaire soit alloué au CCAS, on a bien noté qu'il y en avait un, mais ce qu'on souhaiterait, c'est qu'il y en ait un... »

M. le maire :

« Mais là vous êtes sur le vote du budget ou vous êtes sur les taux communaux ? »

M. Guillaumot :

« On est sur les taux là, puisque l'impact... »

M. le maire :

« Oui, mais vous demandez un budget supplémentaire pour le CCAS, mais ça, c'est le débat du point d'après, le budget primitif de la Ville. »

M. Guillaumot :

« Mais on peut déjà en parler, l'évoquer au moins, puisque les choses sont interdépendantes. Ce point est également pour nous l'occasion d'évoquer dans ce conseil la question des logements vacants, et des locations saisonnières. Même si cette dernière activité reste modeste au niveau de la ville, il convient de se montrer attentif, car il est en hausse constante depuis plus de 10 ans. Pour ce qui concerne les taux des logements vacants, il apparaît que notre commune est plutôt plus exposée que des communes d'importance similaire dans le département. Ainsi en optant pour une politique résolue pour faciliter la remise en service de ces logements, il serait possible de libérer des logements pour les demandeurs. Nous pensons que la Ville devrait lancer une étude en ce sens. »

M. le maire :

« Et effectivement comme d'autres communes, comme Athis-Mons, nous lançons des réflexions autour du permis de louer avec le Grand-Orly Seine Bièvre. On en avait déjà discuté et je vous avais dit que je vous associerai, dès que, je n'ai pas oublié ma parole. »

M. Guillaumot :

« Là on est sur les logements vacants. »

M. le maire :

« Oui, oui, mais sur les logements vacants, mais c'est le permis de louer qui a les logements vacants, les résidences secondaires, j'ai dit à monsieur Senicourt lors du débat du rapport d'orientation budgétaire que j'étais tout à fait d'accord avec cette idée, qui pour l'instant n'est pas une piste sur laquelle on a encore appuyé sur le bouton. »

M. Vagneux :

« Donc, cette année, les recettes générales de taxe foncière vont encore augmenter de 1,4 million, de quand vous avez été élu, bon alors après, ce n'est pas de chance, entre guillemets, c'est-à-dire qu'effectivement ça n'a pas beaucoup augmenté entre 2012 et 2021, mais le fait est que la taxe foncière rapportait à Savigny à peu près 32 millions d'euros, et que quand on prend le budget primitif, elle devrait rapporter 35,8 millions d'euros. Donc ça fait toujours à peu près 3,8 millions d'euros de recettes supplémentaires, mais finalement pour quels services ? On a bien compris qu'il y avait notamment le projet de centre culturel. Les Saviniens vont pouvoir voir et bien notamment la restauration des tribunes, des vestiaires de rugby, si ça se fait, voilà pareil pour le centre culturel si ça se fait aussi. Mais je pense que ça ne vaut pas ces 3,8 millions d'euros que l'augmentation de la qualité des services, malgré les trois postes supplémentaires qui ont été créés ou la trentaine de postes créés depuis le départ, depuis le début de votre mandat, ne justifient pas cette somme. Et donc par la période je vais vous proposer un amendement pour que nous lâchions un petit peu la bride sur la taxe sur le foncier bâti, tout en rappelant, et c'était d'ailleurs dans le rapport d'orientation budgétaire, qu'à Savigny, 65 % des habitants paient la taxe sur le foncier, alors que sur une commune de la strate et dans la région on est plutôt à un stade, à un seuil de 45 %, si je ne dis pas de bêtise, les chiffres qui avaient été donnés globalement par Charles Darmon, il me répondra. Et donc je vais vous proposer d'abaisser la taxe foncière sur la bâti d'un point, donc qu'elle soit de 38,92 % au lieu de 39,92 %, de fait les recettes fiscales diminueraient de 899 048 €, mais nous en reparlerons tout à l'heure, déjà parce que de toute façon votre budget ne prend pas en compte, ni les restes à réaliser, ni et surtout l'excédent de fonctionnement, le résultat, le solde comptable qu'il y aura de 2023, donc là pour l'instant on l'a pas encore. Mais vous verrez qu'on rentrera très largement dans les frais et qu'on peut se permettre du coup, de ne gagner que 500 000 € sur la taxe foncière et d'en laisser 900 000 aux Saviniens, d'en restituer plutôt, de faire que les gens ne paient pas l'équivalent de 900 000 € ce qui, par foyer fiscal, représente quand même. Il y a 15 000 foyers fiscaux, je vais pas réussir à faire la division de tête mais 900 000 pour 15 000 foyers fiscaux, même si tout le monde ne paie pas la même chose, mais enfin on est quand même sur quelques dizaines d'euros par foyer fiscal. Je pense que ça n'est pas négligeable et pas inintéressant pour la période.

Et comme les bases vont augmenter de 3,86 %, que c'est beaucoup, que ça n'est pas non plus forcément justifié, et bien, je vous propose d'abaisser d'un point le taux de taxe foncière. »

M. Darmon :

« Peut-être un petit mot pour rebondir sur ce que vous disiez monsieur Guillaumot. Effectivement, pour rappel, l'an dernier l'augmentation des bases a été de + 7 %, rien qu'en deux ans une augmentation de 7 % plus une augmentation de plus de 3 %, je fais exprès, ça fait plus de 11 %, 7 et 3 avec les taux composés ça fait un petit peu plus de 11 %. Du coup voilà, rien qu'en deux ans, avec l'augmentation des bases, on est quasiment sur l'évolution dont vous parliez sur 3 ou 4 ans. 3 ans, 15 %, effectivement, mais l'augmentation des bases, on la prend, ne fût-ce-que parce que le FCCT lui, on ne se prive pas de nous le prendre, et lui, il est sur les mêmes évolutions, avec l'augmentation des bases. Autre point peut-être pour rebondir sur ce que vous disiez monsieur Vagneux. Savigny, comme vous le disiez, c'est une ville avec des taux peut être d'imposition particuliers dans sa strate, mais c'est aussi une ville qui en termes de ressources, a des ressources particulières dans sa strate. Prenez la comparaison, par exemple, Sainte-Geneviève-des-Bois... »

Propos inaudibles

M. le maire :

« Monsieur Vagneux, je ne vous ai pas donné la parole. »

M. Darmon :

« A Sainte-Geneviève-des-Bois il y a beaucoup d'entreprises, et ces entreprises, je suis désolé, mais elles rapportent en recettes. Savigny-sur-Orge ce n'est pas le cas. Dans ce que vous dites ça demande une péréquation des taux donc qui dit péréquation des taux dit aussi qu'il faut chercher d'autres ressources. »

Propos inaudibles

M. Darmon :

« Dernier point, puisque vous parlez de n'importe quoi, vous dites n'importe quoi sur les restes à réaliser, il n'y en a pas cette année. »

M. le maire :

« Voilà, et sachant qu'étant donné que monsieur Vagneux propose une baisse de recettes pour la collectivité, que je ne l'entende pas dire, lors du point suivant, que la Ville va droit dans le mur financièrement, vraiment. »

Amendement présenté par la liste Vivons Savigny autrement, avec Olivier VAGNEUX :

*Il est substitué :*

« 38,92 % pour la taxe sur le foncier bâti »

A :

« 39,92 % pour la taxe sur le foncier bâti »

**Par 1 voix Pour, 28 voix Contre, Abstentions 9**

**Pour : Olivier VAGNEUX**

**Contre : Alexis TEILLET, Pascal LEGRAND, Catherine CHEVALIER, Daniel GUETTO, Aurélie GUÉGUEN, Sandrine VIEZZI, Mathieu FLOWER, Julie PLAZA, Jean-Charles HENRY, Isabelle AUFFRET, André MULLER, Anne-Marie GERARD, Georges DURAND, Abdelhak LARTIK, Dominique LABORIALLE, Sylvie LAIGNEAU, Agnès DUPUIS, Frédéric DELAMAERE, Nicolas FROGER, Stéphane TARAGON, Roxane NÉE, Charles DARMON, Joelle EUGÈNE, Marie-Lucie CHOISNARD, Claude FERREIRA, Angélique DE OLIVEIRA PINTO, Eric HUIBAN, Léocadie PAUL**

**Abstentions : Jacques SENICOURT, Bruno GUILLAUMOT, Corinne CAMELOT GARDELLA, Lydia BERNET, Nathalie COËTMEUR, Jean-Marc DEFREMONT, Fatima KADRI, Patrice KOUAMA, Aude HERNANDEZ**

**REJETTE l'amendement**

**A la majorité par 32 voix Pour et 1 voix Contre, Abstentions 5**

**Pour : Alexis TEILLET, Pascal LEGRAND, Catherine CHEVALIER, Daniel GUETTO, Aurélie GUÉGUEN, Sandrine VIEZZI, Mathieu FLOWER, Julie PLAZA, Jean-Charles HENRY, Isabelle AUFFRET, André MULLER, Anne-Marie GERARD, Georges DURAND, Abdelhak LARTIK, Dominique LABORIALLE, Sylvie LAIGNEAU, Agnès DUPUIS, Frédéric DELAMAERE, Nicolas FROGER, Stéphane TARAGON, Roxane NÉE, Charles DARMON, Joelle EUGÈNE, Marie-Lucie CHOISNARD, Claude FERREIRA,**

**Angélique DE OLIVEIRA PINTO, Eric HUIBAN, Léocadie PAUL, Jean-Marc DEFREMONT, Fatima KADRI, Patrice KOUAMA, Aude HERNANDEZ**  
**Contre : Olivier VAGNEUX**  
**Abstentions : Jacques SENICOURT, Bruno GUILLAUMOT, Corinne CAMELOT GARDELLA, Lydia BERNET, Nathalie COËTMEUR**

Le Conseil municipal

VOTE les taux d'imposition des deux taxes directes locales sur le foncier bâti et non bâti pour l'exercice 2024 comme suit :

- 39,92 % pour la taxe sur le foncier bâti
- 52,43 % pour la taxe sur le foncier non bâti

VOTE le taux d'imposition de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale pour 2024 à 27,73 %,

PRECISE que ces produits sont inscrits en recette à l'article 73111 du budget de l'exercice en cours.

– **7/345 – BUDGET PRIMITIF 2024 – VILLE DE SAVIGNY-SUR-ORGE**

**Rapporteur : M. Darmon**

Préambule :

Le budget primitif autorise la commune à effectuer les dépenses et les recettes inscrites dans ce document. Il doit être approuvé dix semaines au maximum après la définition des orientations budgétaires.

L'élaboration du budget 2024 s'inscrit dans la trajectoire présentée lors du Rapport d'Orientations Budgétaires et tient compte du contexte décrit lors du débat d'orientations budgétaires du 1<sup>er</sup> février dernier.

Ce budget traduit les priorités de l'action municipale pour 2024 :

**L'EQUILIBRE GENERAL**

Tableau de la répartition du budget principal

		<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
<b>VOTE</b>	Crédits d'investissements votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	16 617 000,00	16 617 000,00
		+	+
<b>REPORTS</b>	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(Si solde négatif) 0,00	(Si solde positif) 0,00
		=	=
	<b>Total de la section d'investissement (2)</b>	<b>16 617 000,00</b>	<b>16 617 000,00</b>
		+	+
<b>VOTE</b>	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	59 136 000,00	59 136 000,00
		+	+
<b>REPORTS</b>	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 0,00
		=	=
	<b>Total de la section de fonctionnement (3)</b>	<b>59 136 000,00</b>	<b>59 136 000,00</b>
		+	+
	<b>TOTAL DU BUDGET (4)</b>	<b>75 753 000,00</b>	<b>75 753 000,00</b>

*(Voir II.A de maquette budgétaire)*

## I. Les grands équilibres du budget

Le budget primitif 2024 de la Commune de Savigny-sur-Orge s'établit à 75 753 000,00 € répartis comme suit :

- Section de fonctionnement : 59 136 000,00 €
- Section d'Investissement : 16 617 000,00 €

## II. Section de fonctionnement

Le budget de fonctionnement permet à la collectivité d'assurer le quotidien. Il regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Les dépenses sont constituées des éléments suivants : la rémunération du personnel municipal, l'entretien et les fluides des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations, le Fonds de compensation des charges territoriales versé au GOSB, le versement du FNGIR (fonds national de garantie individuelle des ressources) et les intérêts des emprunts à payer.

Les recettes de fonctionnement correspondent principalement : au produit des taxes locales, aux dotations versées par l'Etat, aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (restauration, accueils de loisirs...).

La section de fonctionnement du budget primitif 2024 de la commune de Savigny-sur-Orge s'équilibre à hauteur de 59 136 000,00 €. Pour suivre les principes fondamentaux de préparation budgétaire et notamment le principe d'équilibre budgétaire, la section de fonctionnement affiche des dépenses exactement égales aux recettes.

Les dépenses et les recettes sont évaluées de manière sincère sur la base des informations connues au moment de l'élaboration de ce budget.

### Recettes de fonctionnement

Au titre des recettes de fonctionnement, le budget 2024 est construit en fonction des critères suivants :

- Le maintien des taux d'imposition de taxes locales. La hausse de la prévision du produit de fiscalité directe entre le BP 2023 et le BP 2024, s'explique par l'évolution forfaitaire des bases prévue à ce stade à 3,86 % par rapport aux bases notifiées en 2023.
- Le maintien de l'AC de la Métropole du Grand Paris (Attribution de Compensation).
- La ville prévoit une augmentation des recettes des services notamment par l'accroissement de la fréquentation.

Le détail par chapitre des recettes de fonctionnement du budget primitif 2024 de la Commune de Savigny-sur-Orge est récapitulé dans le tableau ci-dessous :

Chapitre	Intitulé	Montants
013	Atténuations de charges	20 000,00 €
70	Produit services, domaine et ventes diverses	4 386 000,00 €
73	Impôts et taxes (sauf le 731)	7 484 000,00 €
731	Fiscalité locale	37 487 000,00 €
74	Dotations et participations	9 444 000,00 €
75	Autres produits de gestion courante	169 000,00 €
042	Opérations ordre transfert entre sections	146 000,00 €

L'ensemble des recettes enregistrées au titre du pilotage de la collectivité se répartit de la façon suivante :

013	Atténuations de charges	20 000,00 €
-----	-------------------------	-------------

Ce chapitre regroupe les remboursements d'indemnités journalières, les pensions d'invalidités. L'inscription 2024 correspond à une recette connue et un fond récurrent.

70	Produit services, domaine et ventes diverses	4 386 000,00 €
----	--	----------------

Il s'agit des recettes des différents services et prestations de la ville vis-à-vis des administrés.

Une augmentation des effectifs, de la redevance d'occupation du domaine et de la réalité de refacturation entre services permet d'envisager une hausse des recettes de 8,81 % par rapport au budget de l'exercice précédent.

### **Recettes issues des services à la population**

L'ensemble des recettes issues des services à la population se ventile dans les secteurs suivants :

Il s'agit des recettes de fonctionnement inscrites au BP 2024 au titre du secteur famille, regroupant l'ensemble des thématiques liées à la petite enfance, aux écoles ainsi qu'aux centres de loisirs.

Sans intégrer d'éventuelles augmentations de tarifs pour les périodes 2024-2025 encore en réflexion, les prévisions sont composées de recettes tarifaires en provenance des familles soit :

- Restauration collective : 1 850 000 €
- Crèches municipales : 343 000 €
- Centres de loisirs et accueils périscolaires : 654 000 €
- Etudes dirigées : 129 000 €

Le produit des colonies, sorties estivales, voyages et thés dansants ainsi que celui des concessions dans les cimetières constitue les autres principales recettes de fonctionnement des services à la population pour une estimation de 137 000 €.

Les recettes liées au stationnement proviennent des droits acquittés par les usagers du parking Davout. Les recettes sont évaluées à 180 000 €.

Les recettes inscrites au titre du sport sont constituées des droits d'accès aux activités organisées par la commune (103 500 €).

Les recettes culturelles correspondent au produit de la billetterie des spectacles évalué à (25 000 €), aux recettes des cours de l'école municipale d'art plastique (57 000 €) et au remboursement de frais de mise à disposition de personnel (38 350 €).

73	Impôts et taxes (hors 731)	7 484 000,00 €
----	----------------------------	----------------

La fiscalité reversée par la Métropole à la Ville, composée de l'attribution de compensation demeure identique depuis plusieurs années sans revalorisation.

Le reversement provenant du Fonds de Solidarité des Communes de la région Ile de France (FSRIF) est estimé à 1 189 525 €.

731	Fiscalité locale	37 487 000,00 €
-----	------------------	-----------------

### **Fiscalité directe :**

Représentant plus de 60,84 % des recettes réelles de fonctionnement sur 58 990 000 €, le produit de la fiscalité directe locale pour le BP 2024 est estimé à 35 890 000 €. Cette évaluation s'appuie sur une évolution forfaitaire des bases estimée de 3,86 %.

### **Fiscalité indirecte :**

Les recettes de fiscalité indirecte (1 597 000 €) représentent 4,26 % des recettes de la fiscalité locale estimée à 37 487 000 €.

Les droits de mutation sont estimés de façon prudente par rapport au BP 2023 soit 1 500 000 €.

En revanche, la taxe sur la consommation finale d'électricité, à 560 000 € au budget 2023, n'a plus d'inscription au budget primitif 2024 car cette taxe est dorénavant perçue par le SMOYS, comme mentionné dans le Rapport d'Orientations Budgétaires.

Les recettes regroupées au sein du rayonnement économique comprennent les droits de place sur les marchés et la taxe locale sur la publicité extérieure (73 000 €).

74	Dotations et participations	9 444 000,00 €
----	-----------------------------	----------------

### Les dotations de l'Etat :

Les inscriptions 2024 sur les dotations de fonctionnement versées par l'Etat à la Ville s'appuient sur les mêmes estimations mentionnées dans le Rapport d'Orientation Budgétaires (ROB) 2024.

	Notifié 2023	BP 2024
Dotation forfaitaire (évolution +0,47 %)	5 317 264 €	5 342 076 €
Dotation de solidarité urbaine (évolution +2,79 %)	543 855 €	559 015 €
Dotation Nationale Péréquation (évolution -2,16 %)	765 473 €	748 931 €
Total dotations Etat (évolution +0,35 %)	6 626 592 €	6 650 022 €

Elles sont complétées par des subventions versées par la Caisse d'Allocations Familiales pour les crèches (1 132 261 €), et pour les accueils de loisirs (551 000 €).

Des subventions de la Caisse d'Allocations Familiales et des participations versées par certains partenaires sont également inscrites pour financer les dispositifs et équipements sociaux gérés par la Ville, notamment 167 667 € pour les activités organisées dans les maisons de quartier.

Au niveau des dotations pour les actes d'Etat Civil, des prévisions cumulées à hauteur de 69 200 € sont également inscrites pour 2024.

75	Autres produits de gestion courante	169 000,00 €
----	-------------------------------------	--------------

Il s'agit essentiellement des recettes prévues au titre de la gestion du patrimoine bâti constituées du produit des locations (loyers) du patrimoine privé de la Ville pour 95 958 € et des locations de salle pour 5 000 €.

S'y ajoute le produit de la participation départementale (54 432 €) versée à la Ville en contrepartie de l'utilisation des équipements sportifs municipaux par les collégiens saviniens.

042	Opérations ordre transfert entre sections	146 000,00 €
-----	---	--------------

Il s'agit d'inscription d'ordre purement comptable, exactement identique en dépenses de la section d'investissement (au chapitre 040). Cela correspond aux amortissements des recettes de la commune et à la contrepartie de la valorisation des travaux en régie pour 2024.

### Dépenses de fonctionnement

Le détail par chapitre des dépenses de fonctionnement du budget primitif 2024 de la Commune de Savigny-sur-Orge est récapitulé dans le tableau ci-dessous :

Chapitre	Intitulé	Montants
011	Charges à caractère général	11 990 000,00 €
012	Charges de personnel, frais assimilés	26 000 000,00 €
014	Atténuation de produits	4 309 000,00 €
65	Autres charges de gestion courante	12 589 000,00 €
66	Charges financières	700 000,00 €
67	Charges exceptionnelles	20 000,00 €
68	Dotations provisions semi-budgétaires	35 000,00 €
023	Virement à la section d'investissement	1 293 000,00 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 200 000,00 €

### La répartition des dépenses de fonctionnement

Le niveau des dépenses réelles proposé au BP 2024 (55 643 000 €) est en baisse de 2,70 % par rapport au montant des dépenses budgétées au budget 2023.

011	Charges à caractère général	11 990 000,00 €
-----	-----------------------------	-----------------

Ce chapitre regroupe à la fois les achats de matières premières, les prestations de services et de maintenance, les fluides et les fournitures courantes.

Il s'agit essentiellement d'un ajustement sur les inscriptions de dépenses « énergies » et la poursuite des recherches d'économie.

D'un montant de 11 990 000 €, ce chapitre représente 21,55 % des dépenses réelles de fonctionnement. La diminution constatée résulte principalement du réajustement du budget dédié aux fluides et énergies (- 500 000 €). Il convient de tenir compte de l'inscription exceptionnelle en 2023 pour une dépense liée à un contrat de prestataire (Recette identique inscrite au chapitre 77 pour 1 915 747 €) justifiant une forte baisse.

Ce budget tient compte également de l'impact de l'inflation sur divers secteurs. (Assurances, prestations de services, formation).

012	Charges de personnel, frais assimilés	26 000 000,00 €
-----	---------------------------------------	-----------------

Le maintien ou l'amélioration des services publics — et donc du personnel affecté à ces services — est particulièrement nécessaire en période de difficultés économiques.

Cette augmentation permet de répondre aux exigences croissantes du citoyen notamment vis-à-vis de la présence des agents de services publics (Police municipale, Etat civil, animation sportive et culturelle ...).

Ce chapitre est en augmentation et représente 46,73 % du budget réel de fonctionnement soit une progression de 4 % sur l'exercice 2024.

Il prend en compte sur une année pleine l'application de la hausse du point d'indice de l'été 2023 et l'application de 5 points d'indice supplémentaires suite à la revalorisation de janvier 2024. Il faut également tenir compte de l'augmentation de la rémunération individuelle des agents découlant de l'avancement sur la grille indiciaire, des changements de grade et autres mesures statutaires et indemnitaire. (GVT).

Il a également été tenu compte sur une année pleine des dernières créations de poste comme le poste de chargé de mission aménagement, le poste de direction jeunesse et sports, le poste de la police municipale et les postes du secteur espaces verts.

014	Atténuation de produits	4 309 000,00 €
-----	-------------------------	----------------

Ce chapitre correspond au prélèvement FNGIR et FPIC ainsi que les prélèvements SRU.

L'augmentation de l'inscription pour le prélèvement SRU fait suite au remboursement d'une déduction de surcharge foncière pour laquelle le permis a été annulé. La surcharge a été remboursée à la ville en 2023. Il convient donc d'inscrire cette déduction de pénalité annulée.

65	Autres charges de gestion courante	12 589 000,00 €
----	------------------------------------	-----------------

Ce chapitre comprend les dépenses de transfert de compétences vers le GOSB pour 8 200 000 €, les subventions au CCAS, à Régie de transports et diverses associations, ainsi que les inscriptions pour surcharges foncières.

Il comprend également le droit d'utilisation des logiciels en « cloud » ainsi que les frais d'indemnités des élus, et diverses cotisations et formations.

L'augmentation de ce chapitre est essentiellement due à l'évolution du FCCT et de la subvention au CCAS (+ 100 000 € chacun).

Il est à noter également une inscription pour surcharge foncière de 200 000 €.

66	Charges financières	700 000,00 €
----	---------------------	--------------

Il s'agit des intérêts de la dette qui évoluent fonction de la conjoncture des taux d'intérêt liés aux emprunts à taux variable. Néanmoins cette inscription est stable par rapport à 2023 car aucun nouvel emprunt n'a été contracté en 2023.

67	Charges exceptionnelles	20 000,00 €
----	-------------------------	-------------

Cette année aucun ajustement comptable spécifique ne doit être provisionné expliquant une inscription minimum.

68	Dotations provisions semi-budgétaires	35 000,00 €
----	---------------------------------------	-------------

Ce chapitre regroupe les provisions pour créances douteuses estimées au plus juste.

023	Virement à la section d'investissement	1 293 000,00 €
-----	--	----------------

Cette inscription est exactement identique en recette d'investissement au chapitre 021.

042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 200 000,00 €
-----	--	----------------

Il s'agit d'inscription d'ordre purement comptable, exactement identique en recettes de la section d'investissement (au chapitre 040). Cela correspond aux amortissements des dépenses de la commune pour 2024.

### III. Section d'investissement

La section d'investissement du budget primitif 2024 de la Commune de Savigny-sur-Orge s'équilibre à hauteur de 16 617 000,00 €.

#### Recettes d'investissement

Le détail par chapitre des recettes d'investissement du budget principal 2024 de la commune de Savigny-sur-Orge est récapitulé dans le tableau ci-après :

Chapitre	Intitulé	Montants
13	Subventions d'investissement	250 000,00 €
16	Emprunts et dettes assimilées	8 359 400,00 €
10	Dotations, fonds divers et réserves	1 080 000,00 €
165	Dépôts et cautionnements reçus	10 600,00 €
45412	Total des opérations pour compte de tiers	500 000,00 €
024	Produits des cessions d'immobilisations	1 114 000,00 €
021	Virement de la section de fonctionnement	1 293 000,00 €
040	Opérations ordre transfert entre sections	2 200 000,00 €
041	Opérations patrimoniales	1 810 000,00 €

Le montant de l'emprunt prévisionnel d'équilibre du BP 2024 est inscrit à hauteur de 8 359 400 €. Celui-ci sera ajusté lors du Budget Supplémentaire après intégration des résultats de l'exercice 2023.

La recette inscrite au titre des opérations pour compte de tiers correspond au remboursement par le propriétaire de travaux d'office faits par la ville en son nom. Cette inscription (exactement identique à l'inscription en dépenses pour 500 000 €) n'a aucune incidence sur l'équilibre du budget.

La vente de plusieurs biens ou terrains inoccupés permet d'envisager une recette de cession. (terrain César Franck, immeuble 10 rue de Morsang)

## Dépenses d'investissement

Le détail par chapitre des dépenses d'investissement du budget principal 2024 de la commune de Savigny-sur-Orge est récapitulé dans le tableau ci-après :

Chapitre	Intitulé	Montants
20	Immobilisations incorporelles	1 833 000,00 €
21	Immobilisations corporelles	7 493 000,00 €
23	Immobilisations en cours	1 250 000,00 €
45411	Total des opérations pour compte de tiers	500 000,00 €
10	Dotations, fonds divers et réserves	50 000,00 €
13	Subventions d'investissement	110 000,00 €
16	Emprunts et dettes assimilées	3 423 000,00 €
27	Autres Immobilisations financières	2 000,00 €
040	Opérations ordre transfert entre sections	146 000,00 €
041	Opérations patrimoniales	1 810 000,00 €

Il est demandé au conseil municipal d'autoriser le maire, par délégation du Conseil municipal, à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

## Projets d'investissements 2024

Dans la continuité du Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) présenté dans le Rapport d'Orientations Budgétaires 2024, la décomposition des projets d'investissement montre les différents secteurs impactés.

Liste des projets par secteur

Administration	Montant
LOGICIEL DES SERVICES	145 k€
MATERIEL DES SERVICES	9k€
MATERIEL ET OUTILLAGES MAGASIN	42k€
MATERIEL INFORMATIQUE - BUREAUTIQUE	100 k€
MOBILIER DES SERVICES	72 k€
PARCOURS CYBERSECURITE (subv Etat)	70 k€
PORTAIL INTERNET	15 k€
RESTAURATION NUMERISATION ARCHIVES	5 k€
DIVERS TRAVAUX HOTEL DE VILLE	102 k€
<b>Total</b>	<b>560 k€</b>

NPNRU	Montant
CRECHE GRAND VAUX	50 k€
ELEM ST EXUPERY	75 k€
<b>Total</b>	<b>125 k€</b>

Cadre de vie	Montant
ACQUISITION DE VEHICULES	130 k€
BUDGET PARTICIPATIF	100 k€
CIMETIERE CHAMPAGNE ALLEES	300 k€
EXTENSION RESEAUX ELECTRIQUES	160 k€
MATERIEL ET OUTILLAGE ESPACES VERTS	86 k€
MATERIEL ET OUTILLAGE GARAGE	33 k€
PARKING HOTEL DE VILLE	1 400 k€
PETIT MATERIEL PROPREE	19 k€
RELEVES TOPO	10 k€
TNGR ESPACES PUBLIC	167 k€
TRAVAUX ESPACES VERTS	59 k€
TRAVAUX VOIRIE	95 k€
TVX EMEUTES JUILLET 23 (SU BC, CR, MGP)	264 k€
<b>Total</b>	<b>2 823 k€</b>

Urbanisme	Montant
ACQUISITION DIVERS	30 k€
Terrain PJJ AR39	340 k€
<b>Total</b>	<b>370 k€</b>

Petite Enfance	Montant
CRECHE CHATEAUBRIAND	1 358 k€
MATERIEL DES SERVICES	2 k€
MATERIEL INFORMATIQUE	1 k€
MOBILIER DES SERVICES	7 k€
TRAVAUX VOIRIE	36 k€
TRAVAUX OFFICE CRECHE LIAISON FROIDE	80 k€
<b>Total</b>	<b>1 484 k€</b>

Education	Montant
COURS OASIS - ETUDES	100 k€
COURS OSASIS L MICHEL (Subv MGP/FM, CD)	560 k€
DIVERS TRAVAUX SECURISATION	92 k€
MATERIEL DES SERVICES	48 k€
MATERIEL ET OUTILLAGE MAGASIN	40 k€
MATERIEL INFORMATIQUE	78 k€
MATERIEL TELECOM - RESEAU	15 k€
MOBILIER DES SERVICES	81 k€
REHABILITATION ECOLE CHAMPAGNE	395 k€
TRAVAUX BATIMENTS SCOLAIRES - PERISCOLAIRE	200 k€
TRAVAUX ESPACES PUBLIC	34 k€
TRAVAUX VOIRIE	37 k€
<b>Total</b>	<b>1 680 k€</b>

Sécurité	Montant
INVESTISSEMENT SPECIFIQUE PM	28 k€
MATERIEL TELECOM - RESEAU	3 k€

<b>Culture</b>	Montant
CINEMA / CENTRE CULTUREL	1 420 k€
MATERIEL SALLE DES FETES	32 k€
AMENAGEMENT SALLE DE SPECTACLE	100 k€
<b>Total</b>	<b>1 552 k€</b>

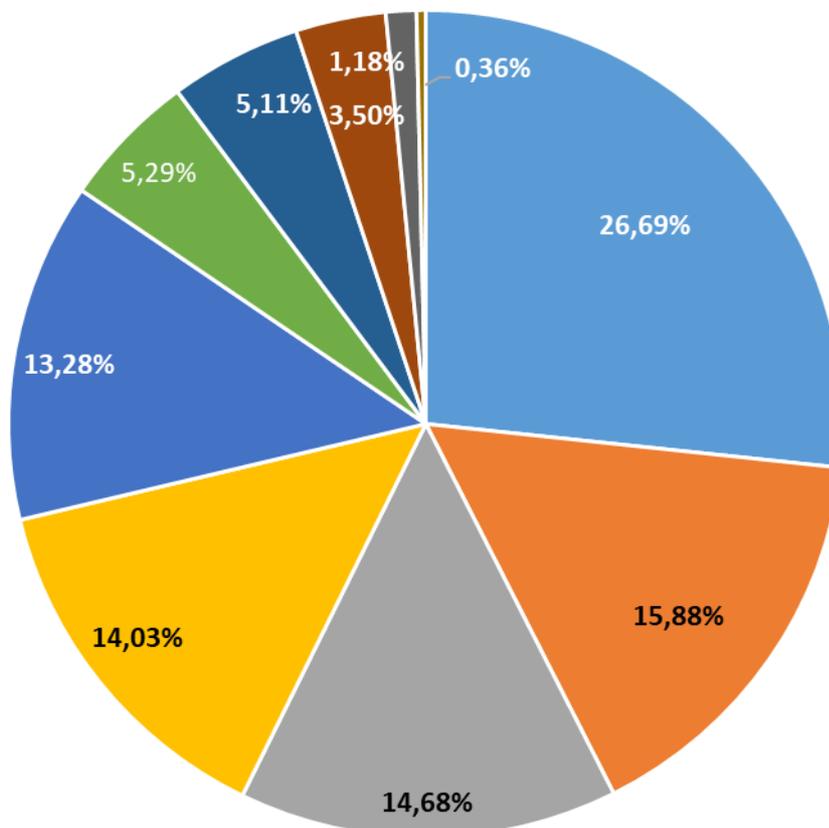
<b>Patrimoine bâti</b>	Montant
ADAP BATIMENTS COMMUNAUX	128 k€
AVANCES FORFAITAIRES	150 k€
CONFORMITE PATRIMOINE	72 k€
EXTINCTEURS / PPMS	8 k€
MATERIEL ET OUTILLAGE MAGASIN	16 k€
PERF. ENERGETIQUE BATIMENT – DECRET TERTIAIRE	150 k€
TRAVAUX PARKING DAVOUT	16 k€
<b>Total</b>	<b>540 k€</b>

TRAVAUX BATIMENTS	6 k€
<b>Total</b>	<b>37 k€</b>

<b>Sports</b>	Montant
MATERIEL DES SERVICES	40 k€
MATERIELS ET EQUIPEMENTS DIVERS SPORTIFS	19 k€
MOBILIER DES SERVICES	7 k€
OUTILLAGE SPORTIF	2 k€
REAMENAGEMENT PARC DES SPORTS	70 k€
REHABILITATION VESTIAIRES RUGBY	1 260 k€
TRAVAUX BATIMENTS SPORTIFS	7 k€
<b>Total</b>	<b>1 405 k€</b>

## Répartition 2024 des investissements par secteur d'activité

- Cadre de vie
- Education
- Culture
- Petite enfance
- Sports
- Administration
- Patrimoine bâti
- Urbanisme
- NPNRU
- Sécurité



Secteur	Montant	%
Cadre de vie	2 822 890 €	26,69%
Education	1 679 736 €	15,88%
Culture	1 552 000 €	14,68%
Petite enfance	1 483 670 €	14,03%
Sports	1 404 500 €	13,28%
Administration	559 904 €	5,29%
Patrimoine bâti	540 800 €	5,11%
Urbanisme	370 000 €	3,50%
NPNRU	125 000 €	1,18%
Sécurité	37 500 €	0,36%

## Interventions :

### M. le maire :

« Je tiens comme à chaque fois avant de laisser la parole à Charles Darmon pour la présentation du budget primitif, remercier, bien sûr, l'ensemble des services au premier lieu desquels le service finances. Vous dire aussi que l'exercice de construction budgétaire et ça a été rappelé par mon prédécesseur Jean-Marc Defrémont, est de plus en plus compliqué, tant le soutien aux communes et aux départements de l'Etat est de plus en plus faible. Je ne parlerai pas encore d'abandon, mais ça nous fait faire un exercice qui nous fait prévoir ou instruire, gouverner autrement, d'autant que les annonces qui ont été faites, si ça ne vous intéresse pas, on s'arrête tout de suite, c'est une question de respect aussi, mais bon ce n'est pas grave, le respect qu'on demande, il est aussi des deux côtés. En tout cas, ça me permet de saluer notre chargée de mission partenariat financier, qui nous permet d'aller chercher des subventions. Alors n'en déplaise à monsieur Vagneux, effectivement, malheureusement, quand on va chercher des subventions, on inscrit le montant de la subvention une fois qu'on a reçu la notification, et donc du coup quand on fait la demande on ne peut pas inscrire la recette, ce qui peut faire peur quand on voit les emprunts qu'on prévoit. Parce qu'un budget doit être voté à l'équilibre étant donné qu'il n'y a que deux personnes qui peuvent voter leur budget en déséquilibre, c'est la ville de Paris et l'Etat. C'est bien aussi de le rappeler. Saluer ce travail, cette recherche et l'obtention de subventions nous permet de ne pas augmenter, et on l'a vu au point précédent, nos parts de taxes communales, c'est un engagement que la majorité a pris lors de la campagne et auquel nous sommes très attachés. Bien sûr il n'y a pas de fatalité, il n'y a pas de résignation, nous continuons à travailler et c'est là qu'avant de lui céder la parole, je remercie Charles, parce que les quelques, beaucoup de cheveux blancs, de constituer un budget et croyez-moi il n'a pas autour de cette table, le rôle le plus facile et donc sur ce je vous laisse, monsieur Darmon, la parole. »

### M. Darmon :

« Merci pour avoir remercié effectivement les services et en particulier le service financier. Donc budget primitif 2024 pour la ville de Savigny-sur-Orge. D'emblée, je voudrais tordre le cou à des réflexions qui pourraient être faites ultérieurement. Le budget est équilibré et il est sans restes à réaliser de N-1, enfin de l'année dernière. La section de fonctionnement totalise un montant de 59 136 000 € et la section d'investissement 16 617 000 €. Là, je suis désolé, mais je vais égrener un certain nombre de montants, alors vous pouvez les suivre puisqu'ils ont été reportés de façon très correcte et avec des commentaires cette année, notamment sur le fonctionnement, je trouve particulièrement fouillés. Concernant la section de fonctionnement, les recettes de fonctionnement, au chapitre 013 l'atténuation des charges, il s'agit des indemnités journalières des pensions d'invalidité, qui totalisent un montant de 20 000 €. Concernant le chapitre 70 produits des services, domaines et ventes diverses, totalise un montant de 4 386 000 €, les principaux postes sont évoqués ici et sans revalorisation éventuelle tarifaire pour 2024-2025. La restauration collective 1 900 000 €, les crèches municipales 300 000 € environ, centres de loisirs et périscolaire 700 000 € environ, étude dirigée environ 100 000 €, j'arrondis à chaque fois, colonies, sorties estivales, voyages, concessions environ 100 000 €, recettes parking Davout 200 000 €, sports droit d'accès aux activités organisées par la commune environ 100 000 €. Je vous ai cité les principaux postes, vous les avez bien évidemment sur la synthèse. Chapitre 73 impôts et taxes 7 380 000 €. Chapitre au sein duquel on retrouve le fonds de solidarité des communes de la Région Ile-de-France pour 1 200 000 €. En 731 la fiscalité locale est de 37 487 000 €. Elle comprend la fiscalité directe qui représente 61 % des recettes de fonctionnement, soit 35 900 000 €. Le montant de fiscalité directe s'appuie sur une hypothèse d'évolution des bases et nous en parlions tout à l'heure, de + 3,86 %. La fiscalité indirecte totalise un montant de 1 600 000 €. On y retrouve essentiellement les droits de mutation pour 1 500 000 €, ainsi que les droits de place sur les marchés et taxes locales sur la publicité extérieure pour 73 000 €. En nota, la taxe sur la consommation finale d'électricité qui représentait 560 000 € et dorénavant perçue par le SMOYS, et ça c'est une information qui vous avait été livrée déjà, lors du rapport d'orientation budgétaire. Concernant le chapitre 74 dotations et participations, pour un montant total de 9 400 000 €, on y retrouve en principaux postes les dotations de l'Etat pour 6 700 000 €, et les subventions de la CAF 1 700 000 € pour les crèches et 600 000 € environ pour les accès aux loisirs. Chapitre 75 autres produits de gestion courante, pour un total de 169 000 €. Il s'agit des recettes pour la gestion du patrimoine bâti et de la participation départementale versée à la ville par le Département pour l'utilisation des équipements sportifs municipaux, et là, on cite en particulier les collèges. En chapitre 042 opérations d'ordre de transfert entre sections pour 146 000 €. Donc là il s'agit des amortissements des recettes de la commune et de la contrepartie de la valorisation des travaux en régie pour 2024. Voilà pour les recettes de fonctionnement. Concernant les dépenses de fonctionnement. Le chapitre 011 totalise, chapitre 011 charges à caractère général, totalise un montant de quasiment 12 000 000 €, 11 990 000 très exactement. Il représente presque 22 % des dépenses de fonctionnement et il a fait l'objet d'un réajustement du budget sur les fluides et énergies par rapport à l'an dernier d'à peu près 500 000 €, en baisse. Chapitre 012 les charges de personnels et frais assimilés totalise un montant de 26 000 000 €. Cela représente une augmentation de + 4 %. Ce poste représente quant à lui en structure environ 47 % des dépenses de fonctionnement. Il prend en compte le glissement vieillesse et technicité, la hausse en année pleine du point d'indice de l'été enregistré en 2023, l'application de la revalorisation de

janvier 2024 à savoir 5 points d'indice supplémentaires et la création de postes, dont on a en partie parlé tout à l'heure : un chargé de mission aménagement, un poste de direction jeunesse et sports, un poste en police municipale, et plusieurs postes de secteur espaces verts. Chapitre 014 atténuations de produits pour 4 300 000 €. Donc il s'agit des prélèvements FNGIR, FPIC et SRU. Chapitre 65 autres charges de gestion courante, 12 600 000 €. Cela comprend les dépenses de FCCT pour 8 200 000 €, les subventions au CCAS pour 2 700 000 €, en hausse de 100 000 €, et enfin les droits d'utilisation des logiciels en cloud. Chapitre 66 charges financières, pour 700 000 €. Il s'agit des intérêts de la dette et le montant est stable par rapport à l'année dernière puisqu'il n'y a pas eu de nouvel emprunt sur 2023. Concernant les charges exceptionnelles, chapitre 67, 20 000 €. Il s'agit d'une inscription minimale car il n'y a pas d'ajustement comptable provisionné. Chapitre 68 dotations aux provisions semi-budgétaires pour 35 000 €. Chapitre 023, virement à la section d'investissement pour 1 293 000 €. Ça c'est un montant identique, donc neutre au chapitre 021. Enfin pour clôturer la section de fonctionnement, chapitre 042 opérations d'ordre de transfert entre sections, 2 200 000 €. C'est identique au chapitre 040 qu'on retrouvera donc dans la section suivante amortissement des dépenses de la commune pour 2024. En investissement, les recettes d'investissement s'élèvent à un montant de 16 617 000 €. On retrouve les emprunts qui sont d'un montant provisoire de 8 400 000 €. Je dis provisoire car ils devront être diminués au budget supplémentaire de la reprise de résultat, et comme je l'avais dit en commission, ce résultat de l'année 2023 s'élève à environ 7 500 000 €. Autre point, les opérations pour compte de tiers pour 500 000 €. Il s'agit du remboursement par le propriétaire de travaux d'office qui ont été réalisés par la Ville en son nom. On retrouve d'ailleurs ce montant identique en recettes et en dépenses, donc neutre au niveau budgétaire. Et enfin, les recettes de cession pour 1 114 000 € qui correspondent à des ventes de terrains inoccupés : terrain César Franck et l'immeuble à l'adresse du 10 rue de Morsang. Concernant maintenant les dépenses, et je vous rassure on arrive à la fin. Chapitre 20 immobilisations incorporelles pour 1 800 000 €. Il s'agit de deux postes uniquement : les logiciels pour 160 000 € et un certain nombre d'études, 900 000 € pour des études concernant le pôle culturel, 130 000 € concernant l'école Champagne et 100 000 € pour les études concernant les deux cours Oasis. En chapitre 21, concernant les immobilisations corporelles, il s'agit de construction, matériel et mobilier pour 7 500 000 € et nous en verrons, et vous avez d'ailleurs un graphique en camembert, sur la dernière page de la synthèse avec les montants afférents sur les tableaux précédents. Chapitre 23 travaux d'aménagement intérieur de la crèche Chateaubriand, pour 1 300 000 €. Donc dans ces montants, on compte 1 100 000 € pour la crèche à proprement parler et des avances forfaitaires en reste. Sur le compte 45411 les travaux d'office pour les biens de 500 000 €, c'est ce dont je vous parlais tout à l'heure, c'est les 500 000 € qui ont été, remboursement par la propriétaire de travaux d'office fait par la Ville. Donc c'est bien ce que je vous disais, on les retrouve à la fois en dépense et en recette, d'où la neutralité budgétaire. Chapitre 10 fonds au cas où l'on doit rembourser la taxe d'aménagement en cas d'annulation pour 50 000 €. Chapitre 13 il s'agit d'une subvention d'investissement de 110 000 € que l'on a mis en réserve pour un acompte versé par la Région mais qui sera peut-être à rembourser si elle est prise en compte par la MGP. Chapitre 16, remboursement du capital de la dette pour 3 400 000 €. En 27 ce sont les cautions à verser pour 2 000 €. Et enfin sur les chapitres 040 et 041, il s'agit des amortissements mais on les a vus. C'était sur le chapitre 040, neutre en fonctionnement, donc en changement de section et sur le 041 c'est neutre dans la section sur l'intégration des études pour 1 800 000 €. J'en ai quasiment terminé sur les dépenses d'investissement par secteur d'activité. Le secteur le plus important qui concentre les dépenses d'investissement concerne le cadre de vie puisqu'il représente 27 % de l'ensemble des dépenses d'investissement pour 2 800 000 €. On note en particulier le parking de l'Hôtel de Ville pour 1 400 000 €, la remise à neuf des allées du cimetière Champagne pour 300 000 € et les travaux suite aux émeutes pour 264 000 €. Concernant l'éducation, c'est le deuxième poste, puisqu'il représente 16 % de la structure des dépenses d'investissement pour 1 700 000 €, on note en particulier la cour oasis Louise Michel pour 560 000 €, la réhabilitation de l'école Champagne 395 000 €, les travaux de bâtiment scolaire pour 200 000 € et les cours oasis en étude pour 100 000 €. Le troisième poste concerne la culture pour 15 % ce qui représente 1 600 000 € et sur ces 1 600 000 €, le centre culturel en représente 1 400 000 €. La petite enfance est le poste suivant avec 14 % des dépenses pour un total de 1 500 000 € et sur ce total, la crèche Chateaubriand représente la réhabilitation donc 1 400 000 €. Et concernant enfin les sports, et je m'arrêterai là, les dépenses de 1 400 000 € représentent 13 % de la structure totale des dépenses inscrites au budget, et on y trouve essentiellement la réhabilitation des vestiaires de rugby pour 1 300 000 €. Voilà j'en ai terminé de vous asséner l'ensemble de ces chiffres. »

M. le maire :

« Je précise que tous ces chiffres, c'était bien sûr sans les subventions dont on a parlé. »

M. Darmon :

« Oui comme vous l'avez rappelé très justement tout à l'heure, monsieur le maire, quand on pense faire une dépense, on l'inscrit au budget, quand on pense faire une recette, on ne l'inscrit pas au budget. »

M. Vagneux :

« Alors, dans le rapport d'orientation budgétaire que vous nous avez présenté le 1<sup>er</sup> février, vous nous avez donné quelques chiffres, je sais bien que le rapport d'orientation budgétaire ne fait pas foi, mais là, on est quand même sur des montants qui sont assez radicalement différents pour certains chapitres. Petite enfance et scolaire, vous nous avez dit 2 125 000. Votre synthèse du budget primitif dit 3 162 000. Et il y a un petit quelque chose que je ne comprends pas, on y reviendra un petit peu après, c'est que vous nous dites dans la synthèse que par exemple le scolaire c'est 1,67 million sauf que vous inscrivez dans la fonction 2, 1,77 million par exemple. Je ne comprends pas par exemple le décalage de 100 000 €. Il y a quelque chose qui ne va pas mais ce n'est pas le seul endroit, c'est pas la seule petite incohérence. Alors on est à chaque fois sur des montants, 100 000 € voilà, mais vis bout à bout, je vais donner le terme d'insincérité. Espace public, dans le rapport d'orientation budgétaire vous nous avez dit 2 140 000, dans votre synthèse nous sommes à 2 822 000 €... »

M. le maire :

« Nous sommes bien, pardon, je vous coupe, je ne vous ai pas coupé le micro, je vous coupe juste pour vous dire que là, on débat sur le budget primitif, on ne refait pas le débat de l'orientation budgétaire qui était des orientations budgétaires, nous débattons sur le budget primitif de la Ville 2024. »

M. Vagneux :

« Quand on passe du simple au triple pour les orientations budgétaires... »

M. le maire :

« Qu'on compare budget primitif à budget primitif, qu'on compare compte administratif à compte administratif, qu'on compare BP BS + BP BS, très bien, qu'on compare BP et ROB, là effectivement, je comprends que vous n'y compreniez rien. »

M. Vagneux :

« Non parce que l'article L. 2312-1 du Code général des collectivités territoriales dit qu'il faut quand même un petit lien de cohérence entre les deux. Et donc quand sur sports et culture, dans le rapport d'orientation budgétaire, on nous dit 1 000 000 puis que là, on nous dit 3 000 000 dans la synthèse, en réalité 2 956 000. Quand sur les emprunts, on nous a dit, on empruntera 4 400 000, et puis que là dans le budget, alors vous venez de nous dire qu'il y aurait globalement 2 700 000 qui seront récupérés qui constituent le solde de l'ancien, du compte administratif 2023. D'accord alors pourquoi inscrire autant, enfin par rapport à des questions d'équilibre bien sûr, mais quand même 8 359 000 €. Alors vous aviez annoncé le centre culturel c'est bon, la tribune enfin les travaux autour des vestiaires autour du rugby c'est bon, la crèche Chateaubriand c'est bon, le parking de l'Hôtel de Ville c'est bon. Vous nous aviez parlé des écoles, mais finalement à part les cours oasis qu'y-a-t-il ? Vous nous aviez parlé des berceaux mais finalement à part la crèche Chateaubriand qu'y-a-t-il ? Vous nous aviez parlé vidéo-protection ou vidéo-surveillance je ne sais pas exactement. Est-ce que c'est dans les 50 000 € pour la sécurité sous le terme, qui n'est pas très clair et qui recouvre à peu près 30 000 € ? Je ne sais pas. Vous nous aviez parlé du parc des sports, ça n'apparaît pas en tant que tel, sauf à considérer que tous les travaux autour du rugby soit en fait du parc des sports. Et ainsi de suite, on est quand même sur des différentiels qui, sur les grandes masses, vont quand même, atteignent le million. J'ai vraiment l'impression, le mot avait été lâchée, l'expression avait été lâchée par mes collègues de l'opposition lors du débat d'orientation budgétaire, mais que c'était un rapport d'orientation budgétaire réalisé au doigt mouillé. C'est, à mon avis, assez vrai parce que, si quand même vos orientations budgétaires sont quand même très, très éloignées de ce que finalement aujourd'hui vous nous proposez là, maintenant. On apprend qu'il va y avoir plus d'études, mais on ne sait pas concrètement, vous en avez évoqué certaines, mais elles ne se retrouvent pas toutes dedans. Vous nous dites, on va plus investir sur les bâtiments publics. Là je m'appuie toujours sur le rapport d'orientation budgétaire que j'ai relu pour corriger le procès-verbal, et donc notamment sur votre intervention, les sommes investies pour les bâtiments publics sont en baisse. Je ne comprends pas comment c'est possible. Pour l'énergie, l'électricité, j'entends que le gros de la crise Ukrainienne soit derrière nous. Il n'empêche que vous passez de 2 345 000 à 1 835 000, vous enlevez quasiment 20 %. Les frais de contentieux, vous êtes très ambitieux, c'est-à-dire que vous aviez budgété 260 000 € en 2023, là, on passe à 114 000. Les frais de télécommunication, est-ce qu'on peut m'expliquer pourquoi est-ce qu'on passe de 105 000 à 115 000 ? Quelque chose qui, alors là il faudrait m'expliquer, vous nous avez dit que le 012 allait augmenter pour un certain nombre de raisons et pourtant l'article consacré aux rémunérations est en diminution. C'est-à-dire qu'il va passer de 10 315 000 € à 10 222 000 €. Je le redis parce que c'est finalement ça que retiendront surtout les Saviniens. Mais la taxe foncière, les recettes de taxe foncière passent de 34,4 millions à 35,9 millions, donc une augmentation de 1,4 million qui n'est pas négligeable. J'ai quasiment fini de vous assommer des chiffres et je vais maintenant passer, je suis au bon deux tiers de mon intervention, un certain nombre de choses qui ne vont pas. Notamment la fonction 2, page 45 du budget, je ne comprends pas comment, alors que toutes les constructions d'écoles sont censées être résumées dans cette fonction 2, vous pouvez avoir un chiffre qui est supérieur à ce que vous nous avez annoncé dans la synthèse. Là il y a quelque chose qui m'échappe,

on est quand même sur un différentiel de 100 000 €. Au niveau des contrats de prêts, je vous ai demandé, et c'est assez récurrent et on est au tribunal administratif là-dessus sur au moins deux ou trois de mes 240 recours, vous refusez pertinemment de me communiquer les contrats de prêts. Dans le rapport d'orientation budgétaire, vous nous avez dit, on a treize contrats à taux fixe et 10 contrats à taux Euribor 3 mois. Moi quand je prends, donc puisque vous m'avez assez sèchement renvoyé, dans votre courrier, sur les pages dédiés du rapport d'orientation budgétaire, pardon du document du budget primitif, moi l'emprunt E10395 c'est un Euribor 6 mois, ce n'est pas un Euribor 3 mois. L'emprunt 10M985036 c'est un Euribor 12 mois ça n'est pas un Euribor 3 mois. Donc sur les contrats de prêt vous ne, voilà, vous n'êtes pas clair et vous refusez pertinemment de dire où est-ce qu'on en est. Au niveau des garanties d'emprunt, on en est aujourd'hui à 137 000 000, parce que vous accumulez, vous accumulez, vous accumulez, vous garantissez des emprunts dès qu'il y a une nouvelle construction d'immeuble. Voilà, je rappelle que notre budget primitif, en l'état actuel, il est à 75 millions, alors même si après avec le budget supplémentaire il pourrait augmenter jusqu'à à peu près 90 millions mais enfin on est quand même, 137 millions on est sur du bon 140 % je le fais de tête. Et quelque chose qui, moi, me pose question, m'interroge, pourquoi est-ce qu'à l'article 66111 qui est censé tracer les annuités que nous sommes censées garantir pour ces emprunts, parce que dans garantie d'emprunt, il y a le principe, le mot, le concept de garantie, et donc l'idée c'est que si le bailleur ne peut pas payer, on est là pour venir à son secours. Pourquoi est-ce que... »

Propos inaudibles

« M. Vagneux :

« Oui, mais enfin, je vous le demande sincèrement, pourquoi est-ce que vous avez la petite note 8 qui dit il faut reporter les annuités annuelles, il faut les reporter à l'article 66111 et pourquoi est-ce que ça n'est pas fait ? Je vous pose la question. Page 146 enfin, c'est le contrat d'engagement avec « les Petits chaperons rouges », et vous avez bien voulu me communiquer le contrat de réservation de berceaux, que vous n'avez d'ailleurs pas anonymisé, j'en suis très étonné, et quand je lis, date du contrat, entrée en vigueur le 5 août 2016 jusqu'au 4 août 2019, comment se fait-il, cinq ans après la fin de ce contrat de réservation de berceaux, et vous êtes présumé par le document que vous m'avez communiqué, m'avoir donné l'état actuel de l'état dans lequel se sont installées les relations contractuelles entre « les Petits chaperons rouges » et la commune de Savigny-sur-Orge, comment est-ce que ça se fait qu'il y ait toujours un engagement, un montant qui porte quand même à peu près 300 000 €, un petit peu moins 240 000 de mémoire, qui en fait ne correspond, alors certainement à une situation de fait, parce que je pense que ça continue, la Ville continue de réserver des berceaux, mais en tout cas en droit, juridiquement ne correspond à rien parce que le contrat est échu. Est-ce qu'il y a eu une reconduction tacite, est-ce que vous auriez pu peut-être m'informer un petit peu plus là-dessus ça n'aurait pas manqué ? Sur les frais de représentation du maire, et je me vois obligé d'y revenir parce que j'ai pu constater une forme de cavalerie budgétaire. C'est-à-dire que monsieur le maire nous dit que sur l'année 2023 il a eu 1 033,80 € de frais de représentation. Sauf que par rapport au détail de ce qui m'est communiqué eh bien, en réalité, une partie de ces 1 033 était sur 2022 et une partie de 2023 ne correspond pas à 2023 mais à 2022. Moi je ne sais pas pour 2024, est-ce que les frais de représentation seront sincères ? Je vous appelle à un petit peu plus de sérieux dans la gestion de ces frais de représentation et je redis que je souhaiterais qu'ils soient publiés sur le site internet de la Ville. Donc bah vous vous en doutez je déférerai effectivement... »

M. le maire :

« Ils sont déjà sur les panneaux d'expression libre de la Ville. »

M. Vagneux :

« Le total, le cumulé. »

M. le maire :

« Le total cumulé, vous voyez, c'est ma troisième année de mandat, si on compte décembre, les quelques jours de décembre, j'ai le droit à 4 000 par an, j'en suis à 2 000 et quelques. »

M. Vagneux :

« Déjà c'est 3.000 €. »

M. le maire :

« Oui 3.000, j'en suis loin. »

M. Vagneux :

« Oui mais enfin l'idée c'est que là justement vous êtes en train de sous-entendre que vous pouvez cumuler... »

M. le maire :

« Oui mais que je ne fais pas en fait, mais bon. Avancez. »

M. Vagneux :

« Non, ce n'est pas la question, la question que je vous dis, c'est que la cavalerie budgétaire c'est mal, et de la même manière je vous dis l'insincérité budgétaire, c'est mal. Non mais c'est le principe de l'annualité budgétaire. Si vous voulez qu'on parle des 5 grands principes budgétaires, c'est-à-dire que vous ne pouvez pas faire passer des frais de représentation de 2022 sur 2023. »

M. le maire :

« Je vous entends monsieur Vagneux, effectivement les tickets de décembre je courrais beaucoup plus vite les déposer au service finances pour être remboursé beaucoup plus rapidement, que de les laisser trainer et les donner. »

M. Vagneux :

« J'ai quasiment fini. J'avais encore un point sur les provisions semi-budgétaires. Moi je ne suis pas d'accord avec le fait, bon alors j'ai bien compris que vous pensez que tous mes recours seront perdus et que vous n'avez rien à projeter, c'est pour cela que maître Seban, dans l'affaire qui sera jugée la semaine prochaine il a dit qu'il fallait un euro quand même au cas où, voilà bon, c'est toujours un euro mais enfin, c'est l'euro qui déséquilibrera le budget. Il y a finalement pas mal de choses au global qui font que ce rapport n'est pas sincère par rapport à la publicité, c'est le point qu'évoquait Jacques Senicourt, par rapport aux informations qu'on vous a demandées et qu'on n'a pas forcément obtenues et puis d'ailleurs ce sont des choses assez récurrentes. Comme notamment le fameux sujet des contrats de prêts, le sujet des garanties d'emprunt. Alors j'entends, ça vous fait sourire, ça vous passe au-dessus de la tête, bon voilà, c'est un petit peu dommage. Vous ne m'avez pas répondu non plus sur l'article L.5217-10-6 du CGCT, qui en réalité s'applique à la métropole du Grand-Paris. Donc j'entends qu'après il y a une application au niveau du référentiel M57, sauf qu'en l'occurrence vous ne le mentionnez pas dans le projet de délibération, donc tout ça là aussi participe à quelque chose qui n'est pas clair, qui n'est pas sincère. Maintenant ce qu'on retiendra de votre budget en outre les 8,359 millions d'euros d'emprunt que vous voulez faire, c'est qu'il y a le projet de centre culturel qui va tout avaler, tout manger. Je ne suis pas certain que dans la situation actuelle, qui ne prend pas en compte, et ça vous a été rappelé, l'augmentation de population à venir, je pense que d'une part il y a plus urgent à faire, notamment au niveau des écoles, et là clairement ça n'apparaît pas puisqu'en fait finalement vous vous contentez de faire, il y a des petits travaux il y aura 300 000 €... »

M. le maire :

« Oui des petits travaux qui ouvrent quatre à cinq classes dès la rentrée de septembre. »

M. Vagneux :

« Oui, quelle a été l'augmentation de population ? Madame Coëtmeur vous a interpellé pendant la commission sur l'évolution de la démographie scolaire, et on en reparlera au moment de la carte scolaire. J'ai l'impression que là aussi, ça vous est passé par-dessus la tête. Pour toutes ces raisons, non seulement, je voterai contre, mais ça, c'est un petit peu normal et attendu de la part d'une opposition, mais je déférerai également le budget comme celui de l'année dernière, parce que j'estime qu'il y a trop d'éléments sur lesquels vous n'êtes pas sincère. Et je regrette que les oppositions ne puissent pas être plus associées et notamment en amont, à la construction du budget. Nonobstant, l'amendement que je vous proposerai peut-être quand les uns et les autres auront pu avancer, qui en gros, j'en parle maintenant très rapidement sur trente secondes, je sais que ça vous passionne donc je ne vais pas vous donner les chiffres, mais l'idée, le concept c'est que si vous m'aviez suivi sur la baisse d'un point du taux de la taxe foncière on aurait eu 900 000 € de recettes en moins en section de fonctionnement. Je vous propose, et on en reparlera au moment des subventions de fonctionnement aux associations, je vous propose de tout augmenter de 20 % et donc ça aurait, ça vous fait peut-être rire, mais c'est mon droit. »

Propos inaudibles

M. Vagneux :

« Oui tout à fait, en gros ça faisait une augmentation d'un million d'euros de dépenses supplémentaires que nous enlevions par rapport à la section d'investissement, pour équilibrer, en diminuant le transfert depuis la section de fonctionnement en le réduisant de 982 000 € et en abondant légèrement le chapitre des emprunts, le chapitre 16 en tout cas, qui pour l'instant est à 4 405 000 €. De toute façon cet amendement n'a plus forcément beaucoup de sens dans la mesure où vous n'avez pas accepté la modification de la taxe foncière. Malgré tout je tenais à rappeler ici mon attachement au fait qu'il puisse y avoir un suivi, une traçabilité, et notamment je plaide pour une comptabilité analytique, mais de l'état des finances communales et je n'ai pas l'impression que, on peut prendre toutes les comparaisons que l'on veut, et notamment Sainte-Geneviève, mais enfin elle n'est pas opérante à mon sens, notamment que Savigny on paie quand même

toujours beaucoup d'impôts par rapport à la qualité de services rendus et puis bah je pense que les associations pourraient aussi être un petit peu plus soutenues. »

M. Defrémont :

« On y va, ou vous voulez une petite pause de dix secondes. Ça va ? Vous êtes solide ? Ce budget 2024 est celui qui cristallise la trajectoire de l'ensemble d'un mandat marqué par une double rupture. La première en 2020 avec un changement de majorité et d'orientation globale, la seconde avec un nouveau changement de majorité en 2021 et le retour aux pratiques antérieures. Ces turbulences successives ont coûté cher, avec des projets lancés puis abandonnés, le retour de projets antérieurs, des études réalisées puis ignorées et le renchérissement des projets en cours sans justification réelle. Elles sont aggravées par des causes exogènes, le renchérissement du coût de l'énergie, l'inflation qui en découle et un désengagement de l'Etat qui atteint son point critique. Le débat d'orientation budgétaire laissait entrevoir la possibilité d'une épargne nette négative à l'horizon 2026, ce qui paralyserait un investissement, pourtant indispensable, tant notre niveau d'équipements est faible. Le budget qui est présenté ce soir, confirme la probabilité de cette mauvaise perspective. La section de fonctionnement connaît une baisse significative de recettes, même s'il faut la pondérer puisqu'elle était augmentée artificiellement en 2023. Il faut noter qu'encore une fois les recettes fiscales augmentent de 487 000 €, bien plus que les recettes de dotations et participations de l'Etat, plus 234 000 €, qui ne reviennent même pas à leur niveau de 2022. Il a donc fallu ajuster les dépenses, avec la bonne vieille technique du coup de rabot qui consiste à retirer du budget un peu partout quitte à revenir corriger ensuite au budget supplémentaire. Le chapitre 11 perd 2,4 millions d'euros, mais seulement 700 000 après retraitement des opérations exceptionnelles de 2023. A titre d'exemple, le compte 60612 perd à lui seul 508 000 €, ce qui semble très optimiste dans un contexte d'incertitude sur l'évolution du coût de l'énergie. Cette réduction massive du chapitre 11 semble donc globalement fragile, les charges de personnels au chapitre 12 augmentent d'un million, plus 4 %, ce qui semble cohérent à effectif constant, mais ne cadre pas avec les annonces de recrutements, notamment dans la police municipale, ni avec la volonté affichée de pourvoir les emplois vacants. Tout cela aboutit à une nouvelle réduction du compte 023, le virement à la section d'investissement, qui est passé de 7,497 millions en 2021 à 2,675 millions en 2022, seulement 1,820 million en 2023, puis 1,293 million cette année. La section d'investissement étant chiffrée cette année à 16,617 millions, rejoint le niveau de 2022 après avoir baissé fortement en 2023 à 13 millions. Mais pour y parvenir la commune doit recourir beaucoup plus massivement à l'emprunt, 8,36 millions en 2024 au lieu de 5,6 millions prévus au budget 2023 et je crois 3,25 millions au budget 2022. Bien sûr, ce budget primitif n'intègre pas et nous le regrettons fortement, chaque année, le résultat 2023 qui viendra limiter le recours à l'emprunt. Mais il est clair qu'au moins la moitié de la prévision, soit plus de 4 millions, seront réellement empruntés en 2024. Nous sommes donc en phase d'augmentation de la dette, alors que son coût augmente du fait d'une conjoncture géopolitique défavorable qui pèse durablement sur les taux d'intérêt. Dans ces conditions et afin d'échapper au fameux effet de ciseaux qui touche les collectivités, deux efforts doivent particulièrement être portés. Le premier concerne la maîtrise des dépenses de fonctionnement. Nous avons besoin d'une réelle restructuration de cette section afin d'optimiser nos dépenses, réduire le taux d'externalisation. A Savigny, on ne sait plus planter un clou sans recourir à une entreprise ce qui induit des coûts souvent très excessifs et des redondances de charges. Réorganiser réellement les services en haussant le niveau de compétences, pour la formation et le recrutement, au lieu de se contenter de promouvoir sans organiser. Valoriser correctement nos actifs, afin de ne pas les brader à vil prix, je ne prends pas d'exemple, vous les avez en tête. Employer pleinement nos équipements au lieu de les laisser à l'abandon, comme la cuisine centrale ou la maternelle Paul Bert. Tout cela doit permettre de dégager de nouvelles marges de manœuvre pour restaurer notre épargne brute et nos capacités d'investissement sans dégrader le niveau de service, mais nous ne voyons rien dans ce budget qui aille dans ce sens. Le second volet concerne les priorités d'investissement au regard de nos moyens limités. Le tableau de la page 8 de la note de synthèse nous en fournit une liste qui nous aurait été d'ailleurs très utile lors du débat d'orientation budgétaire. On y voit par exemple un engagement d'1,4 million pour la réfection du parking de la mairie, pourtant déjà en parfait état. 395 000 € pour une réhabilitation de l'école Champagne, 1,4 million pour des études sur le futur cinéma, dont les travaux ne sont même pas encore commencés. Dans le même temps, les orientations prises notamment au PLU produisent leurs effets. Nous avons besoin au moins d'une extension de l'école Chateaubriand pour en faire un vrai groupe scolaire et d'une extension à l'école Aimée Leclerc pour augmenter sa capacité d'accueil d'au moins dix classes. Sur ce même site, nous avons un grand besoin d'acquérir le foncier qui nous est confié par bail emphytéotique à échéance 2025, faute de quoi l'Etat pourrait exiger la restitution du site et son foncier bâti sans compensation financière. Ne parlons pas des besoins dans le secteur sanitaire où la disparition définitive de l'hôpital de Juvisy et la réduction de la médecine de ville, réclame une réponse locale sous la forme d'un équipement qui reste à définir. Encore ne sommes-nous pas au bout de nos peines, la Ville sera démunie de réserve lorsqu'il s'agira de financer les travaux du nouveau cinéma qui aurait pu se faire à bien moindre coût. Nous voyons bien qu'en période de contrainte budgétaire le choix des investissements à prioriser devient crucial et que le compte n'y est pas, pas du tout, dans le budget qui nous est présenté, c'est le moins qu'on puisse dire. Nous voterons donc sans surprise contre ce budget et ne proposerons pas d'amendement car c'est dans son ensemble qu'il faut le revoir tout comme le mode de gouvernance qui y est associé. »

M. Senicourt :

« J'interviendrai sur quatre thèmes, mais auparavant, merci au service financier pour la qualité des documents fournis, avec la nouvelle maquette M57 qui affiche les montants de 2023 permettant la comparabilité. Merci pour la note de synthèse et les réponses à nos questions. Premier thème, un budget tardif et tronqué du résultat 2023. Il s'agit donc de se prononcer sur ce budget primitif 2024 de la Ville au sens de premier budget, car en effet et malheureusement, le législateur permet pour nos collectivités de retarder jusqu'au 15 avril de l'année la présentation d'un premier budget et de plus sans le report des résultats de l'année précédente. Il y aura donc un second budget dit supplémentaire. Ainsi, le BP 2024 s'élève à 75 753 000 € au total des deux sections, fonctionnement et investissement. Il sera complété par un budget supplémentaire de quelques 7 500 000 puisqu'en réponse à nos questions, monsieur l'adjoint aux finances nous a communiqué ce montant pour le résultat 2023 reportable sur 2024. Donc nous ne disposons que de 90 % du budget complet 2024, ce qui brouille notre compréhension, car nous ignorons en partie comment sera affecté ce résultat entre le fonctionnement et l'investissement. Le choix de ce calendrier budgétaire, vous oblige d'ailleurs à quelques contorsions, dont la principale porte sur l'emprunt nouveau que la Ville devra contracter en 2024 pour financer les investissements. Au budget primitif il est très conséquent, à hauteur de 8 359 400, ce qui est très inquiétant, mais nous dit-on, il sera ajusté lors d'un budget supplémentaire. Toutefois, la note de synthèse ne nous dit pas de combien il sera diminué, cela sera la surprise. Ce tronçonnage de la présentation budgétaire ne facilite pas tant pour les élus que pour nos concitoyens la compréhension et la transparence des choix effectués par votre majorité. Second thème, en fonctionnement, une prévision dépensière au regard de nos ressources qui sacrifie l'autofinancement et donc à terme accentue notre endettement ou bien des excès de prudence. Les principaux constats de ce BP 2024 pour la section de fonctionnement sont pour nous les suivants, les dépenses réelles projetées pour 2024 sont en croissance de 11,1 % par rapport au réel 2022 et de 5,6 % par rapport à l'estimé 2023 tel que publié au ROB 2024 page 16, retraité de l'inscription exceptionnelle 2023 de 1,6 million de FCTVA. Alors que les recettes réelles de ce budget 2024 n'augmentent que de 2,6 % par rapport au réel 2022 et de 1,6 % par rapport à l'estimé 2023. Nous avons donc la poursuite de cet effet de ciseaux entre les dépenses en hausse sensible et les recettes qui ne progressent que très peu. Ainsi les charges à caractère général seraient en croissance de 14,9 % par rapport à 2022 et les dépenses de personnels de 9 %. De même, les autres charges de gestion courante sont en croissance de 18,9 %, par rapport au réel 2022, et de 11 % par rapport à l'estimé 2023. Notons aussi que les charges financières sont en hausse de 213 000 € soit + 50 % par rapport à l'estimé 2023 au ROB 2024 du fait de l'accélération de l'endettement. Soit ce budget se concrétise, et cela traduirait une dérive dépensière par rapport à nos moyens, soit il masque une sous-estimation des recettes et une surestimation des dépenses par excès de prudence, mais alors c'est l'absence de transparence qui pose problème. Notons encore que le montant du virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement, qui constitue une partie importante de l'autofinancement, est en chute libre. Nous passons de 2,6 millions pour les budgets primitifs des années 2020, 2021 et 2022, au BP 2023 1,8 million et seulement 1,3 million au BP 2024. En conséquence, plus encore que les années précédentes, ce sont les résultats de l'année N-1 qui vont permettre d'abonder l'autofinancement, mais nous l'avons vu supra, les résultats 2023 doivent aussi permettre de réduire le niveau d'endettement. Quels seront les arbitrages entre niveau d'endettement de la Ville et autofinancement ? Malheureusement, il faudra attendre septembre voire octobre 2024 pour le savoir. Troisième thème, des investissements, certes nécessaires, mais trop dispendieux au vu du sous-équipement récurrent et historique de notre ville. Notons que les dépenses d'équipements à hauteur de 10,6 millions sont en recul par rapport au total du budget primitif et du budget supplémentaire 2023 de près de 25 %, mais supérieur de 20 % au réel 2022. Par rapport aux dépenses inscrites à ce budget, et détaillées dans la note de synthèse, et dans vos réponses à mes questions, je constate que certaines de ces dépenses avaient déjà été inscrites au BS 2023 et presque toutes, je vais citer tous les investissements concernés : la réhabilitation du parking de l'Hôtel de ville, en étude nous avions 100 000 € au chapitre 20 en 2023 et nous avons encore 20 000 en étude dans ce BP 2024, soit 120 000 € au total, ça ferait 300 heures d'études à 400 € le taux horaire moyen de bureau d'étude. 300 heures pour penser à un parking ? Bon rassurez-nous, ces études n'ont pas été faites en 2023, ces crédits 2023 ont été annulés et reportés en 2024. De même en travaux, 1,5 million sont inscrits au BS 2023 et de nouveau 1,4 million à ce BP, on est sur une double inscription, quel sera, étude plus travaux, le coût d'une place de parking supplémentaire ? Idem pour la crèche Chateaubriand, elle est inscrite à 1,1 million au BS 2023 et à nouveau dans ce BP 2024 1,358 million. Idem pour la réhabilitation de l'école Champagne, 700 000 au BS 2023 et 395 000 à ce budget primitif, soit au total 1,95 million. Quel sera le bon montant ? Et la cour oasis de l'école Louise Michel, déjà inscrite pour 165 000 € au BP 2023 avec un complément de 35 000 € en étude au BS 2023 et maintenant BP 2024 100 000 € en étude et 560 000 en travaux. L'acquisition du terrain PJJ R39 était déjà au BP 2023 ainsi que les vestiaires du rugby dont je ne reprends pas les chiffres. Alors je ne comprends pas, il y aura bien soit des annulations de crédits au compte administratif 2023, soit des reports à nouveau. C'est extrêmement confus, là, on y comprend plus rien, c'est vraiment dramatique. Il faut clarifier ces points. Alors ce que je comprends par contre, ce qui est certain, c'est que vos projets dérivent dans le temps, ça patine, et ils deviennent, au fil du temps de plus en plus chers. Je comprends aussi que les projets qui sont soumis à des délibérations c'est du vent parce que

finalement on nous les remet au budget suivant. Mais le plus grave c'est que ces dépenses sont dispendieuses. Plus de 15 millions pour le centre culturel défini par vous seul, sans concertation sur le contenu et avec aucune possibilité d'y présenter du spectacle vivant. Une seule cour oasis pour 660 000 € études comprises et hors dépenses éventuelles en 2023. Cela fait combien par mètre carré de cour ? Et s'il faut en faire 18 ça va faire combien au total ? En réalisant des investissements tout aussi efficaces, mais plus sobres, et donc moins coûteux, la ville disposerait de plus de moyens financiers pour rattraper son retard en équipement. Quatrième thème, et j'en conclurai, un budget peu écologique et peu social et rien sur la santé. Peu écologique, nous avons dénoncé la totale absence des problématiques écologiques dans le rapport d'orientation budgétaire et nous constatons au niveau des propositions budgétaires le peu de réponses au défi climatique et la protection de la biodiversité. Certes le parking de l'Hôtel de ville prend en compte la dimension écologique, certes nous aurons une cour d'école dite oasis, mais nous n'avons rien d'explicite sur une programmation de la rénovation thermique des bâtiments municipaux. Autre illustration, en dépense d'investissement, maquette M57 page 25, le compte 2121, plantation d'arbres et arbustes au BP + BS 2023 nous avons 49 999,10 €, ce qui correspond d'ailleurs au chiffre communiqué à la question orale de madame Corinne Gardella le 1<sup>er</sup> février 2024, mais au BP 2024, zéro centime, donc pas une seule plantation d'arbre, s'il y en avait ça devrait être inscrit à ce compte. Et vous maintenez, par ailleurs, le projet de construction d'un immeuble rue César Franck, dernier terrain municipal disponible en ville, dans une zone de densification urbaine pour aménager un îlot de fraîcheur avec des jeux pour l'enfance, un non-sens en 2024. Un budget peu social, le budget de la ville ignore cette dimension et la renvoie à son CCAS qui explique dans son rapport d'orientation budgétaire je cite : « la pauvreté ne cesse de progresser, c'est une évidence pour tous ». En conséquence le CCAS a décidé une hausse des plafonds annuels d'aides individuelles facultatives et c'est une bonne chose, encore faudra-t-il dépenser le budget. Pour autant, le budget primitif 2024 de la ville n'accorde que 100 000 € de plus à son CCAS par rapport au BP+BS 2023 soit 3,9 % de plus. On notera que sur la base de la vue d'ensemble affichée au ROB 24 de notre CCAS les dépenses de fonctionnement augmenteraient en 2024 par rapport au réalisé 2023 de 595 661,28 € soit plus 25,4 % et que le total des dépenses de fonctionnement des résidences autonomes augmenteraient de 275 750,75 € soit plus 13,2 %. On se demande bien comment le CCAS va se financer avec seulement cette hausse de 100 000 € de sa subvention, avec les résultats 2023, avec un budget supplémentaire de la ville ? Merci de la réponse. Rien sur la santé, vous récusez la solution centre municipal de santé, mais vous avez tort. Des départements et des villes de droite ont compris que c'était une solution viable. Nous continuerons de revendiquer cet équipement, car la santé n'est pas à brader à des officines privées dont l'objectif principal est de faire du profit, en profitant du manque de médecins. Vous l'avez compris, nous voterons contre ce budget, c'est un budget tardif et tronqué, qui repousse au budget supplémentaire les vrais arbitrages et les choix cruciaux, donc un budget qui manque de transparence. Les investissements, certes nécessaires, mais qui sont trop dispendieux au vu du sous-équipement récurrent historique de notre ville. Un budget qui ne correspond pas aux besoins sociaux et de santé de nos concitoyens, un budget qui répond peu aux impératifs écologiques. »

Mme Bernet :

« Très rapidement, un petit point de détail en lien avec l'intervention que j'ai faite sur le point deux, l'histoire du baseball, vous n'avez pas répondu à ma question sur les provisions, s'il y a des provisions qui ont été faites ou pas dans le cadre de cet accord à l'amiable. »

Propos inaudibles

Mme Bernet :

« D'accord, parce que ce soir même, il y a une balle qui est tombée chez la riveraine en question, donc la commune vient de perdre 150 €. »

Mme Coëtmeur :

« Et monsieur Coste lui a dit que demain le couvreur viendrait, parce qu'à chaque fois c'est des tuiles cassées, quand même faut le dire, et qu'il n'avait pas pu faire autrement car l'angle de tir est face à nos maisons. Vous vous rendez compte. »

M. le maire :

« C'est bien pour ça que tout à l'heure je vous ai parlé d'angle de tir et s'il y a bien quelque chose à changer en priorité c'est l'angle de tir. Ecoutez, avec ce protocole qui n'est pas encore homologué la Ville vient de perdre 150 €. »

Propos inaudibles

M. le maire :

« Je sais bien madame, c'était un petit trait d'humour. Je vais juste répondre, je vais prendre par la fin du coup en commençant par la maison de santé. On a un point de vue bien différent sur la chose, mais vous le

savez de par les membres de ma famille, je suis plutôt assez, comment dire, sensibilisé à la question de la santé, nous avons juste deux points de vue différents. Je considère que, effectivement, l'aimer pour attirer des nouveaux médecins qui ne vont plus dans des cabinets individuels, il faut construire des maisons de santé, par contre je considère que les villes n'ont pas à payer des médecins. Vous me dites que je renonce à des projets de santé. Il y a plusieurs négociations en cours, notamment avec des porteurs privés, je sais que c'est un gros mot pour vous, mais qui viennent de s'implanter ou qui vont bientôt l'inaugurer à Viry-Châtillon, et ce n'est pas des médecins privés où la consultation est très chère. Si j'étais taquin je vous dirais qu'en récupérant le projet de Grand-Vaux, la maison de santé avait disparu du plan guide et il est réapparu dans le plan guide lorsque nous l'avons fait voté par l'ANRU. Mais comme je ne suis pas taquin je ne vais pas vous le dire. Ensuite, concernant l'écologie, je ne vais pas rappeler les ombrières photovoltaïques, je ne vais pas relancer le débat, mais effectivement contrairement à d'autres communes, ou contrairement au conseil départemental et ça on en a parlé monsieur Senicourt lors d'une autre commission, effectivement peut-être qu'un jour il faudra qu'on fasse un budget vert pour faire ressortir plus précisément ce qu'on met sur la table, dans le budget pour un budget vert, et effectivement, 1,4 million, parce que dit comme ça les investissements 1,4 million, 590 000 € pour une cour oasis, alors ça s'appelle cour oasis, je n'aime pas trop ce terme de cour oasis parce que je trouve que ça fait très gadget, mais la première cour que nous avons choisi c'est Louise Michel. Louise Michel il y a tout un terrain en herbe de l'autre côté, qui n'est pas utilisé, du coup une cour de 1 600 m<sup>2</sup> devient une cour de 3 200 m<sup>2</sup>, donc effectivement les coûts peuvent être énormes, sauf qu'étant donné qu'on désimperméabilise, on plante des arbres, on végétalise »

Propos inaudibles

M. le maire :

« On désimperméabilise, si, si, puisqu'actuellement la cour, les 1.600 m<sup>2</sup> de cour de Louise Michel seront intégralement désimperméabilisés, effectivement l'espace vert on ne va pas le désimperméabiliser, il est déjà désimperméabilisé, mais il est utilisé. Donc on va avoir une cour, par contre il est remis, il y a un peu de travail qui est fait dessus, et étant donné qu'on a poussé, 591 000 c'est vraiment le taquet du taquet de ce qu'on peut faire et étant donné qu'on fait le taquet du taquet, écologiquement on est subventionné à hauteur de, entre 70 et 80 %. Le parking de la mairie, 1,4 million, ça peut paraître énorme mais on va avoir des emplacements vélos, motos, pmr, un parvis de la mairie beaucoup plus accessible, une quarantaine de places supplémentaires et intégralement désimperméabilisées, avec la plantation de 30 arbres. Donc oui effectivement ça coûte un petit billet mais le fait de désimperméabiliser les sols, le fait d'avoir une vision un peu écologique, développement durable de ce genre d'équipement on peut être financé entre 70 et 80 %. C'est pour cela que j'ai bien dit dans mon propos liminaire que, malheureusement, on ne peut pas inscrire des recettes prévisibles quand on fait des demandes. Mais regardez la liste des décisions, vous verrez. Sur le centre culturel également, 1,4 million je vous rassure, et c'est l'objet d'une de vos questions monsieur Senicourt, ce n'est pas uniquement les études. Il y avait ensuite les projets pertinents, bon bien sûr on est pas d'accord, ça s'appelle la démocratie, jusque-là tout va bien, mais je sais que vous êtes de grands donneurs de leçons, à croire monsieur Senicourt, quand j'entends vos analyses, mais ça je sais que Charles vous répondra là-dessus, vous n'avez pas été adjoint, vous ne savez pas comment on fait un montage budgétaire, vous ressortez les mêmes arguments que lors du ROB, vous avez quand même été adjoint au maire, mais il est vrai que quand on a eu à offrir pendant quinze mois qu'un champ de patates, on fait des leçons... »

Propos inaudibles

M. le maire :

« Excusez-moi monsieur Guillaumot je me mets au niveau, je me mets au niveau. »

M. Kouama :

« Si on se mettait à votre niveau et bien dis donc. »

M. le maire :

« Très bien monsieur Kouama. Ensuite, concernant la modernisation du patrimoine bâti, il y a 150 000 € qui sont mis sur la table, mais il y a tout un plan de sobriété également. Alors là dans la salle des fêtes on a chaud, mais on a toujours chaud dans cette salle, mais il y a sur l'eau chaude, sur le chauffage où effectivement malgré la hausse des fluides, on a réussi à limiter l'impact. Bien sûr qu'il y a eu une hausse, mais cette hausse a été quand même considérablement baissée. Je laisserai Charles conclure et répondre aux multitudes de questions plus techniques s'il le souhaite. »

M. Darmon :

« Non juste sur un point, parce là non plus on n'est pas tout à fait réconciliables mais, c'est juste sur la reprise anticipée du résultat. Enfin, un, je ne vois pas l'intérêt d'une reprise anticipée. Vous, vous parlez de

clarté mais les explications on vous les a données, enfin je veux dire au budget supplémentaire. Ce qu'on vous dit c'est qu'on a des recettes supplémentaires puisqu'on inscrit le résultat. En inscrivant le résultat forcément il va falloir, pour équilibrer le budget, vous le savez très bien, ce que je suis en train de vous dire, je vous vois sourire, vous savez très bien que pour équilibrer le budget il va nous falloir inscrire au budget supplémentaire des dépenses supplémentaires. Ces dépenses supplémentaires soit on peut les réaliser dans l'année soit pas. Si on ne peut pas on les remet au budget primitif d'après. Refaire l'Hôtel de ville, c'est ce que vous nous disiez tout à l'heure, donc c'est pour ça que l'Hôtel de ville, le parking de l'Hôtel de ville, vous le retrouvez au budget supplémentaire, vous le retrouvez au budget primitif oui, et après je peux même vous dire quelque chose c'est que quand on va arriver avec le ROB vous allez nous dire que le taux de réalisations il n'est pas beau. Oui forcément il n'est pas beau puisqu'on ne les aura pas réalisés les investissements supplémentaires de fin d'année, et on les retrouvera en début d'année d'après. Ce que je veux dire, la reprise de résultat que l'on fait au budget supplémentaire, moi, je suis désolé, mais on fait une reprise de résultat avec quatre, cinq, six mois de plus de visibilité dans l'année, et donc ça permet d'ajuster ou pas l'emprunt. »

Propos inaudibles

« M. Darmon :

« Bah si, »

M. Guillaumot :

« Monsieur Guillaumot prenez le micro si vous voulez que votre intervention soit prise en compte. »

M. Guillaumot :

« Oui vous dites qu'on a plus de visibilité, mais manifestement ce n'est pas le cas, puisqu'on se retrouve avec des dépenses qui ont été mises au BS et qu'on retrouve là. »

M. Darmon :

« Non, je veux dire qu'on a plus de visibilité sur les dépenses qui ont été faites dans l'année. Aujourd'hui les dépenses qu'on a faites dans l'année c'est les dépenses de quoi ? On est au mois de mars, 1<sup>er</sup> avril, donc on va faire quoi ? Reprendre un résultat qu'on a eu en 2023. Moi je préfère attendre qu'on soit en septembre 2024 pour avoir le résultat de 2023, savoir ajuster ensuite mon niveau d'endettement et la dette qu'on va contracter en 2024, pour pouvoir faire face aux dépenses ou pas qu'on va avoir, plutôt que d'afficher aujourd'hui un montant d'emprunt qu'on fera, qu'on fera peut-être pas, j'en sais rien. »

M. le maire :

« Effectivement, si je peux rajouter, monsieur Senicourt, on débattrait sur le choix du calendrier budgétaire, j'espère pas à chaque fois parce que j'ai l'impression de me redire à chaque fois. Quand vous étiez aux affaires, vous n'avez jamais voté votre budget en décembre, bah oui. On a eu le rapport d'orientation budgétaire avant le vote en décembre 2021 ? Je ne crois pas. »

M. Senicourt :

« Un budget il y avait le Covid, ce qui ne facilitait pas les choses. »

M. le maire :

« On l'a eu aussi, pardon, ne vous cachez pas derrière de fausses excuses quand ça vous arrange, c'est vraiment comme ça vous arrange. Vous étiez parfait, nous ne le sommes pas, on ne sera jamais d'accord, ça pour le coup ça s'appelle encore une fois la démocratie. »

M. Defrémont :

« Oui j'ai redemandé la parole, parce que je suis un peu choqué par une partie de vos propos monsieur Teillet, et je vous demanderais de bien vouloir retirer les propos que vous avez tenus à l'attention de monsieur Senicourt. Je ne crois pas, j'ai beaucoup de divergences avec lui, mais je ne crois pas qu'on puisse le taxer d'incompétent sur les questions budgétaires. Je vous demande officiellement de retirer ces propos parce qu'ils sont tout à fait inconvenants et tout à fait inappropriés. »

M. le maire :

« Il ne me semble pas avoir dit.. »

M. Defrémont :

« Si vous avez dit ça. »

M. le maire :

« De monsieur Senicourt qu'il était incompétent. »

M. Defrémont :

« L'enregistrement dira ce qu'il en est. »

M. le Maire :

« Bien au contraire, si ça a été pris comme ça je m'en excuse... »

M. Defrémont :

« Eh bien écoutez on regardera l'enregistrement, moi je vous demande de retirer ces propos-là. »

M. le maire :

« Si ça a été pris comme ça je m'en excuse et je retire le propos, j'avais d'ailleurs rendu hommage à Jacques Senicourt qui était le seul qui faisait des propositions lors du rapport d'orientation budgétaire. »

M. Defrémont :

« Oui, mais ce n'est pas ce que vous avez fait ce soir. »

M. le maire :

« Très bien. »

M. Defrémont :

« Je n'avais pas terminé mon intervention. »

M. le maire :

« C'est faire de faux procès. »

M. Defrémont :

« Non ce n'est pas un faux procès monsieur Teillet, je suis désolé, ce n'est pas un faux procès. »

M. le maire :

« Réécoutez aussi vos interventions. »

M. Defrémont :

« Je veux vous redire que nous avons une divergence dans le projet, une divergence de priorité dans l'investissement et ça me semble le plus important, et une divergence dans l'orientation pour la maîtrise des dépenses de fonctionnement. C'est là et sur ces points-là qu'il faut que nous débattions et malheureusement vous ne répondez jamais précisément à nos questions. Quant à la question du budget supplémentaire, de la manière dont on va utiliser le résultat, il faut bien reconnaître tout de même que la lisibilité budgétaire dépend en grande partie de cette question. Il est difficile d'atteindre le résultat, on en est bien conscient, effectivement on a été aux affaires et on sait combien ce cycle est difficile à maîtriser. Les services ne sont pas toujours en mesure d'arriver à la performance, qu'on a quand même réussi une fois, sous le mandat de Monsieur Mehlhorn, d'avoir un résultat disponible avant le vote du budget. C'est beaucoup plus lisible de travailler de cette façon que de présenter ensuite un budget supplémentaire en septembre. Tout simplement parce qu'on ne sait pas sur quoi on vote au mois de mars lorsqu'on a un résultat qui va venir conforter à 7 millions, ça n'est pas une bonne approche. Donc ce n'est pas un objectif à rechercher. Il ne faut pas le défendre. C'est difficile de faire mieux mais ne dites pas que c'est bien comme ça. Ensuite, bon je reviendrai ultérieurement sur ces sujets-là. »

M. Senicourt :

« Je voudrais quand même dire qu'effectivement, la critique principale que je ferais, c'est que quand même quels sont vos objectifs finalement ? C'est quoi votre politique ? On a eu un alignement de chiffres comme présentation, c'est quoi l'objectif ? En fait, c'est l'administration qui gère la ville et on ajuste au fil de l'eau. »

M. le maire :

« Je vous laisserai maître de vos propos monsieur Senicourt, parce que moi on me fait des procès d'intention. »

Propos inaudibles

M. le maire :

« Très bien. »

Amendement présenté par la liste Vivons Savigny autrement, avec Olivier Vagneux :

*Il est proposé au Conseil municipal :*

En section de fonctionnement :

- De diminuer le chapitre 73111 de 899 048 euros pour le passer à 34 990 952 euros ;  
Par suite, le chapitre 731 est réduit de 37 487 000 à 36 587 952 euros ;

- D'abonder le chapitre 65748 de 83 400 euros ;  
Par suite, le chapitre 65 est augmenté à 1 267 400 euros ;

Le chapitre 023 est alors diminué à 310 552 euros.

En section d'investissement :

- De diminuer le chapitre 021 de 982 448 euros pour le passer à 310 552 euros ;  
- D'abonder le chapitre 16 à 4 405 448 euros.

**Par 1 voix Pour, 28 voix Contre, Abstentions 9**

**Pour : Olivier VAGNEUX**

**Contre : Alexis TEILLET, Pascal LEGRAND, Catherine CHEVALIER, Daniel GUETTO, Aurélie GUÉGUEN, Sandrine VIEZZI, Mathieu FLOWER, Julie PLAZA, Jean-Charles HENRY, Isabelle AUFFRET, André MULLER, Anne-Marie GERARD, Georges DURAND, Abdelhak LARTIK, Dominique LABORIALLE, Sylvie LAIGNEAU, Agnès DUPUIS, Frédéric DELAMAERE, Nicolas FROGER, Stéphane TARAGON, Roxane NÉE, Charles DARMON, Joelle EUGÈNE, Marie-Lucie CHOISNARD, Claude FERREIRA, Angélique DE OLIVEIRA PINTO, Eric HUIBAN, Léocadie PAUL**

**Abstentions : Jacques SENICOURT, Bruno GUILLAUMOT, Corinne CAMELOT GARDELLA, Lydia BERNET, Nathalie COËTMEUR, Jean-Marc DEFREMONT, Fatima KADRI, Patrice KOUAMA, Aude HERNANDEZ**

**REJETTE l'amendement**

**A la majorité par 29 voix Pour et 9 voix Contre, Abstention 0**

**Pour : Alexis TEILLET, Pascal LEGRAND, Catherine CHEVALIER, Daniel GUETTO, Aurélie GUÉGUEN, Sandrine VIEZZI, Mathieu FLOWER, Julie PLAZA, Jean-Charles HENRY, Isabelle AUFFRET, André MULLER, Anne-Marie GERARD, Georges DURAND, Abdelhak LARTIK, Dominique LABORIALLE, Sylvie LAIGNEAU, Agnès DUPUIS, Frédéric DELAMAERE, Nicolas FROGER, Stéphane TARAGON, Roxane NÉE, Charles DARMON, Joelle EUGÈNE, Marie-Lucie CHOISNARD, Claude FERREIRA, Angélique DE OLIVEIRA PINTO, Eric HUIBAN, Léocadie PAUL, Aude HERNANDEZ**

**Contre : Jacques SENICOURT, Bruno GUILLAUMOT, Jean-Marc DEFREMONT, Corinne CAMELOT GARDELLA, Fatima KADRI, Lydia BERNET, Olivier VAGNEUX, Patrice KOUAMA, Nathalie COËTMEUR**

Le Conseil municipal

AUTORISE le maire, par délégation du Conseil municipal, à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel,

VOTE globalement, suite à la présentation par chapitre, les deux sections du budget de la Commune pour le budget primitif de l'exercice 2024 comme suit :

**SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES**

Chapitre 013	Atténuations de charges	20 000,00 €
Chapitre 70	Produit services, domaine et ventes diverses	4 386 000,00 €
Chapitre 73	Impôts et taxes (sauf 731)	7 484 000,00 €
Chapitre 731	Fiscalité locale	37 487 000,00 €
Chapitre 74	Dotations et participations	9 444 000,00 €
Chapitre 75	Autres produits de gestion courante	169 000,00 €
Chapitre 042	Opérations ordre transfert entre sections	146 000,00 €

**SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES**

Chapitre 011	Charges à caractère général	11 990 000,00 €
Chapitre 012	Charges de personnel, frais assimilées	26 000 000,00 €
Chapitre 014	Atténuation de produits	4 309 000,00 €
Chapitre 65	Autres charges de gestion courante	12 589 000,00 €
Chapitre 66	Charges financières	700 000,00 €

Chapitre 67	Charges exceptionnelles	20 000,00 €
Chapitre 68	Dotations provisions semi-budgétaires	35 000,00 €
Chapitre 023	Virement à la section d'investissement	1 293 000,00 €
Chapitre 042	Opérations ordre transfert entre sections	2 200 000,00 €

### SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES

Chapitre 13	Subventions d'investissement	250 000,00 €
Chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées	8 359 400,00 €
Chapitre 10	Dotations, fonds divers et réserves	1 080 000,00 €
Chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées	10 600,00 €
Chapitre 45412	Total des opérations pour compte de tiers	500 000,00 €
Chapitre 024	Produits des cessions d'immobilisations	1 114 000,00 €
Chapitre 021	Virement de la section de fonctionnement	1 293 000,00 €
Chapitre 040	Opérations ordre transfert entre sections	2 200 000,00 €
Chapitre 041	Opérations patrimoniales	1 810 000,00 €

### SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES

Chapitre 20	Immobilisations incorporelles	1 833 000,00 €
Chapitre 21	Immobilisations corporelles	7 493 000,00 €
Chapitre 23	Immobilisations en cours	1 250 000,00 €
Chapitre 45411	Total des opérations pour compte de tiers	500 000,00 €
Chapitre 10	Dotations, fonds divers et réserves	50 000,00 €
Chapitre 13	Subventions d'investissement	110 000,00 €
Chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées	3 423 000,00 €
Chapitre 27	Autres Immobilisations financières	2 000,00 €
Chapitre 040	Opérations ordre transfert entre sections	146 000,00 €
Chapitre 041	Opérations patrimoniales	1 810 000,00 €

ADOPTÉ le budget primitif de l'exercice 2024 de la ville de Savigny-sur-Orge, par chapitre et présenté par nature, en section de fonctionnement et d'investissement qui s'équilibre comme suite :

Section de fonctionnement	59 136 000,00 €
Section d'investissement	16 617 000,00 €
Total	75 753 000,00 €

AUTORISE le maire à prendre toute décision et à signer tout acte nécessaire à l'application de la délibération.

## **8/346 – BUDGET PRIMITIF 2024 – REGIE MUNICIPALE DE TRANSPORT**

**Rapporteur : M. Darmon**

Préambule :

### **I. Les grands équilibres du budget**

Le budget primitif 2024 de la Régie de transport s'élève à 728 200,00 € répartis comme suit :

- Section d'Exploitation : 645 200,00 €
- Section d'Investissement : 83 000,00 €

Ce budget reprend les orientations budgétaires débattues lors de la présentation du rapport d'orientations budgétaires le 1<sup>er</sup> février 2024.

### **II. Section d'exploitation**

La section d'exploitation du budget primitif 2024 de la Régie municipale de transport de la ville de Savigny-sur-Orge s'équilibre à hauteur de 645 200,00 €.

Pour suivre les principes fondamentaux de préparation budgétaire et notamment le principe d'équilibre budgétaire, la section d'exploitation affiche des dépenses égales aux recettes.

Les dépenses et les recettes sont évaluées de manière sincère sur la base des informations connues au moment de l'élaboration de ce budget.

## Recettes d'exploitation

Le détail par chapitre des recettes d'exploitation du budget primitif 2024 de la Régie de transport est récapitulé dans le tableau ci-dessous :

Chapitre	Intitulé	Montants
74	Subventions d'exploitation	590 000,00 €
042	Opérations ordre transfert entre sections	55 200,00 €
<b>TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION</b>		<b>645 200,00 €</b>

Les recettes d'exploitation 2024 de la régie de transport ont deux composantes :

- Les amortissements au chapitre 042
- Les subventions d'exploitation au chapitre 74 :
  - Participation d'Île-de-France mobilité, conformément à la convention 2022-2026, ajustée en fonction du réalisé 2023
  - Subvention d'équilibre, versée par le budget principal de la Commune en fin d'exercice, minorée de la reprise du résultat 2023 lors du Budget Supplémentaire 2024

## Dépenses d'exploitation

Le détail par chapitre des dépenses d'exploitation budget primitif 2024 de la Régie de transport est récapitulé dans le tableau ci-dessous :

Chapitre	Intitulé	Montant
011	Charges à caractère général	111 190,00 €
012	Charges de personnel, frais assimilés	451 000,00 €
65	Autres charges de gestion courante	10,00 €
042	Opérations ordre transfert entre sections	83 000,00 €
<b>TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION</b>		<b>645 200,00 €</b>

Les charges à caractère général de la régie de transport sont stables par rapport au budget 2023. Les inscriptions sont ajustées par nature en fonction du réalisé 2023 et des évolutions de tarifs de certaines prestations de service (maintenance des cars).

Le remboursement des frais de personnel et des charges assimilées est calibré pour couvrir l'ensemble de l'activité de la régie en incluant les revalorisations légales du point.

## III. Section d'investissement

La section d'investissement du budget primitif 2024 de la Régie de transport de la ville de Savigny-sur-Orge s'équilibre à hauteur de 83 000,00 €.

### Recettes d'investissement

Le détail par chapitre des recettes d'investissement du budget primitif 2024 de la Régie municipale de transport est récapitulé dans le tableau ci-après :

Chapitre	Intitulé	Montant
040	Opérations ordre transfert entre sections	83 000,00 €
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>83 000,00 €</b>

Les recettes d'investissement 2024 de la régie de transport sont composées uniquement des amortissements.

### Dépenses d'investissement

Le détail par chapitre des dépenses d'investissement du budget primitif 2024 de la Régie municipale de transport est récapitulé dans le tableau ci-après :

Chapitre	Intitulé	Montant
21	Immobilisations corporelles	27 800,00 €
040	Opérations ordre transfert entre sections	55 200,00 €
<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>83 000,00 €</b>

Comme annoncé dans le rapport d'orientation budgétaire 2024, il n'est prévu aucune dépense spécifique en investissement en dehors de l'entretien du parc des cars existants. L'inscription permet de répondre au principe d'équilibre budgétaire.

Il est demandé au conseil municipal d'autoriser le maire, par délégation du Conseil municipal, à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

#### Interventions :

##### M. Darmon :

« Concernant le budget primitif 2024 de la régie municipale des transports, en section d'exploitation, on a un montant total de 645 000 € et en section d'investissement de 83 000 €. A noter qu'il n'y a pas d'investissement particulier, d'ores et déjà, on peut le mentionner. En section d'exploitation, les recettes d'exploitation pour 645 200 € concernent une subvention d'exploitation à 590 000 € et au chapitre 042 des opérations d'ordre de transfert entre sections pour 55 200 €. Concernant les dépenses d'exploitation, chapitre 011, 111 190 €, chapitre 012 charges de personnel 451 000 €, 10 € autres charges de gestion courante et en opérations de transfert entre sections 83 000 €. Concernant la section d'investissement, au chapitre 040 opérations d'ordre de transfert entre sections 83 000 €. Concernant les dépenses d'investissement, des immobilisations corporelles chapitre 21 pour 27 800 € et des opérations d'ordre de transfert entre sections pour 55 200 €. »

##### M. Vagneux :

« Oui tout en vous remerciant d'avoir bien voulu me communiquer, même si c'est très succinct, l'inventaire des véhicules de la régie, et il fut un temps où le service avait des vrais tableaux avec un kilométrage et des indications un peu plus fournies que ce qui m'a été fourni, mais en tout cas c'est toujours ça. Une question pour être bien certain, est-ce que notre délibération du 28 septembre 2023 n'a concerné que le référentiel M57 ? Est-ce que de fait nous n'avons pas touché aussi au référentiel M43, donc par rapport au budget de la régie des transports, auquel cas nous aurions pu par ce biais-là revoir le montant des biens de faible valeur page 17 du document budgétaire. Est-ce que ça dit quelque chose à l'un d'entre vous ? »

Propos inaudibles

##### M. Vagneux :

« Donc on fonctionne a priori toujours sur la délibération de 2002. »

##### M. le maire :

« Exactement. »

#### **A l'unanimité par 38 voix Pour et 0 voix Contre, Abstention 0**

**Pour : Alexis TEILLET, Pascal LEGRAND, Catherine CHEVALIER, Daniel GUETTO, Aurélie GUÉGUEN, Sandrine VIEZZI, Mathieu FLOWER, Julie PLAZA, Jean-Charles HENRY, Isabelle AUFFRET, André MULLER, Anne-Marie GERARD, Georges DURAND, Abdelhak LARTIK, Dominique LABORIALLE, Sylvie LAIGNEAU, Agnès DUPUIS, Frédéric DELAMAERE, Nicolas FROGER, Stéphane TARAGON, Roxane NÉE, Charles DARMON, Joelle EUGÈNE, Marie-Lucie CHOISNARD, Claude FERREIRA, Angélique DE OLIVEIRA PINTO, Eric HUIBAN, Léocadie PAUL, Jacques SENICOURT, Bruno GUILLAUMOT, Corinne CAMELOT GARDELLA, Lydia BERNET, Nathalie COËTMEUR, Jean-Marc DEFREMONT, Fatima KADRI, Patrice KOUAMA, Aude HERNANDEZ, Olivier VAGNEUX**

AUTORISE le maire, par délégation du Conseil municipal, à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel,

VOTE globalement, suite à la présentation par chapitre, les deux sections du budget de la régie municipale de transport pour le budget primitif de l'exercice 2024 comme suit :

**SECTION D'EXPLOITATION - RECETTES**

Chapitre 74	Subventions d'exploitation	590 000,00 €
Chapitre 042	Opérations ordre transfert entre sections	55 200,00 €

**SECTION D'EXPLOITATION - DEPENSES**

Chapitre 011	Charges à caractère général	111 190,00 €
Chapitre 012	Charges de personnel, frais assimilés	451 000,00 €
Chapitre 65	Autres charges de gestion courante	10,00 €
Chapitre 042	Opérations ordre transfert entre sections	83 000,00 €

**SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES**

Chapitre 040	Opérations ordre transfert entre sections	83 000,00 €
--------------	---	-------------

**SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES**

Chapitre 21	Immobilisations corporelles	27 800,00 €
Chapitre 040	Opérations ordre transfert entre sections	55 200,00 €

ADOPTE le budget primitif 2024 de la régie municipale de transport de la Ville de Savigny-sur-Orge, par chapitre et présenté par nature, en sections d'exploitation et d'investissement qui s'équilibre comme suit :

Section d'exploitation	645 200,00 €
Section d'investissement	83 000,00 €
Total	728 200,00 €

AUTORISE le maire à prendre toute décision et à signer tout acte nécessaire à l'application de la délibération.

– **9/347 – SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS POUR L'ANNEE 2024**

Rapporteur : M. Darmon

Préambule :

Le tissu associatif savinien est riche et dense, et très actif au quotidien dans différents domaines. Présents aussi bien auprès des scolaires que de nos aînés, les associations et leurs bénévoles font rythmer le quotidien des Saviniens.

La ville de Savigny-sur-Orge souhaite donc poursuivre son engagement auprès du monde associatif, notamment par le biais des subventions versées annuellement. Sont concernées par ces subventions toutes les associations ayant rendu un dossier complet auprès du Guichet Unique de la Vie Associative (GUVA) ou auprès des services instructeurs.

Il est proposé le versement de subventions au bénéfice de 53 associations pour un montant total de 417.210 euros avec une répartition par secteur comme suit :

- 1 association dédiée au commerce local
- 4 associations dédiées à l'enfance et au scolaire
- 10 associations d'anciens combattants
- 12 associations culturelles, de loisirs et solidaire
- 26 associations sportives

ASSOCIATION	2024	2023	SECTEUR
-------------	------	------	---------

Aéromodélisme et modélisme naval	300 €	91 €	SPORTS
Amicale Cyclo Savigny-sur-Orge	400 €	464 €	SPORTS
Art du Déplacement Académy Savigny	900 €	1 264 €	SPORTS
Budo Club Olympique Savigny	5 000 €	5 451 €	SPORTS
Club de baseball/softball Les Lions	16 500 €	12 379 €	SPORTS
Club Olympique de Savigny	16 000 €	31 850 €	SPORTS
Club Olympique Savigny Boxe Anglaise	2 200 €	2 524 €	SPORTS
Club Olympique Savigny Foot	42 000 €	34 103 €	SPORTS
Club Olympique Savigny Tennis	18 000 €	20 067 €	SPORTS
Club VTT de l'Yvette	1 000 €	1 405 €	SPORTS
Evi'Danse 91	3 000 €	1 521 €	SPORTS
Judo Club Olympique Savigny	18 000 €	17 686 €	SPORTS
Les Portes de l'Essonne	14 000 €	13 670 €	SPORTS
Lions Savigny Cheerleading	500 €	212 €	SPORTS
Move&Go	400 €	412 €	SPORTS
Rêve Danses	1 600 €	1 182 €	SPORTS
Rugby Club Savigny	11 100 €	11 104 €	SPORTS
Savigny Athlétisme 91	16 900 €	22 580 €	SPORTS
Savigny Fitness Danse	8 000 €	8 798 €	SPORTS
Savigny Handball 91	50 000 €	36 691 €	SPORTS
Savigny Roller Soccer Club 91	400 €	380 €	SPORTS
Savigny So Ping	2 200 €	4 562 €	SPORTS
UNSS Gâtines	900 €	900 €	SPORTS
UNSS Mermoz	460 €	460 €	SPORTS
Val d'Orge Escrime	5 000 €	5 634 €	SPORTS
Vélo Club Savigny-sur-Orge	3 000 €	3 359 €	SPORTS
Amicale des Anciens Sapeurs-pompiers de Paris	250 €	1 250 €	ANCIENS COMBATTANTS
Amicale des marins et marins anciens combattants	200 €	200 €	ANCIENS COMBATTANTS
Amicale Légion Etrangère (AALE)	- €	250 €	ANCIENS COMBATTANTS
Association des jeunes Sapeur-Pompiers Savigny/Morangis	1 000 €	1 000 €	ANCIENS COMBATTANTS
Comité du souvenir du Général de Gaulle de l'Essonne	250 €	250 €	ANCIENS COMBATTANTS
Rhin et Danube	250 €	250 €	ANCIENS COMBATTANTS
Société des membres de la Légion d'Honneur – Comité de l'Hurepoix	250 €	250 €	ANCIENS COMBATTANTS
Société Nationale d'Entraide de la Médaille Militaire (S.N.E.M.N)	100 €	100 €	ANCIENS COMBATTANTS
UFAC Savigny-sur-Orge FNACA ARAC	3 500 €	3 500 €	ANCIENS COMBATTANTS
Union nationale des Combattants	2 900 €	900 €	ANCIENS COMBATTANTS
Dynamic Savigny	3 000 €	2 600 €	COMMERCE
A l'Atelier des Arts	250 €	250 €	CULTURE
Agriculture et Energie Locale en Essonne (AELOE 91)	1 600 €		CULTURE
Arts et Loisirs à Savigny-sur-Orge	1 000 €	800 €	CULTURE
Association Musicale de Savigny	3 500 €	3 500 €	CULTURE
Compagnie Théâtrale Les Trois Clous	1 100 €	1 000 €	CULTURE
Evoluscience	1 500 €	1 000 €	CULTURE
Harmonie municipale de Savigny-sur-Orge	9 500 €	9 500 €	CULTURE
Le Jour de Madame Savigny	2 000 €	1 000 €	CULTURE
MJC François Rabelais	98 350 €	98 350 €	CULTURE
Plume en Scène	500 €		CULTURE
Scouts et Guides de France – Savigny-sur-Orge	4 000 €	3 000 €	CULTURE
Stellae Voce	250 €		CULTURE
Association OCE 91 maternelle F. Buisson	7 000 €		SCOLAIRE
Crèche les P'tits Sucres d'Orge	35 000 €	35 000 €	SCOLAIRE
FCPE 91 Section locale Collège les Gâtines	1 200 €	1 264 €	SCOLAIRE
UDAF de l'Essonne	600 €	500 €	SCOLAIRE

Il est donc demandé aux membres du Conseil municipal d'approuver l'attribution de subventions aux associations pour l'année 2024 telles que présentées ci-dessus.

#### Interventions :

##### M. le maire :

« Il y a 53 associations, vous avez le tableau, c'est Charles Darmon qui devrait être le rapporteur, 53 associations pour un montant total de 417 210 € avec une répartition par secteur, vous avez le tableau. Monsieur Vagneux, si c'est pour me demander tous les comptes, tous les documents des associations, je vous rappelle que le secrétariat général vous a donné deux dates, que vous avez refusées. Je vous rappelle que l'administration n'est pas à votre service, monsieur Vagneux, donc quand vous voulez une autre date

vous demandez un rendez-vous et on vous le donnera pour que vous puissiez accéder à tous les documents que vous demandez. Ceci étant dit, vous avez la parole. »

M. Vagneux :

« De la même manière que vous redécouvrez à chaque année qu'il faut, qu'il convient de publier le rapport d'orientation budgétaire sur la page du site internet qui s'appelle orientation-budgétaire. Voilà et peut-être que ce sera résolu par la refonte du site internet... »

M. le maire :

« Monsieur Vagneux, vraiment, sur les subventions aux associations pour l'année 2024. »

M. Vagneux :

« Alerte divulgâchage, et je referai la même chose en 2025. »

M. le maire :

« Vous avez attaqué à chaque fois les subventions aux associations, ça il n'y a pas de soucis, donc vous ferez un nouveau recours, mais sur les subventions, parce que là ; on essaye de faire avancer le débat si vous voulez. Je vais paraphraser madame Coëtmeur la dernière fois qui vous disait, il n'y a que vous qui vous écoutez, donc là sur les subventions aux associations avez-vous des remarques à faire ? »

M. Vagneux :

« Oui, par rapport à la réponse qui m'a été apportée par monsieur Darmon, c'est-à-dire que je pensais qu'il y avait des critères de répartition des subventions qui étaient objectifs et en l'occurrence la réponse que vous m'apportez me dit que non puisque l'instruction des dossiers a été réalisée par secteur d'activité en fonction de la trésorerie des associations, l'existence de projets spécifiques et des subventions versées les années précédentes. Donc ce qui fait qu'en fait les critères ne sont pas objectifs contrairement à ce que vous nous affirmiez. Je soutiens que vous pouviez me communiquer une partie des documents, je n'apprécie pas que, donc recevoir au courrier du lundi matin en me disant monsieur vous venez soit le mercredi... »

M. le maire :

« Vous refusez les échanges par mail, vous refusez qu'on vienne vous apporter en main propre les documents, donc à un moment donné, bah oui, il faut accepter les délais postaux. »

M. Vagneux :

« Mais vous ne m'avez même pas proposé de me les envoyer par la poste, moi à la limite on me les envoyait là aujourd'hui, je pouvais vérifier le truc, c'était bon, il n'y avait pas de problème. »

M. le maire :

« Allez, allez, s'il vous plait. »

M. Vagneux :

« De toute façon, vous n'auriez pas aimé parce que j'aurais voulu faire des photos. »

M. le maire :

« Sur les subventions encore une fois monsieur Vagneux. »

M. Vagneux :

« Oui, donc de toute façon, j'ai un amendement qui va consister à augmenter pour chaque association le montant de 20 %, enfin lui aussi, il est récurrent et habituel. »

M. le maire :

« Ce qui est magnifique, c'est que vous proposez un amendement, je vais accepter votre amendement du coup, on va l'étudier, enfin accepter d'étudier votre amendement, mais ce qui est magnifique, c'est que vous demandez des augmentations de subventions à toutes les associations pour après derrière attaquer au tribunal administratif pour ne surtout pas verser la subvention aux associations, sinon, c'est pas du tout schizophrénique comme réaction. »

M. Vagneux :

« Je me permets simplement de vous citer une jurisprudence du conseil d'Etat du 1<sup>er</sup> juillet 2016. »

M. le maire :

« Non, vraiment, présentez-moi votre amendement, on va arrêter la blague. »

M. Vagneux :

« Encore une fois vous racontez n'importe quoi. »

Amendement présenté par la liste Vivons Savigny autrement, avec Olivier Vagneux :

Chaque subvention aux associations du projet global est augmentée de 20 %.  
L'enveloppe globale est portée de 417 200 euros à 500 640 euros.

**Par 1 voix Pour, 28 voix Contre, Abstentions 9**

**Pour : Olivier VAGNEUX**

**Contre : Alexis TEILLET, Pascal LEGRAND, Catherine CHEVALIER, Daniel GUETTO, Aurélie GUÉGUEN, Sandrine VIEZZI, Mathieu FLOWER, Julie PLAZA, Jean-Charles HENRY, Isabelle AUFFRET, André MULLER, Anne-Marie GERARD, Georges DURAND, Abdelhak LARTIK, Dominique LABORIALLE, Sylvie LAIGNEAU, Agnès DUPUIS, Frédéric DELAMAERE, Nicolas FROGER, Stéphane TARAGON, Roxane NÉE, Charles DARMON, Joelle EUGÈNE, Marie-Lucie CHOISNARD, Claude FERREIRA, Angélique DE OLIVEIRA PINTO, Eric HUIBAN, Léocadie PAUL**

**Abstentions : Jacques SENICOURT, Bruno GUILLAUMOT, Corinne CAMELOT GARDELLA, Lydia BERNET, Nathalie COËTMEUR, Jean-Marc DEFREMONT, Fatima KADRI, Patrice KOUAMA, Aude HERNANDEZ**

**REJETTE l'amendement**

**A la majorité par 31 voix Pour et 1 voix Contre, Abstention 0**

**Pour : Alexis TEILLET, Catherine CHEVALIER, Aurélie GUÉGUEN, Sandrine VIEZZI, Mathieu FLOWER, Julie PLAZA, Isabelle AUFFRET, André MULLER, Georges DURAND, Abdelhak LARTIK, Dominique LABORIALLE, Sylvie LAIGNEAU, Agnès DUPUIS, Frédéric DELAMAERE, Nicolas FROGER, Stéphane TARAGON, Roxane NÉE, Charles DARMON, Joelle EUGÈNE, Marie-Lucie CHOISNARD, Angélique DE OLIVEIRA PINTO, Eric HUIBAN, Léocadie PAUL, Jacques SENICOURT, Bruno GUILLAUMOT, Corinne CAMELOT GARDELLA, Lydia BERNET, Nathalie COËTMEUR, Jean-Marc DEFREMONT, Fatima KADRI, Patrice KOUAMA**

**Contre : Olivier VAGNEUX**

**N'ayant pas pris part au vote : Pascal LEGRAND, Daniel GUETTO, Jean-Charles HENRY, Anne-Marie GERARD, Claude FERREIRA, Aude HERNANDEZ**

Le Conseil municipal

DECIDE l'octroi de subventions à 53 associations tel que détaillé ci-dessous :

ASSOCIATIONS	Montant	ASSOCIATIONS	Montant
A l'atelier des Arts	250 €	Judo Club Olympique Savigny	18 000 €
Aéromodélistes et modélisme naval	300 €	Le Jour de Madame Savigny	2 000 €
Agriculture et Energie Locale en Essonne (AELOE91)	1 600 €	Les Portes de l'Essonne	14 000 €
Amicale Cyclo Savigny-sur-Orge	400 €	Lions Savigny Cheerleading	500 €
Amicale des Anciens Sapeurs-Pompiers de Paris	250 €	MJC François Rabelais	98 350 €
Amicale des marins et marins anciens combattants	200 €	Move&Go	400 €
Art du Déplacement Académie Savigny	900 €	Plume en Scène	500 €
Arts et Loisirs à Savigny-sur-Orge	1 000 €	Rêve Danses	1 600 €
Association de commission devoir de mémoire	400 €	Rhin et Danube	250 €
Association Musicale de Savigny	3 500 €	Rugby Club Savigny	11 100 €
Association OOCE 91 maternelle F. Buisson	7 000 €	Savigny Athlétisme 91	16 900 €
Associations des jeunes Sapeurs-Pompiers de Savigny	1 000 €	Savigny Fitness Danse	8 000 €
Budo Club Olympique Savigny	5 000 €	Savigny Handball 91	50 000 €
Club de baseball/softball Les Lions	16 500 €	Savigny Roller Soccer Club 91	400 €
Club Olympique Savigny	16 000 €	Savigny So Ping	2 200 €
Club Olympique Savigny Boxe Anglaise	2 200 €	Scouts et Guides de France – Savigny-sur-Orge	4 000 €
Club Olympique Savigny Foot	42 000 €	Société membres de la Légion d'Honneur Com	250 €
Club Olympique Savigny Tennis	18 000 €	Société nationale d'Entraide de la Médaille Militaire	100 €
Club VTT de l'Yvette	1 000 €	Stellae Voce	250 €
Comité du Souvenir du Général de Gaulle de l'Essonne	250 €	UDAF de l'Essonne	600 €
Compagnie Théâtrale Les Trois Clous	1 100 €	UFAC Savigny-sur-Orge	
Crèche les P'tits Sucres d'Orge	35 000 €	Union nationale des Combattants	2 900 €
Dynamic Savigny	3 000 €	UNSS Gâtines	900 €
Evi'Danse 91	3 000 €	UNSS Mermoz	460 €
Evolusciances	1 500 €	Val d'Orge Escrime	5 000 €
FCPE 91 Section locale Collège les Gâtines	1 200 €	Vélo Club Savigny-sur-Orge	3 000 €
Harmonie municipale de Savigny-sur-Orge	9 500 €		

APPROUVE les conventions d'objectifs 2024 et autorise le maire à signer lesdites conventions avec les associations suivantes :

- Club Olympique Savigny Foot
- Coopérative de l'école maternelle Ferdinand Buisson
- Crèche les P'tits sucres d'orge
- Savigny Handball 91

INDIQUE que la dépense en résultant, d'un montant total de 417 210 €, au titre de l'exercice 2024, sera imputée au chapitre 65 (autres charges de gestion courante)

PRECISE que ces associations peuvent être soumises au contrôle de la collectivité et qu'elles sont tenues de fournir une copie certifiée de leur budget et leur compte de l'exercice écoulé, ainsi que tout document faisant connaître les résultats de leur activité.

## **COMMERCE**

- **10/348 – APPROBATION DU CAHIER DES CHARGES DE RETROCESSION DU BAIL COMMERCIAL SITUÉ AU 9 AVENUE CHARLES DE GAULLE**

**Rapporteur : M. Henry**

Préambule :

Par déclaration, réceptionnée en mairie le 2 mars 2023, la commune de Savigny-sur-Orge a été informée de la cession du droit au bail commercial du commerce situé au 9 avenue Charles de Gaulle (point chaud et restauration rapide à emporter).

Ce droit au bail est compris dans le périmètre du droit de préemption commerciale sur les fonds de commerce, baux commerciaux et baux artisanaux, instauré par la commune, par délibération du 6 mai 2021, dans le cadre de la mise en place d'un périmètre de sauvegarde du commerce et de l'artisanat.

Par décision du maire du 24 mars 2023, la commune a décidé d'exercer son droit de préemption du bail commercial afin de permettre une meilleure diversification de l'offre commerciale du quartier.

Conformément à l'article L.214-2 du Code de l'urbanisme, le titulaire du droit de préemption doit, dans le délai de deux ans à compter de la prise d'effet de l'aliénation à titre onéreux, rétrocéder le bail commercial à une entreprise immatriculée au registre du commerce et des sociétés ou au registre national des entreprises en tant qu'entreprise du secteur des métiers et de l'artisanat, en vue de préserver la diversité et à promouvoir le développement de l'activité commerciale et artisanale dans le périmètre concerné.

Dans cet objectif, il est demandé au conseil municipal d'approuver le cahier des charges de rétrocession du bail commercial situé au 9 avenue Charles de Gaulle et d'autoriser le lancement de la procédure de rétrocession, ainsi que toutes les actions transitoires permettant à des porteurs de projets de tester leurs futures activités dans le local.

Interventions :

M. Henry :

« Il vous est demandé, c'est l'approbation du cahier des charges de la rétrocession du bail commercial que l'on a faite au 9 avenue Charles de Gaulle. La mairie a été informée le 2 mars 2023 de la cession d'un droit au bail au 9 avenue Charles de Gaulle. C'était un point chaud et c'était également une restauration rapide à emporter. Ce droit au bail est compris dans le périmètre du droit de préemption commerciale sur les fonds de commerce, baux commerciaux et baux artisanaux, instauré par la commune par délibération du 6 mai 2021, dans le cadre de la mise en place d'un périmètre de sauvegarde du commerce et de l'artisanat. »

M. le maire :

« Qui avait été mis en place par nos prédécesseurs, on sait aussi rendre hommage. »

M. Henry :

« Par décision du maire le 24 mars 2023, la Commune a décidé d'exercer son droit de préemption sur ce bail et de permettre une meilleure diversification de l'offre commerciale du quartier. Conformément à l'article L.214-2 du Code de l'urbanisme, le titulaire du droit de préemption doit, dans un délai de deux ans à compter de la prise d'effet de l'aliénation à titre onéreux, c'est-à-dire, je crois que c'était fin juin 2023, rétrocéder le bail commercial à une entreprise immatriculée au registre du commerce ou des sociétés. Dans cet objectif, il est demandé au conseil municipal d'approuver le cahier des charges qui vous a été fourni en annexe, pour la rétrocession de ce bail commercial donc situé au 9 avenue Charles de Gaulle et d'autoriser le lancement de la procédure de rétrocession ainsi que toutes les actions transitoires permettant à des porteurs de projets de tester leurs futures activités dans ce local. »

M. le maire :

« Vous l'aurez compris, un peu sur le même modèle que l'urbanisme transitoire, l'idée, c'est de lancer l'appel à candidature. L'opposition sera appelée certainement pour être mise à contribution pour choisir le porteur de projet. Après à voir si on fait un porteur de projet définitif ou du commerce éphémère, mais en tout cas cette délibération, l'approbation de ce cahier des charges permet d'ouvrir la procédure. »

M. Vagneux :

« Alors j'avais fait une demande d'un certain nombre de délibérations et d'informations par rapport à cette délibération, et notamment donc la délibération du 6 mai 2021 où vous avez quand même réussi à m'envoyer la délibération approuvant le périmètre sans l'annexe du périmètre, ça c'est quand même très fort. Je vous ai également demandé même si c'était un peu tard, c'est aujourd'hui, je vous ai demandé la délibération de mai, qui autorisait le maire à pouvoir exercer le droit de préemption au nom de la commune parce que je voulais notamment vérifier une disposition qui pourrait se retourner contre vous si elle ne figure pas dans la délibération originale. J'aurai deux amendements parce que sur le cahier des charges, tout d'abord, il y a un certain nombre d'éléments qui, si vous l'aviez lu, auraient dû vous choquer, comme le fait qu'on nous dit qu'il n'y a que deux collèges à Savigny, à ma connaissance il y en a trois. On nous apprend qu'il y a deux écoles primaires privées sur Savigny, à ma connaissance, il n'y en a qu'une. »

M. le maire :

« Non il y a Cohen Ténoudji, donc il y a deux écoles privées, par contre effectivement il y a trois collèges. »

M. Vagneux :

« Au temps pour moi je retire. »

M. le maire :

« Il vous arrive aussi des faire des coquilles, à un moment donné personne n'est parfait. »

M. Vagneux :

« Oui mais moi je ne suis pas payé pour. Et puis également que le code postal de la commune est bien le 91600, ça c'est quelque chose que j'imagine, que vous savez quand même. »

M. le maire :

« L'administration notera bien que sur les documents qu'on signera, puisque, encore une fois, avant le vote ça ne sert à rien de déposer des amendements juste pour votre petit plaisir personnel, les documents avant le vote sont des documents de travail, une fois que le vote est fait, on vote sur le document qui peut être amendé autour de cette table, modifié... »

M. Vagneux :

« Non, c'est une jurisprudence. »

M. le maire :

« S'il ne s'agit que du 91136 qui redevient 91600 effectivement, on prend note et on modifie 91600, deux collèges au lieu de trois collèges, bien sûr qu'on va modifier. »

M. Vagneux :

« Non, j'attire votre attention sur le fait qu'à partir du moment... »

M. le maire :

« Oui, vous attirez mon attention, amenez vos amendements. »

M. Vagneux :

« Non avant de les amener, je vais finir. Le fait est que si vous modifiez le document en ayant refusé mon amendement, vous faites un faux en écriture publique. »

M. le maire :

« Maintenant, vous avez déposé un amendement donc bien sûr qu'on va voter l'amendement, il faut un peu de logique, venez me déposer vos amendements s'il vous plait. »

M. Vagneux :

« Je vais venir, le premier voilà, puis le deuxième, c'est par commodité dans la mesure où le cahier des charges propose d'arrêter l'appel au samedi 31 août 2024 à 17h, je vous propose de le prolonger au lundi 2 septembre, parce que la mairie sera encore ouverte et que si quelqu'un voulait remettre le pli qui ne peut pas être remis par voie électronique... »

M. le maire :

« Oui il y a des gens qui utilisent les mails aussi pour déposer. »

M. Vagneux :

« Ce n'est pas possible, vous n'avez pas lu votre cahier des charges. »

M. le maire :

« Ramenez votre amendement s'il vous plait. »

Amendement présenté par la liste Vivons Savigny autrement, avec Olivier Vagneux :

*Dans le cahier des charges, il est proposé :*

- De corriger que Savigny compte trois collèges
- De corriger que le code postal de la commune est 91600.

**Par 30 voix Pour, 0 voix Contre, Abstentions 8**

**Pour : Alexis TEILLET, Pascal LEGRAND, Catherine CHEVALIER, Daniel GUETTO, Aurélie GUÉGUEN, Sandrine VIEZZI, Mathieu FLOWER, Julie PLAZA, Jean-Charles HENRY, Isabelle AUFFRET, André MULLER, Anne-Marie GERARD, Georges DURAND, Abdelhak LARTIK, Dominique LABORIALLE, Sylvie LAIGNEAU, Agnès DUPUIS, Frédéric DELAMAERE, Nicolas FROGER, Stéphane TARAGON, Roxane NÉE, Charles DARMON, Joelle EUGÈNE, Marie-Lucie CHOISNARD, Claude FERREIRA, Angélique DE OLIVEIRA PINTO, Eric HUIBAN, Léocadie PAUL, Aude HERNANDEZ, Olivier VAGNEUX**  
**Abstentions : Jacques SENICOURT, Bruno GUILLAUMOT, Corinne CAMELOT GARDELLA, Lydia BERNET, Nathalie COËTMEUR, Jean-Marc DEFREMONT, Fatima KADRI, Patrice KOUAMA**

**ADOPTE l'amendement**

Amendement présenté par la liste Vivons Savigny autrement, avec Olivier Vagneux :

*Dans le cahier des charges, il est proposé de porter le délai de dépôt des candidatures au lundi 2 septembre 2024 à 17h00.*

**Par 1 voix Pour, 28 voix Contre, Abstention 9**

**Pour : Olivier VAGNEUX**

**Contre : Alexis TEILLET, Pascal LEGRAND, Catherine CHEVALIER, Daniel GUETTO, Aurélie GUÉGUEN, Sandrine VIEZZI, Mathieu FLOWER, Julie PLAZA, Jean-Charles HENRY, Isabelle AUFFRET, André MULLER, Anne-Marie GERARD, Georges DURAND, Abdelhak LARTIK, Dominique LABORIALLE, Sylvie LAIGNEAU, Agnès DUPUIS, Frédéric DELAMAERE, Nicolas FROGER, Stéphane TARAGON, Roxane NÉE, Charles DARMON, Joelle EUGÈNE, Marie-Lucie CHOISNARD, Claude FERREIRA, Angélique DE OLIVEIRA PINTO, Eric HUIBAN, Léocadie PAUL**  
**Abstentions : Jacques SENICOURT, Bruno GUILLAUMOT, Corinne CAMELOT GARDELLA, Lydia BERNET, Nathalie COËTMEUR, Jean-Marc DEFREMONT, Fatima KADRI, Patrice KOUAMA, Aude HERNANDEZ**

**REJETTE l'amendement**

Propos inaudibles

M. le maire :

« J'ai appelé au vote monsieur Vagneux. »

Propos inaudibles

M. le maire :

« J'ai dit et sur l'approbation du cahier des charges, donc j'ai appelé au vote, s'il vous plait monsieur Vagneux, grandissez un peu. »

**A l'unanimité par 37 voix Pour et 0 voix Contre, Abstention 1**

**Pour : Alexis TEILLET, Pascal LEGRAND, Catherine CHEVALIER, Daniel GUETTO, Aurélie GUÉGUEN, Sandrine VIEZZI, Mathieu FLOWER, Julie PLAZA, Jean-Charles HENRY, Isabelle AUFFRET, André MULLER, Anne-Marie GERARD, Georges DURAND, Abdelhak LARTIK, Dominique LABORIALLE, Sylvie LAIGNEAU, Agnès DUPUIS, Frédéric DELAMAERE, Nicolas FROGER, Stéphane TARAGON, Roxane NÉE, Charles DARMON, Joelle EUGÈNE, Marie-Lucie CHOISNARD, Claude FERREIRA, Angélique DE OLIVEIRA PINTO, Eric HUIBAN, Léocadie PAUL, Jacques SENICOURT, Bruno GUILLAUMOT, Corinne CAMELOT GARDELLA, Lydia BERNET, Nathalie COËTMEUR, Jean-Marc DEFRÉMONT, Fatima KADRI, Patrice KOUAMA, Aude HERNANDEZ**

**Abstention : Olivier VAGNEUX**

Le Conseil municipal

APPROUVE le cahier des charges de rétrocession du local situé 9 avenue Charles de Gaulle à Savigny-sur-Orge,

AUTORISE le maire ou son représentant à engager les démarches nécessaires au lancement de cette procédure de rétrocession et notamment l'ensemble des mesures de publicité.

## **ENFANCE – VIE SCOLAIRE**

- **11/349 – MODIFICATION DE LA CARTE SCOLAIRE PHASE TRANSITOIRE CP ET CE1 ANNEXE AIMEE LECLERC PRIMAIRE**

**Rapporteur : Mme Viezzi**

Préambule :

Au vu des effectifs projetés pour la rentrée 2024, avec les futures livraisons de logements, l'évolution des chiffres sur le secteur nord de la ville, et la saturation des sites Jules ferry Maternelle et Jules Ferry élémentaires 1 et 2, Aristide Briand élémentaire, la ville doit faire évoluer la carte scolaire sur la période de la phase transitoire.

Cette phase transitoire doit permettre de répondre aux besoins en matière de capacité scolaire sur ce secteur dans l'attente de la création d'un nouveau groupe scolaire.

C'est pourquoi, la ville doit envisager une modification de la carte scolaire, afin de maintenir un certain nombre de CP et CE1 sur l'annexe de l'école Aimée Leclerc primaire, et ne plus surcharger les écoles Jules Ferry 1, Jules Ferry 2 et Aristide Briand élémentaire, qui vont être impactées par des livraisons de logements.

Dans ce contexte, la ville va réhabiliter les locaux de l'ancienne école Champagne, dite Annexe de l'école Aimée Leclerc primaire, pour la rentrée de septembre 2024, afin d'accueillir des élèves de Cours Préparatoire et de Cours Élémentaire 1<sup>ère</sup> année.

Dès lors, il est proposé au Conseil municipal de procéder à une modification de l'affectation de certaines rues, afin de permettre la scolarisation des élèves de CP et de CE1 sur l'Annexe de l'école Aimée Leclerc primaire.

Les secteurs impactés par les modifications proposées concernent les écoles Jules Ferry 1 élémentaire, Jules Ferry 2 élémentaire et Aristide Briand élémentaire.

- **Sont rattachées au secteur de l'Annexe de l'école primaire AIMEE LECLERC pour les élèves de Cours Préparatoires (CP) et les élèves de Cours Élémentaires 1<sup>ère</sup> année (CE1)**
  - Les voies issues des écoles Jules Ferry 1 et Jules Ferry 2 :
    - Avenue Jean Marsaudon
    - Rue de la Voie Verte
    - Avenue Denfert Rochereau
    - Avenue Charles Mossler
    - Avenue de Gravigny

- Avenue D'Alger
  - Avenue Diderot
  - Avenue Saint Saëns
  - Avenue Camille Desmoulins
  - Avenue du Luxembourg
  - Boulevard des Belges
  - Avenue Guynemer
  - Avenue Constantinople
  - Rue Serpente
  - Rue de la Huchette
  - Rue Saint Séverin
  - Rue Dante
  - Rue de Cluny
  - Avenue de Longjumeau
  - Rue des Palombes
  - Avenue des Marronniers (n°63 à 95 et n°66 à 96)
  - Rue Claude Bernard (n°95 à 137 et n°104 à 132)
  - Avenue Gay Lussac (n°99 à 119 et n°118 à 126)
  - Avenue Robert Leuthreau (n°81 à 149 et n°92 à 150)
  - Avenue de l'Armée Leclerc (n°214 à 346)
  - Rue de la Harpe
  - Avenue Anatole France
  - Avenue Juvisy Cottage
  - Avenue des Fauvettes
- Les voies issues de l'école Aristide Briand élémentaire :
- Rue des Ramiers
  - Rue du Professeur Vaillant
  - Rue de Verdun
  - Avenue des Tourterelles
  - Rue des Closeaux
  - Rue de l'Union
  - Avenue du Maréchal Foch

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver les modifications à la carte scolaire pour une phase transitoire, telles que définies ci-dessus.

#### Interventions :

##### Mme Viezzi :

« Nous vous proposons une modification de la carte scolaire sur une phase transitoire CP CE1 qui concerne l'annexe Aimée Leclerc primaire. Donc l'annexe Aimée Leclerc, ce sont les locaux de l'ancienne école Champagne que nous allons réhabiliter pour la rentrée de septembre 2024, qui vont accueillir donc quatre classes de CP et CE1, donc on ne sait pas combien il y aura de classes de CP ou combien de classes de CE1 il y aura, mais il y aura au total 4 classes d'ouvertes avec un espace aussi, pour précision, périscolaire et restauration. Cette carte scolaire transitoire va permettre, pour cette rentrée scolaire, de recevoir des enfants, parce qu'avec les futures livraisons de logements et l'évolution des chiffres dans le secteur nord de la ville, les écoles du secteur nord sont saturées et donc on vous a détaillé donc les voies qui seront impactées sur les différents secteurs de la ville. »

##### Mme Coëtmeur :

« J'avais posé des questions en commission, vous m'aviez dit que vous répondriez au conseil municipal, parce que vous ne pouviez pas répondre parce que madame Viezzi était absente. »

##### Mme Viezzi :

« On ne m'a pas communiqué de question je suis désolée. »

##### Mme Coëtmeur :

« Vous les avez notées. Bon bah je les repose alors. »

##### Mme Viezzi :

« Allez-y si je peux répondre je vous répondrai mais on ne m'a pas communiqué de questions, je suis désolée. »

Mme Coëtmeur :

« Je posais la question de la phrase, « dans l'attente d'un nouveau groupe scolaire ». Donc je ne connaissais pas cette information, qui ne figure pas dans le ROB 2024-2026. Est-ce que vous pouvez m'en dire plus sur le nouveau groupe ? »

M. le maire :

« Enfin, attendez on en a... »

Mme Coëtmeur :

« A quel endroit ? »

M. le maire :

« A l'ancienne école Champagne. »

Mme Coëtmeur :

« Ah non, on ne parle pas de ça là attendez, attention. Cette phase transitoire va permettre de répondre aux besoins en matière de capacité scolaire sur ce secteur dans l'attente de la création. »

M. le maire :

« Oui, en utilisant l'intégralité du foncier, c'est-à-dire que transitoirement on ouvre quatre classes dès la rentrée scolaire et on lance, parce que vous savez qu'il y a quelques petites procédures administratives... »

Mme Coëtmeur :

« Oui mais je sais mais je voulais savoir où ? »

M. le maire :

« Sur l'ensemble. »

Mme Coëtmeur :

« Je ne savais pas. »

M. le maire :

« Mais ça fait au moins, je pense, une dizaine de fois que je le dis. »

Mme Coëtmeur :

« A la place... »

Propos inaudibles

M. le maire :

« Les informations passent mal, je le dis quinze fois. »

Mme Coëtmeur :

« A la place du 1000 club ? »

M. le maire !

« Sur l'ensemble. »

Mme Coëtmeur :

« Ah bah voilà, je ne savais pas. Et pour combien de classes vous prévoyez ? »

M. le maire :

« C'est en cours d'analyse. »

Mme Coëtmeur :

« Après donc vous nous avez donné des noms de rues, moi j'ai demandé une nouvelle carte scolaire, mais avec la carte parce que je ne vois pas les grands axes à traverser pour les enfants, on ne voit pas bien là. »

Mme Viezzi :

« De toute façon, effectivement, elle va être déterminée une fois qu'on aura voté cette délibération, elle va être tracée évidemment, parce que cette carte va être transmise aussi pour les parents pour que visuellement ils voient, après ils connaissent ils savent vraiment dans quelle rue ils habitent. »

M. le maire :

« Dès qu'on a cette carte avec couleur, on la transmettra à Madame Coëtmeur. »

Mme Coëtmeur :

« C'est difficile de prendre part au vote si on ne sait pas si les enfants vont traverser des grandes rues etc. Là on ne sait pas quoi, enfin je trouve que ce n'est pas clair. Après une autre question, est-ce qu'il y aura des transports scolaires pour cette annexe ? »

Mme Viezzi :

« Aujourd'hui il y a un transport qui part de l'école Aimée Leclerc et qui emmène les enfants sur Ferry. Là votre question c'est est-ce que sur ces secteurs là on va ramener des enfants sur, à ma connaissance ce n'est pas prévu. »

M. le maire :

« Par contre, il faut demander, parce que c'est une modification de trajet, à l'autorité organisatrice qui est Ile-de-France Mobilités, parce que, certes, c'est la régie de transport qui assure le transport, mais l'autorité organisatrice, comme tout transport en commun, c'est Ile-de-France Mobilités. Mais le subventionnement des trajets, pour avoir un peu maîtrisé le sujet dans une autre vie, le subventionnement des trajets, plus le trajet est long, plus le trajet est subventionné donc on n'aura pas de mal à rajouter un point sachant que la plupart des trajets scolaires saviniens sont sur du kilométrage dérogatoire, parce qu'on est trop court. »

Mme Coëtmeur :

« D'accord. Au niveau sport, donc s'il y a plus d'enfants est-ce que la convention que nous avons signée avec le gymnase Champagne, afin de bénéficier de plus d'heures pour l'école a été renouvelée ? »

Mme Viezzi :

« Reposez-moi votre question parce que du coup parce que j'étais axée... »

Mme Coëtmeur :

« Est-ce que la convention que nous avons signée avec le gymnase Champagne, afin de bénéficier de plus d'heures pour l'école, a été renouvelée ? »

M. le maire :

« Pour l'instant il n'y a pas besoin de renégocier. »

Mme Coëtmeur :

« Ah bon. Et les CE2 après ils vont où ? Parce que là c'est CP CE1 »

M. le maire :

« Bah Ferry. »

Mme Kadri :

« En matière de carte scolaire, le maître-mot est : concertation, avec les parents d'élèves bien sûr qui sont les premiers concernés par la distance école domicile, avec le personnel enseignant qui doit trouver dans les équipements proposés des réponses à ses besoins, avec l'éducation nationale, garante de la cohérence d'implantation des établissements scolaires, avec le conseil municipal enfin qui vient entériner les investissements nécessaires. Il ne semble pas que cette phase de concertation se soit concrétisée, en tout cas avec le conseil municipal. Le choix de recréer une annexe dans un site amianté, déclaré impropre à l'usage de classes, il y a quelques années par l'éducation nationale, pose question. D'autant plus que son emplacement est très décentré par rapport aux zones d'habitations concernées. Ainsi les habitants de la rue des Ramiers devraient parcourir plus de 1,6 kilomètre à pied en zone de circulation dense avec des franchissements de rues dangereuses pour rejoindre leur école. Qui plus est, il est reconnu qu'un groupe scolaire regroupé sur un seul site est plus facile à gérer et moins coûteux en fonctionnement qu'un groupe éclaté en deux sites distincts. On voit donc mal la pertinence de cette modification de la carte scolaire, qui mériterait une réflexion plus approfondie et surtout plus partagée. »

M. le maire :

« Alors attention, il s'agit d'une phase, bien sûr, transitoire. »

M. Vagneux :

« Tout en rappelant que madame Viezzi, c'est dans le compte rendu des commissions de la dernière fois et c'est dans le procès-verbal du conseil municipal, vous nous aviez indiqué que, enfin, les élus des oppositions pourraient découvrir le PEDT à cette séance et qui devait être approuvé à cette séance. »

M. le maire :

« Oui, alors c'est un autre sujet, il est encore entre les mains de SDJES, et il passera au prochain conseil municipal. Sur la modification de la carte scolaire phase transitoire. »

M. Vagneux :

« J'y viens, tout en vous remerciant d'avoir bien voulu me communiquer l'étude de diagnostic et de prospective démographique et scolaire de 2021. Voilà c'est un transitoire qui se prolonge, et donc même si j'entends que vous commencez à faire des choses, je suis un petit peu dubitatif sur le fait que ce sera suffisant par rapport à toutes les constructions qui se font. Et c'est un petit peu la même question qui peut se poser par rapport au deuxième point que nous avons voté, au protocole transactionnel, à l'avenir du terrain de baseball. C'est la même chose qu'on peut se demander par rapport au cahier des charges, la politique, non pas de l'urbanisme transitoire, mais de préemption et de rétrocession de baux commerciaux. Et puis là, voilà, donc on nous dit que des choses vont être prêtes pour l'année prochaine. J'ai envie d'y croire, mais je n'y crois pas totalement réellement. Et donc, c'est un provisoire, un transitoire qui se prolonge beaucoup, chaque fois. Chaque année, on fait la remarque, la réflexion. Voilà ça fait quand même maintenant plus de deux ans que vous êtes élu, il serait temps d'avancer. Dernière remarque, j'ai été pris d'un doute par rapport à vos différentes interventions. Est-ce qu'on est bien d'accord qu'on ne va pas couper les différentes rues qui sont énoncées dans le projet de délibération ? C'est-à-dire est-ce que tout à coup, par exemple je prends l'avenue Jean Marsaudon, on ne va pas décider que les enfants du n°1 au n°14 ils vont aller sur telle école et du n°15 au bout de la rue ils vont aller sur l'autre ? Est-ce qu'on est bien d'accord que toutes les rues sont intégralement concernées ? »

Mme Viezzi :

« Monsieur quand c'est le cas vous avez des numéros qui sont cités. »

M. Vagneux :

« Très bien, mais ce n'est pas ce qui semblait ressortir des échanges que vous aviez avec madame Coëtmeur. »

M. Senicourt :

« Oui moi, j'ai bien écouté tout le monde, je suis vraiment effaré, effaré de l'absence de données concrètes sur ce problème. On n'a pas un seul chiffre sur les effectifs des groupes scolaires qui seraient surchargés, on n'a pas un seul chiffre sur... »

M. le maire :

« Je vous rappelle que les chiffres, ce sont ceux de l'éducation nationale, nous, on fournit les murs, l'éducation nationale gère ce qu'il se passe dedans. »

M. Senicourt :

« Surtout là, on a une vue à court terme. On nous explique ce qui va être fait dans cinq mois, mais alors la perspective, on ne sait pas. La notion de groupe scolaire, je suis désolé, mais c'est la première fois que vous la prononcez, elle n'est pas dans le ROB, vous pourrez lire bientôt sur votre site internet monsieur le maire que dans le ROB ça n'y est pas la notion de groupe scolaire. Qu'est-ce qu'il se passe ailleurs qu'à Savigny ? »

M. le maire :

« Monsieur Senicourt, la vice-présidente de la commission me dit qu'elle a fourni ces chiffres lors de la commission. »

M. Senicourt :

« Très bien. »

Mme Coëtmeur :

« Oui la capacité actuelle des écoles. »

Propos inaudibles

Mme Coëtmeur :

« Oui mais il ne parle pas de ça, perspective. »

M. le maire :

« Le problème des perspectives... »

M. Senicourt :

« On s'était donné la peine de faire une étude de démographie scolaire, de projection, cette étude, elle a trois ans, il faudrait quand même l'ajuster, la refaire. Vous avez dix études en cours, mais celle-là, elle serait vraiment utile, parce qu'on ne sait pas où on va, les parents d'élèves ne savent pas où on va sur Savigny avec les écoles, c'est ça la difficulté. Ça, c'est mon premier souci. Le second souci, c'est que la rentrée de septembre là, c'est dans cinq mois, rien n'a commencé à ma connaissance, et la rentrée suivante, c'est dans dix-sept mois. Au rythme où vont les travaux à Savigny, je suis très inquiet, je pense que ça va être très tendu, je suis très inquiet sur les conditions de la rentrée 2024 et plus encore 2025. »

M. le maire :

« Très bien. Alors au rythme où vont les travaux, monsieur Senicourt, je vous rappelle que vous avez toute votre part, et quand vous faites une publication Facebook pour inviter à une réunion, sur, parlons urbanisme et que vous prenez en photo un énorme programme de Chateaubriand que vous avez monté et qui est excessivement moche, franchement, je trouve cela très drôle. Et effectivement au rythme des constructions, monsieur Senicourt, quand on est arrivé en janvier 2022, madame Gausset à l'époque me dit, oulala monsieur le maire il va falloir ouvrir dix-sept classes. Finalement on loue des préfabriqués pour Aimée Leclerc, on ouvre 3 classes, donc entre le côté alarmiste, et je vous le rappelle, et la réalité entre le côté alarmiste et la réalité il y a un fossé. Et je vous rappelle les comptages se font très souvent à la rentrée et c'est à la rentrée que l'inspectrice nous dit, je ferme celle-là, j'ouvre celle-ci etc, et encore une fois ce sont des données et des choix de l'éducation nationale. »

Propos inaudibles

M. le maire :

« On parle du nombre de classes, de besoin en classes, de nombre d'élèves dans les classes, la carte scolaire c'est encore autre chose. »

Propos inaudibles

M. le maire :

« Avec l'éducation nationale, excusez-moi, si vous voulez prendre la parole madame Kadri, vous la prenez, vous allumez votre micro, sinon on ne va pas entendre votre... »

Mme Kadri :

« J'ai dit, quand même les études elles se font en mai, elles ne se font pas au comptage à la rentrée. »

M. le maire :

« Il y a aussi des comptages à la rentrée où des classes s'ouvrent et des classes se ferment. Bien sûr que les discussions se font avant, là on est sur une carte scolaire transitoire, donc on va recentrer le débat. »

Le Conseil municipal,

**A l'unanimité par 30 voix Pour et 0 voix Contre, Abstentions 8**

**Pour : Alexis TEILLET, Pascal LEGRAND, Catherine CHEVALIER, Daniel GUETTO, Aurélie GUÉGUEN, Sandrine VIEZZI, Mathieu FLOWER, Julie PLAZA, Jean-Charles HENRY, Isabelle AUFFRET, André MULLER, Anne-Marie GERARD, Georges DURAND, Abdelhak LARTIK, Dominique LABORIALLE, Sylvie LAIGNEAU, Agnès DUPUIS, Frédéric DELAMAERE, Nicolas FROGER, Stéphane TARAGON, Roxane NÉE, Charles DARMON, Joelle EUGÈNE, Marie-Lucie CHOISNARD, Claude FERREIRA, Angélique DE OLIVEIRA PINTO, Eric HUIBAN, Léocadie PAUL, Aude HERNANDEZ, Olivier VAGNEUX**  
**Abstentions : Jacques SENICOURT, Bruno GUILLAUMOT, Jean-Marc DEFRÉMONT, Corinne CAMELOT GARDELLA, Fatima KADRI, Lydia BERNET, Patrice KOUAMA, Nathalie COËTMEUR**

APPROUVE la modification de la carte scolaire et l'affectation des rues de la manière suivante :

- **Sont rattachées au secteur de l'annexe de l'école primaire AIMEE LECLERC (cours préparatoire et cours élémentaires 1<sup>ère</sup> année)**
  - Les voies issues des écoles Jules Ferry 1 et 2 :
    - Avenue Jean Marsaudon
    - Rue de la Voie Verte
    - Avenue Denfert Rochereau
    - Avenue Charles Mossler
    - Avenue de Gravigny

- Avenue D'Alger
  - Avenue Diderot
  - Avenue Saint Saëns
  - Avenue Camille Desmoulins
  - Avenue du Luxembourg
  - Boulevard des Belges
  - Avenue Guynemer
  - Avenue Constantinople
  - Rue Serpente
  - Rue de la Huchette
  - Rue Saint Séverin
  - Rue Dante
  - Rue de Cluny
  - Avenue de Longjumeau
  - Rue des Palombes
  - Avenue des Marronniers (n°63 à 95 et n°66 à 96)
  - Rue Claude Bernard (n°95 à 137 et n°104 à 132)
  - Avenue Gay Lussac (n°99 à 119 et n°118 à 126)
  - Avenue Robert Leuthreau (n°81 à 149 et n°92 à 150)
  - Avenue de l'Armée Leclerc (n°214 à 346)
  - Rue de la Harpe
  - Avenue Anatole France
  - Avenue Juvisy Cottage
  - Avenue des Fauvettes
- Les voies issues de l'école Aristide Briand élémentaire :
- Rue des Ramiers
  - Rue du Professeur Vaillant
  - Rue de Verdun
  - Avenue des Tourterelles
  - Rue des Closeaux
  - Rue de l'Union
  - Avenue du Maréchal Foch

ADOPTE la modification de la carte scolaire sur une phase transitoire applicable pour la rentrée scolaire 2024.

- **12/350 – CONVENTION DE PRISE EN CHARGE PAR LA VILLE DE SAVIGNY-SUR-ORGE DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DES ENFANTS SAVINIENS SCOLARISES A L'ECOLE DU SACRE-CŒUR**

Rapporteur : Mme Viezzi

Préambule :

Par délibération n°12/797 du 26 mai 2005, la commune et l'Organisme de Gestion des Etablissements Catholique (OGEC) ont conclu une convention pour la prise en charge des dépenses de fonctionnement des élèves saviniens scolarisés en classe élémentaire à l'école du Sacré-Cœur.

Aussi depuis 2005, une subvention leur est donc versée chaque année, selon le coût moyen d'un élève scolarisé en élémentaire pour l'année N-2 et l'effectif de l'année N des élèves saviniens scolarisés en élémentaire au Sacré-Cœur.

Depuis la rentrée de septembre 2019, la loi du 26 juillet 2019 pour une Ecole de la Confiance a modifié le premier alinéa de l'article L.131-1 du code de l'éducation en rendant l'instruction obligatoire pour chaque enfant dès l'âge de 3 ans.

Par délibération n°12/797 du Conseil municipal en date du 19 décembre 2019, la Ville a pris l'engagement de participer aux dépenses de fonctionnement de l'école du Sacré-Cœur des enfants scolarisés en classe de maternelle.

Le décret n°2019-1555 du 30 décembre 2019 a permis à la Ville de toucher une compensation de l'Etat, pour la prise en charge des écoles maternelles sur les années 2020 et 2021. L'appel à subvention n'a pas été renouvelé par l'état en 2022.

– **Détermination de la participation pour les élèves scolarisés en élémentaire au titre de l'exercice 2024 :**

- Dépenses constatées au compte administratif 2022 des écoles élémentaires : **1 725 618,32 €**
- Nombre d'élèves scolarisés en école élémentaire à la rentrée 2022 / 2023 : **2 529 élèves**
- Coût par élève : **682,33 €**
- Nombre d'élèves résidant à Savigny-sur-Orge, scolarisés en élémentaire à l'école du Sacré-Cœur durant l'année scolaire 2023/2024 : **78 élèves**

A partir de ces éléments, le montant de l'aide financière octroyée par la commune à l'école du Sacré-Cœur est fixé à **53 221,74 € au titre de l'exercice 2024** pour les élèves scolarisés en élémentaire.

– **Détermination de la participation pour les élèves scolarisés en maternelle au titre de l'exercice 2024 :**

- Dépenses constatées au compte administratif 2022 des écoles maternelles : **2 459 412,78 €**
- Nombre d'élèves scolarisés en école maternelle à la rentrée 2022 / 2023 : **1 497 élèves**
- Coût par élève : **1642,89 €**
- Nombre d'élèves résidant à Savigny-sur-Orge, scolarisés en maternelle à l'école du Sacré-Cœur durant l'année scolaire 2023/2024 : **31 élèves**

A partir de ces éléments, le montant de l'aide financière octroyée par la commune à l'école du Sacré-Cœur est fixé à **50 929,59 € au titre de l'exercice 2024** pour les élèves scolarisés en maternelle.

Afin de fixer les conditions et modalités de versement de cette subvention, il est demandé au Conseil municipal d'approuver la convention relative à la prise en charges de dépenses de fonctionnement des enfants saviniens scolarisés à l'école du Sacré-Cœur à conclure entre la commune et l'OGEC et d'autoriser le maire à la signer.

Interventions :

Mme Viezzi :

« En fait cette convention est la même que celle qui est renouvelée chaque année, donc avec des montants qui sont attribués par élève. Donc vous avez 78 élèves en élémentaire et 31 élèves en maternelle, je ne vais pas vous rappeler les montants, ils sont détaillés dans la délibération à moins que vous vouliez que je vous en parle, mais c'est vraiment la même chose chaque année. »

M. le maire :

« Ce sont des obligations. »

M. Vagneux :

« Tout en repensant à l'instant que l'école Cohen Ténoudji a officiellement fermé à cette dernière rentrée puisqu'il n'y avait plus que sept enfants inscrits. »

M. le maire :

« Elle est toujours référencée comme école. »

M. Vagneux :

« Oui si vous voulez on joue sur les mots. Je voulais remercier les services d'avoir bien voulu me communiquer les comptes de l'OGEC. »

**A l'unanimité par 37 voix Pour et 0 voix Contre, Abstention 1**

**Pour : Alexis TEILLET, Pascal LEGRAND, Catherine CHEVALIER, Daniel GUETTO, Aurélie GUÉGUEN, Sandrine VIEZZI, Mathieu FLOWER, Julie PLAZA, Jean-Charles HENRY, Isabelle AUFFRET, André MULLER, Anne-Marie GERARD, Georges DURAND, Abdelhak LARTIK, Dominique LABORIALLE, Sylvie LAIGNEAU, Agnès DUPUIS, Frédéric DELAMAERE, Nicolas FROGER, Stéphane TARAGON, Roxane NÉE, Charles DARMON, Joelle EUGÈNE, Marie-Lucie CHOISNARD, Claude FERREIRA, Angélique DE OLIVEIRA PINTO, Eric HUIBAN, Léocadie PAUL, Jacques SENICOURT, Bruno GUILLAUMOT, Corinne CAMELOT GARDELLA, Lydia BERNET, Nathalie COËTMEUR, Fatima KADRI, Patrice KOUAMA, Aude HERNANDEZ, Olivier VAGNEUX**  
**Abstention : Jean-Marc DEFRÉMONT**

Le Conseil municipal

APPROUVE les termes de la convention pour la prise en charge par la commune de Savigny-sur-Orge des dépenses de fonctionnement des enfants saviniens scolarisés à l'école du Sacré-Cœur.

AUTORISE le maire ou son représentant à signer ladite convention avec l'Organisme de Gestion des Etablissements Catholiques (OGEC), représenté par son président en exercice, sis 1 rue Margot à Viry-Châtillon (91170).

PRECISE que le montant de la subvention allouée à cet établissement s'élève à 53 221,74 € pour les élèves en élémentaire et à 50 929,59 € pour les élèves en maternelle au titre de l'exercice 2024.

## **SPORTS**

### **– 13/351 – CANDIDATURE DE LA VILLE AU LABEL « VILLE ACTIVE ET SPORTIVE »**

**Rapporteur : M. Legrand**

Préambule :

Le label « Ville Active & Sportive » est piloté par le Conseil National des Villes Actives et Sportives, sous le patronage du Ministère des Sports et des Jeux Olympiques et Paralympiques et l'Agence Nationale du Sport.

Ce label a pour objet de récompenser et de valoriser les actions menées pour la mise en œuvre d'activités physiques, ludiques et sportives à destination du plus grand nombre.

A travers cette première candidature, la Ville pourra jauger les différents éléments susceptibles de traduire le niveau de dynamisme de sa politique sportive. Pratique en club, en accès libre ou de haut niveau, actions de sensibilisation et de sport-santé, la Ville de Savigny-sur-Orge a, ses dernières années, mené une politique volontariste à l'attention de tous les publics (scolaires, seniors, familial ou encore en quartier prioritaires.)

En effet, les actions mises en œuvre par les services municipaux, celles proposées par le tissu associatif, le niveau d'équipements sportifs, leur gestion, leurs entretiens, l'innovation et les projets de création de nouveaux espaces de pratique seront autant d'éléments analysés et pris en compte pour l'obtention d'une note.

Déjà labélisée « 2024 Terre de jeux », notre ville, poursuit une programmation ambitieuse pour proposer de nouvelles animations à l'instar des matinées sportives, qui donnent rendez-vous aux saviniens et saviniennes de tous âges, le cross des écoles, la Boucle rose ou encore l'école municipale des sports.

De plus, les opérations de rénovation du patrimoine sportif comme la rénovation des vestiaires de rugby ou des projets d'envergure comme la réhabilitation du parc des sports Jean Moulin qui porte sur une extension des aires d'activités sportives et ludiques ainsi que l'élargissement du nombre de pratiques possibles.

Cette année olympique et paralympique est également l'occasion de valoriser le travail quotidien des agents du service des sports, des partenariats co-construits avec les associations et les clubs de la commune et de s'interroger sur la politique sportive menée ces dernières années au sein de la commune.

Une note est attribuée à la Commune sur dossier en fonction des critères suivants :

- Motivation de la candidature,
- Politique publique d'activités physiques, ludiques et sportives,
- Aménagements et équipements, et événements sportifs,

- Initiatives sportives innovantes.

En fonction de la note attribuée, un à quatre lauriers peuvent être décernés pour exprimer le niveau de labellisation :

- 1 laurier entre 10 et 12.5,
- 2 lauriers entre 12.6 et 15,
- 3 lauriers entre 15.1 et 17.5,
- 4 lauriers entre 17.6 et 20.

L'inscription à ce label est totalement gratuite et le label est accordé pour une durée de trois ans.

Il est donc demandé aux membres du Conseil municipal d'approuver la candidature de la commune au label « Ville Active & Sportive » et d'autoriser le maire à signer le règlement (en annexe) et tous les documents y afférents.

#### Interventions :

##### M. Legrand :

« Il existe un label qui s'appelle « Ville active et sportive » qui attribue une reconnaissance des activités sportives de la ville au travers de lauriers, 1 à 4. L'inscription pour ce label est totalement gratuite et est accordée pour un délai de trois ans. Les critères demandés pour établir le dossier sont la motivation de la candidature, la politique publique d'activités physiques, ludiques et sportives, les aménagements et équipements ainsi que les événements sportifs, et enfin les initiatives sportives innovantes. Déjà labellisée Terre de jeux 2024, notre ville poursuit une programmation ambitieuse pour proposer de nouvelles animations à l'instar des matinées sportives, du cross des écoles, de la boucle rose et encore les animations par l'équipe municipale des sports. Il est donc demandé aux membres du conseil municipal d'approuver la candidature de la commune au label « Ville active et sportive », et d'autoriser monsieur le maire à signer le règlement en annexe et tous les documents y afférents. »

##### M. le maire :

« Merci de cette présentation monsieur Legrand, et une petite précision, il s'agit de candidater et donc il n'y a pas encore de dossier qui soit accessible. »

##### M. Vagneux :

« Quelle surprise, je vais effectivement parler de cela, et de l'amendement que j'ai rédigé parce que si je suis d'accord avec le principe de candidater je voudrais quand même savoir ce qu'il y aura dans le dossier de candidature, et donc l'objet de mon amendement est de dire, ok avec cette délibération, le principe de candidater, mais par contre on repasse en conseil municipal le dossier de candidature, parce qu'en tant qu'élus municipaux, je veux voir ce qu'il y aura dedans et je pense que ce serait intéressant que tous les conseillers municipaux puissent se prononcer dessus. »

#### Amendement présenté par la liste Vivons Savigny autrement, avec Olivier Vagneux :

*Au dixième paragraphe, il est modifié :*

*« APPROUVE la candidature de la Commune de Savigny-sur-Orge au label « Ville active et sportive »*

*Il est substitué :*

*« APPROUVE le principe de la candidature de la Commune de Savigny-sur-Orge au label « Ville active et sportive »*

*PRECISE que le dossier de candidature devra préalablement être soumis aux élus du Conseil municipal avant son dépôt. »*

**Par 1 voix Pour, 28 voix Contre, Abstentions 9**

**Pour : Olivier VAGNEUX**

**Contre : Alexis TEILLET, Pascal LEGRAND, Catherine CHEVALIER, Daniel GUETTO, Aurélie GUÉGUEN, Sandrine VIEZZI, Mathieu FLOWER, Julie PLAZA, Jean-Charles HENRY, Isabelle AUFFRET, André MULLER, Anne-Marie GERARD, Georges DURAND, Abdelhak LARTIK, Dominique LABORIALLE, Sylvie LAIGNEAU, Agnès DUPUIS, Frédéric DELAMAERE, Nicolas FROGER, Stéphane TARAGON, Roxane NÉE, Charles DARMON, Joelle EUGÈNE, Marie-Lucie CHOISNARD, Claude FERREIRA, Angélique DE OLIVEIRA PINTO, Eric HUIBAN, Léocadie PAUL**

**Abstentions : Jacques SENICOURT, Bruno GUILLAUMOT, Corinne CAMELOT GARDELLA, Lydia BERNET, Nathalie COËTMEUR, Jean-Marc DEFREMONT, Fatima KADRI, Patrice KOUAMA, Aude HERNANDEZ**

**REJETTE l'amendement**

A l'unanimité par 37 voix Pour et 0 voix Contre, Abstention 1

Pour : Alexis TEILLET, Pascal LEGRAND, Catherine CHEVALIER, Daniel GUETTO, Aurélie GUÉGUEN, Sandrine VIEZZI, Mathieu FLOWER, Julie PLAZA, Jean-Charles HENRY, Isabelle AUFFRET, André MULLER, Anne-Marie GERARD, Georges DURAND, Abdelhak LARTIK, Dominique LABORIALLE, Sylvie LAIGNEAU, Agnès DUPUIS, Frédéric DELAMAERE, Nicolas FROGER, Stéphane TARAGON, Roxane NÉE, Charles DARMON, Joelle EUGÈNE, Marie-Lucie CHOISNARD, Claude FERREIRA, Angélique DE OLIVEIRA PINTO, Eric HUIBAN, Léocadie PAUL, Jacques SENICOURT, Bruno GUILLAUMOT, Corinne CAMELOT GARDELLA, Lydia BERNET, Nathalie COËTMEUR, Jean-Marc DEFRÉMONT, Fatima KADRI, Patrice KOUAMA, Aude HERNANDEZ  
Abstention : Olivier VAGNEUX

Le Conseil municipal

APPROUVE la candidature de la Commune de Savigny-sur-Orge au label « Ville Active & Sportive ».

AUTORISE le maire ou son représentant à signer le règlement d'adhésion au label ci-dessus mentionné et tous les documents y afférents.

– **14/352 – TARIFS DES STAGES SPORTIFS**

Rapporteur : M. Legrand

Préambule :

La Ville souhaite proposer, dès le 8 juillet 2024, des activités sportives destinées aux enfants sous forme de stage pendant les congés scolaires hors dispositif « Savoir nager ».

Ces stages d'une semaine seront organisés en demi-journée et pourront concerner entre 24 et 30 enfants par session.

Pour permettre l'accès au plus grand nombre et indépendamment du type d'activités proposées, il est créé un tarif unique par enfant et par semaine.

Une réduction de 10 % sera accordée dans le cas d'une famille inscrivant plusieurs enfants pendant la même période de stage.

Pour les enfants dont les parents sont **domiciliés à Savigny-sur-Orge**

Tarif d'un stage d'une semaine sur des demi-journées	50 euros
Tarif d'un stage d'une semaine sur des demi-journées à partir du deuxième enfant de la même famille pour la même période de stage.	45 euros

Pour les enfants dont les parents ne sont pas domiciliés à Savigny-sur-Orge (**Hors commune**)

Tarif d'un stage d'une semaine sur des demi-journées	60 euros
--	----------

Pour favoriser l'accès aux activités, il est proposé d'autoriser le paiement des activités par le dispositif Coupon Sport de l'ANCV (Agence Nationale pour les Chèques-Vacances). Il n'y a pas de frais d'adhésion au dispositif mais il existe un coût de 2,5 % sur chaque coupon sport accepté pour frais de gestion.

Il est donc demandé au Conseil municipal d'appliquer une tarification spécifique pour les stages sportifs organisés pendant les congés scolaires et d'autoriser le maire à signer une convention avec l'ANCV pour adhérer au dispositif Coupon Sport.

Interventions :

M. Legrand :

« Dès le 8 juillet 2024, la Ville souhaite proposer des activités sportives destinées aux enfants, sous forme de stages pendant les congés scolaires. Ces stages d'une semaine seront organisés en demi-journée et pourront accueillir jusqu'à trente enfants par session. Le tarif pour un stage d'une semaine en demi-journée sera de 50 € et une réduction de 10 % sera accordée pour le deuxième enfant, soit 45 €. Pour les enfants hors commune, le tarif sera de 60 €. Afin de favoriser l'accès aux activités, il est aussi proposé d'autoriser le paiement des activités par le dispositif coupon sport de l'ANCV. Il est donc demandé au conseil municipal d'appliquer la tarification spécifique pour le stage sportif organisé pendant les congés, et d'autoriser monsieur le maire à signer une convention avec l'ANCV pour adhérer au dispositif coupon sport. »

M. le maire :

« Vous l'aurez compris, les nouveautés cet été, c'est qu'on peut payer en chèque-vacances ou en numérique, à distance. »

M. Kouama :

« Monsieur le Maire, nous nous félicitons de la prise des chèques-vacances comme moyen de paiement, comme quoi quand la majorité travaille dans le sens du collectif nous ne pouvons qu'approuver, tout comme le tarif dégressif pour les familles nombreuses. Le système de paiement par chèque-vacances doit aussi s'étendre aux autres guichets, comme la culture. »

M. Vagneux :

« Pour dire que je trouve que c'est très bien et que je voterai pour cette délibération. Egalement pour faire remarquer que le président de l'établissement public territorial m'a communiqué ce lundi les différentes conventions qui lient la commune avec les différents établissements nautiques du territoire et que lui, en tout cas, son service juridique n'a pas jugé bon d'anonymiser comme vous l'aviez fait... »

Mme Bernet :

« Cette délibération appelle plusieurs interrogations de notre part, non pas sur l'autorisation pour monsieur le maire à signer une convention avec l'ANCV, mais sur la mise en place de stages sportifs organisés par la ville pendant les congés scolaires. Première question, quelles activités sportives comptez-vous proposer aux enfants saviniens ? Ce n'est pas précisé dans la délibération. Vous avez décidé l'application d'un tarif unique décorrélé des revenus des familles, pourquoi n'avez-vous pas fait le choix d'établir une tarification selon le quotient familial ? Ou mieux encore selon le taux d'effort ? Troisième question, la proposition de stage d'une semaine en demi-journée pose un gros problème d'organisation aux parents qui travaillent. Avez-vous prévu des transports faisant le lien avec le centre aéré de la ville ? Quatrième question, quid du dispositif « l'été des associations » ? Sera-t-il reconduit pour l'été 2024 ? Les associations sportives se trouvent dans un contexte global de baisse des aides publiques, un dispositif comme « l'été des associations » est un moyen de financement pour elles, avez-vous échangé avec les associations concernées ? »

M. le maire :

« Je vais commencer par cette réponse-là, ce dispositif a été monté avec les associations. Concernant les transports, il existe déjà comme il existait sur « l'été des associations ». Pardon, il n'y a pas de transport. Tarif à la demi-journée, mais vous pouvez prendre une journée sur une semaine, c'est possible. Il y a une garderie à l'heure du déjeuner, je parle sous le contrôle de Pascal. Concernant les tarifs on a repris à cinq euros près ce qui existait lors de « l'été des associations ». Et les activités sportives, joker, c'est multisports. Ça va du tir à l'arc jusqu'au hand, basket, volley, il y a un peu plus de sports qu'à « l'été des associations ». »

M. Legrand :

« On a travaillé avec les associations sportives, les intervenants qui étaient sur « l'été des associations » vont être intervenants sur l'estival des sports. Ce sont les mêmes personnes avec qui on va passer des contrats pour pouvoir travailler tout l'été avec ces personnes. Il n'y aura pas trop de changement par rapport aux activités sportives. »

Propos inaudibles

M. Legrand :

« Il n'y en a plus qu'un. »

M. le maire :

« Il n'y en a plus qu'un, ils fusionnent, mais ils sont renforcés. »

M. Legrand :

« Oui « l'été des associations » disparaît. »

M. le maire :

« Vous parliez des difficultés des associations, il y a une des difficultés aussi, c'est les bénévoles et les lourdeurs administratives. On se propose de redevenir un partenaire des associations et les soulager notamment sur le côté administratif. »

**A l'unanimité par 38 voix Pour et 0 voix Contre, Abstention 0**

**Pour : Alexis TEILLET, Pascal LEGRAND, Catherine CHEVALIER, Daniel GUETTO, Aurélie GUÉGUEN, Sandrine VIEZZI, Mathieu FLOWER, Julie PLAZA, Jean-Charles HENRY, Isabelle AUFFRET, André MULLER, Anne-Marie GERARD, Georges DURAND, Abdelhak LARTIK, Dominique LABORIALLE, Sylvie LAIGNEAU, Agnès DUPUIS, Frédéric DELAMAERE, Nicolas FROGER, Stéphane TARAGON, Roxane NÉE, Charles DARMON, Joelle EUGÈNE, Marie-Lucie CHOISNARD, Claude FERREIRA, Angélique DE OLIVEIRA PINTO, Eric HUIBAN, Léocadie PAUL, Jacques SENICOURT, Bruno GUILLAUMOT, Corinne CAMELOT GARDELLA, Lydia BERNET, Nathalie COËTMEUR, Jean-Marc DEFRÉMONT, Fatima KADRI, Patrice KOUAMA, Aude HERNANDEZ, Olivier VAGNEUX**

Le Conseil municipal

FIXE les tarifs des stages sportifs organisés pendant les congés scolaires hors stages « savoir nager » comme suit :

- Tarif des parents domiciliés sur la commune de Savigny-sur-Orge

Tarif d'un stage d'une semaine sur des demi-journées	50 euros
Tarif d'un stage d'une semaine sur des demi-journées à partir du deuxième enfant de la même famille pour la même période de stage.	45 euros

- Tarif des parents domiciliés hors de la commune de Savigny-sur-Orge

Tarif d'un stage d'une semaine sur des demi-journées	60 euros
--	----------

APPROUVE les conventions avec l'agence Nationale Chèque-Vacances pour accepter et se faire rembourser des Coupons Sport et les Chèques-Vacances et autorise le maire à signer lesdites conventions.

DIT que le paiement des stages sera réalisé au moment de l'inscription,

DIT que l'encaissement des recettes sera imputé au budget en cours.

M. le maire :

« Ensuite c'est un point qui est cher à monsieur Guetto. »

M. Kouama :

« Pas que. »

M. le maire :

« Bien sûr pas que, j'ai compris vos propos en commission, mais je suis plutôt proche de monsieur Guetto que de vous, je m'en excuse, je partirais en vacances avec monsieur Guetto par forcément avec vous, je m'en excuse aussi. On va dire un sujet cher à tout le monde, mais comme je vais lui donner la parole, il est cher aussi à monsieur Guetto. »

**AFFAIRES CULTRELLES – VIE ASSOCIATIVE**

- **15/353 – ACQUISITION ET IMPLANTATION D'UNE BORNE COMMEMORATIVE DE LA 2EME DIVISION BLINDEE DITE DU « SERMENT DE KOUFRA »**

Rapporteur : M. Guetto

Préambule :

En 2025, la Ville souhaite commémorer les 80 ans de la Victoire de 1945. A ce titre, elle souhaite acquérir une borne de la 2<sup>ème</sup> Division Blindée Leclerc dite du « Serment de Koufra », qui sera inaugurée à l'occasion de la commémoration de la Libération de la Ville.

Le projet de la Voie de la 2<sup>ème</sup> DB a été initié par Mme LEBARBENCHON, Maire de Saint-Martin-de-Varreville ; commune où se trouve « Utah Beach ». C'est sur cette plage que la division Leclerc a débarqué le 1<sup>er</sup> août 1944. Le souvenir impérissable de ces événements a fait germer ce projet de transmission aux générations futures en mémoire du courage des hommes de la 2<sup>ème</sup> DB.

C'est ainsi qu'une première borne a été installée en 2004 auprès du mémorial déjà existant sur la plage, bientôt suivie d'une autre à Andelot (Haute-Marne) en 2006. La « Voie de la 2<sup>ème</sup> DB » était née.

Cette « Voie de la 2<sup>ème</sup> DB » s'apparente à la « Voie de la Liberté » dont elle a repris le symbolisme, mais s'en distingue par son tracé qui suit le chemin parcouru par la Division Leclerc depuis son débarquement le 1<sup>er</sup> août 1944 à Utah Beach jusqu'à la prise de Strasbourg, objet du Serment de Koufra, et même au-delà, puisque les combats de libération du territoire ne se sont pas achevés avec la prise de Strasbourg.

La Ville, faisant partie du tracé de la 2<sup>ème</sup> DB, souhaite donc s'inscrire dans ce devoir de transmission aux futures générations en implantant une Borne du Serment de Koufra sur son territoire. Il est donc demandé au Conseil municipal d'approuver l'achat et l'implantation de cette borne, symbole de la Liberté.

#### Interventions :

##### M. Guetto :

« Alors il est un petit peu tard pour faire un cours d'histoire mais je rappellerai qu'en mars 1941 le colonel Leclerc à l'époque avait fait un serment, celui de déposer les armes, que le drapeau français flotterait sur la cathédrale de Strasbourg. Il a été un peu plus loin que la cathédrale de Strasbourg puisqu'il a continué à combattre jusqu'à la fin de la guerre. Et en 2004 le maire d'une ville du cotentin, Saint-Martin-de-Varreville a lancé l'idée de border en fait toute la route qu'avait suivi la 2<sup>ème</sup> DB et Savigny a été traversée par la 2<sup>ème</sup> DB pour la libération de Paris par ce qu'il appelait à l'époque : Le Chemin des Meuliers, et ce Chemin des Meuliers est aujourd'hui notre avenue du Maréchal Leclerc. Le but est d'acquiescer pour les 80 ans de la victoire de 1945 une borne dite du serment de Koufra, que nous intégrerions sur un endroit à définir sur l'avenue de l'Armée Leclerc. »

##### M. le maire :

« Endroit à définir, je le précise, sur préconisation de l'association. Ce n'est pas la mairie qui choisit l'emplacement. Bien sûr que c'est sur la trajectoire de la 2<sup>ème</sup> DB sinon ça n'a aucun sens et c'est l'association qui choisit l'implantation. »

##### M. Vagneux :

« J'imagine que monsieur Guetto voulait dire l'avenue de l'Armée Leclerc. Non, général Leclerc j'ai entendu. Moi, j'ai toujours un petit peu de difficulté avec les, je ne vais pas vous accuser de récupération, mais en tout cas les utilisations politiques de l'histoire. Je ne suis pas tout à fait forcément d'accord avec la manière dont est rédigée la note de synthèse. Mais enfin en tout cas, je suis pas favorable, mais je ne suis pas opposé, c'est pourquoi je m'abstiendrai. Nonobstant, j'ai quand même déposé un amendement, simplement parce qu'en orthotypographie française deuxième on l'écrit 2<sup>e</sup> et pas 2<sup>ème</sup>, c'est pour le principe simplement que si jamais, on installe la borne, on ne mettra pas cette coquille. »

##### M. le maire :

« Très bien, ramenez-moi votre amendement. »

##### M. Vagneux :

« Oui, si je veux s'il vous plaît. »

##### M. le maire :

« Ramenez-moi votre amendement. »

##### M. Kouama :

« Chers collègues, le devoir de mémoire doit être un marqueur fort d'unité afin qu'on se souvienne du passé tragique et de célébrer les véritables héros qui ont contribué à combattre le nazisme. Le serment prononcé par feu Philippe Leclerc de Hautecloque ne doit en aucun cas éclipser la victorieuse bataille de Koufra gagnée par la colonne Leclerc qui, je le rappelle, était composée essentiellement d'indigènes des territoires de l'Afrique équatoriale française. N'occultons pas ces milliers de tirailleurs d'Afrique sub-saharienne et d'Afrique du Nord de Goumiers venant de l'empire qui ont sacrifié leurs vies pour la mère patrie. N'occultons pas le rôle du gouverneur colonial de l'Afrique équatoriale française, Felix Eboué, guyanais de naissance, qui participera à la création de la France libre avec comme capitale Brazzaville. N'occultons pas le rôle qu'a joué l'armée rouge dans le combat de la lutte contre le nazisme sur le front de l'Est. N'occultons pas le rôle trouble des Etats-Unis qui ont joué dans ces temps aux héros de guerre tout en pratiquant la ségrégation

raciale sur son territoire. L'histoire doit se regarder sans œillères afin que le devoir de mémoire soit le plus exhaustif. Lorsque j'ai interpellé le conseil municipal sur la nécessité de commémorer la journée nationale des mémoires de la traite, de l'esclavage et de leurs abolitions, Monsieur le Maire m'a renvoyé à mon passé d'adjoint. Je tiens à rappeler que mon ancien champ d'action était la jeunesse et non la vie locale et le devoir de mémoire, mais j'avais quand même lancé la réflexion en réunion entre les élus et les services. D'ailleurs à cette réunion, figurait un conseiller de la majorité qui était en poste en mairie. Il pourra sans doute en parler. Les propos tenus par le premier magistrat de la ville à mon égard participent hélas à la division, à la haine voir à la violence dans une société déjà très fracturée. Le devoir de mémoire ne doit pas se faire de par ses aspirations politiques, mais par l'histoire des faits. Dans notre commune des rues portent les noms de personnes qui ont participé à des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité comme celle de Faidherbe. Pour les jeunes générations et les générations futures, il serait bien de mettre un panneau explicatif de son passé colonial. Enfin, comment ne pas associer le devoir de mémoire avec les atrocités des guerres qui se déroulent dans le monde actuel, loin de l'Ukraine, comme la guerre du Nord Kivu en République Démocratique du Congo qui dure depuis plus de 20 ans, faisant des millions de morts et des déplacés dans un huis clos total. Comment ne pas associer le devoir de mémoire au massacre de milliers de femmes, enfants, d'hommes sans défense sur la bande de Gaza. Nous avons à faire à un massacre d'une population dans le silence le plus terrible. D'ailleurs je salue le courage de la majorité lorsqu'elle s'était jointe à notre motion sur le proche Orient. Autour (fin de l'enregistrement / Problème technique)

Amendement présenté par la liste Vivons Savigny autrement, avec Olivier Vagneux :

Dans le projet de délibération, il est substitué :

« 2<sup>e</sup> »

à :

« 2<sup>ème</sup> »

**Par 1 voix Pour, 28 voix Contre, Abstentions 9**

**Pour : Olivier VAGNEUX**

**Contre : Alexis TEILLET, Pascal LEGRAND, Catherine CHEVALIER, Daniel GUETTO, Aurélie GUÉGUEN, Sandrine VIEZZI, Mathieu FLOWER, Julie PLAZA, Jean-Charles HENRY, Isabelle AUFFRET, André MULLER, Anne-Marie GERARD, Georges DURAND, Abdelhak LARTIK, Dominique LABORIALLE, Sylvie LAIGNEAU, Agnès DUPUIS, Frédéric DELAMAERE, Nicolas FROGER, Stéphane TARAGON, Roxane NÉE, Charles DARMON, Joelle EUGÈNE, Marie-Lucie CHOISNARD, Claude FERREIRA, Angélique DE OLIVEIRA PINTO, Eric HUIBAN, Léocadie PAUL**

**Abstentions : Jacques SENICOURT, Bruno GUILLAUMOT, Corinne CAMELOT GARDELLA, Lydia BERNET, Nathalie COËTMEUR, Jean-Marc DEFREMONT, Fatima KADRI, Patrice KOUAMA, Aude HERNANDEZ**

**REJETTE l'amendement**

**A l'unanimité par 37 voix Pour et 0 voix Contre, Abstention 1**

**Pour : Alexis TEILLET, Pascal LEGRAND, Catherine CHEVALIER, Daniel GUETTO, Aurélie GUÉGUEN, Sandrine VIEZZI, Mathieu FLOWER, Julie PLAZA, Jean-Charles HENRY, Isabelle AUFFRET, André MULLER, Anne-Marie GERARD, Georges DURAND, Abdelhak LARTIK, Dominique LABORIALLE, Sylvie LAIGNEAU, Agnès DUPUIS, Frédéric DELAMAERE, Nicolas FROGER, Stéphane TARAGON, Roxane NÉE, Charles DARMON, Joelle EUGÈNE, Marie-Lucie CHOISNARD, Claude FERREIRA, Angélique DE OLIVEIRA PINTO, Eric HUIBAN, Léocadie PAUL, Jacques SENICOURT, Bruno GUILLAUMOT, Corinne CAMELOT GARDELLA, Lydia BERNET, Nathalie COËTMEUR, Jean-Marc DEFREMONT, Fatima KADRI, Patrice KOUAMA, Aude HERNANDEZ**

**Abstention : Olivier VAGNEUX**

Le Conseil municipal

DECIDE de l'acquisition et l'implantation d'une borne commémorative de la 2<sup>ème</sup> Division Blindée dite du « Serment de Koufra » pour un montant de 2 000 euros TTC.

AUTORISE le Maire à signer tous les documents y afférents.

- **16/354 – MOTION CONCERNANT LA DELOCALISATION DES ACTIVITES D'AIR FRANCE DE LA PLATEFORME AEROPORTUAIRE D'ORLY VERS CELLE DE ROISSY**

Préambule :

Conformément à l'article 20 du règlement intérieur du Conseil municipal, les groupes « Rassemblons Savigny », « Bien vivre à Savigny, Ecologique et Solidaire », « Bien vivre à Savigny » et « Osons Savigny » ont déposés une motion concernant la délocalisation des activités d'Air France de la plateforme aéroportuaire d'Orly vers celle de Roissy.

Interventions :

Enregistrement coupé / problème technique

**A l'unanimité par 37 voix Pour et 0 voix Contre, Abstention 0**

**Pour : Alexis TEILLET, Pascal LEGRAND, Catherine CHEVALIER, Daniel GUETTO, Aurélie GUÉGUEN, Sandrine VIEZZI, Mathieu FLOWER, Julie PLAZA, Jean-Charles HENRY, Isabelle AUFFRET, André MULLER, Anne-Marie GERARD, Georges DURAND, Abdelhak LARTIK, Dominique LABORIALLE, Sylvie LAIGNEAU, Agnès DUPUIS, Frédéric DELAMAERE, Nicolas FROGER, Stéphane TARAGON, Roxane NÉE, Charles DARMON, Joelle EUGÈNE, Marie-Lucie CHOISNARD, Claude FERREIRA, Angélique DE OLIVEIRA PINTO, Eric HUIBAN, Léocadie PAUL, Jacques SENICOURT, Bruno GUILLAUMOT, Corinne CAMELOT GARDELLA, Lydia BERNET, Nathalie COËTMEUR, Jean-Marc DEFREMONT, Fatima KADRI, Patrice KOUAMA, Aude HERNANDEZ**

**N'ayant pas pris part au vote : Olivier VAGNEUX**

Le Conseil municipal

ADOPTE la motion suivante :

Le Conseil municipal de Savigny-sur-Orge soucieux du devenir de la plateforme aéroportuaire d'Orly, de la délocalisation d'emplois locaux s'inquiète du fait que la principale compagnie aérienne française Air France ait annoncé en octobre 2023 sa volonté de quitter la plateforme aéroportuaire d'Orly, en actant le regroupement de ses activités parisiennes à Roissy-Charles-de-Gaulle, d'ici 2026.

La plateforme aéroportuaire de Paris-Orly, installée depuis les années 60, est soumise depuis l'arrêté du 6 octobre 1994 à deux dispositions visant à réduire les nuisances pour les riverains : un couvre-feu de 23h30 à 6h00 et le plafonnement à 250 000 du nombre de créneaux annuels de décollage et d'atterrissage.

La ville de Savigny-sur-Orge compte un nombre très important d'habitants employés de la plateforme aéroportuaire d'Orly (2<sup>e</sup> ville de l'Essonne en 2016, une donnée tendant à être renforcée et amplifiée durant ces 8 dernières années).

Les actuelles liaisons vers les Antilles et la Réunion, ainsi que les navettes Marseille, Nice et Toulouse, cesseraient donc d'être rattachées à Orly. Le groupe Air France KLM ne serait alors plus représenté à Orly pour les vols domestiques, que par la compagnie Transavia.

Cette décision, prise sans aucun dialogue avec l'ensemble des parties prenantes des territoires concernés et notamment la commune de Savigny-sur-Orge où travaillent de nombreux salariés, constituerait un coup porté aux intérêts économiques et sociaux du bassin de vie et du territoire, avec des conséquences directes et indéniables pour les Saviniens et leur qualité de vie.

Il serait regrettable d'abandonner des liaisons historiques et pour certaines constitutives du service public au profit de compagnies low-cost, dont les emplois sont moins qualifiés et moins nombreux, et les retombées locales beaucoup plus limitées que celles générées par Air France.

Les salariés d'Air France sont également attachés à leur entreprise et à leurs emplois sur la plateforme aéroportuaire d'Orly. Ils ont construit leur vie sur notre territoire en choisissant notamment de s'y installer à proximité de leur lieu de travail en habitant Savigny-sur-Orge.

Ce choix stratégique serait d'autant plus regrettable que l'aéroport d'Orly sera, en 2024, le plus accessible de la région parisienne avec l'ouverture du prolongement de la ligne 14 du métro qui précède l'arrivée à venir de la ligne 18 du métro. Il s'agit également d'un non-sens au regard de la complémentarité des vols de la

compagnie avec les activités de maintenance (Air France Industries) présentes historiquement sur la plateforme de l'aéroport d'Orly.

Cette volonté de la part d'Air-France d'abandonner Orly n'est pas acceptée en l'état, par les nombreux acteurs publics et privés de notre territoire, et plus largement par l'ensemble du sud-parisien.

**Le Conseil municipal de Savigny-sur-Orge :**

- Soutient les salariés d'Air France qui se mobilisent contre ce projet ;
- S'oppose au départ d'Air France de l'aéroport, projet aux conséquences désastreuses pour le bassin de vie du Nord-Essonne et du Sud parisien ;
- Demande à la direction de la société Air France de revoir sa stratégie, conduisant au départ de ses activités d'Orly et de protéger les emplois qualifiés présents sur site, en travaillant avec les salariés et acteurs du territoire à un plan de développement dédié à Orly ;
- Alerte les services de l'Etat, par l'intermédiaire du ministère des Transports, sur les conséquences en matière d'aménagement du territoire d'une telle décision, si elle se confirmait ;
- Souhaite que dans son rôle d'actionnaire, le Gouvernement appelle à garantir une logique équilibrée de développement d'Air France, au niveau de la région capitale, et dans le cadre d'une stratégie de diminution de l'impact carbone de l'ensemble des activités liées au secteur aéroportuaire.

**QUESTIONS ORALES**

Le maire informe les membres du Conseil municipal avoir reçu des questions orales.

Monsieur Senicourt procède à la lecture de sa question orale relative à la décomposition du montant estimé du futur centre culturel :

« *Monsieur le Maire,*

*Le coût total des opérations du projet de centre culturel est estimé en page 13 du magazine municipal n°7 à « 13,9 millions d'euros TTC hors rachat des locaux, des box et hors subventions ». Pourriez-vous nous communiquer la nature et les montants des différentes « opérations » concernant ce projet chiffrées au total à 13,9 M€ hors local et box ?*

*Nous vous en remercions.*

*Veuillez agréer, M. le Maire, l'expression de nos meilleures salutations républicaines. »*

Monsieur le maire apporte la réponse suivante :

« *Monsieur le Conseiller municipal,*

*Conformément au tableau suivant, les travaux et la réalisation des équipements s'élèvent à 8 594 000 € H.T. et se décomposent comme suit :*

- *Démolition, construction du bâtiment et des espaces extérieurs à hauteur de 7 789 000 € H.T.*
- *Réalisation des équipements scénographiques et aménagement intérieur (mobilier, informatique...) à hauteur de 805 000 € H.T.*

*Les études et des diverses prestations intellectuelles sont chiffrées à 1 788 034 € H.T. répartis également ainsi :*

- *Honoraires de la maîtrise d'œuvre : 1 512 034 € H.T.*
- *Autres prestations (bureau de contrôle et autres contrôles réglementaires ; diagnostics complémentaires) : 205 000 € H.T.*
- *Indemnités concours aux deux candidats non retenus : 71 000 € H.T.*

<b>DECOMPOSITION DU COUT ESTIMATIF DE L'OPERATION DE CONSTRUCTION D'UN CENTRE CULTUREL</b>
--

<b>1- TRAVAUX ET EQUIPEMENT</b>
---------------------------------

Démolition, construction bâtiment et espaces extérieurs		7 789 000 €
Equipements scénographiques, mobiliers et informatique		805 000 €
	<b>TOTAL 1 (HT)</b>	<b>8 594 000 €</b>
<b>2- ETUDES</b>		
Honoraires de l'équipe de maîtrise d'œuvre		1 512 034 €
Divers prestations intellectuelles (bureau de contrôle, CSPS, CSSI, diagnostics complémentaires, etc.)		205 000 €
Indemnités concours		71 000 €
	<b>TOTAL 2 (HT)</b>	<b>1 788 034 €</b>
<b>3- AUTRES COUTS</b>		
Assurance dommage ouvrage		63 000 €
Aléas et divers		438 000 €
Révision des prix (travaux et honoraires)		700 000 €
	<b>TOTAL 3 (HT)</b>	<b>1 201 000 €</b>
	<b>TOTAL GENERAL HT</b>	<b>11 583 000 €</b>
	<b>TOTAL GENERAL TTC</b>	<b>13 899 600 €</b>

Monsieur Guillaumot procède à la lecture de sa question orale relative à un trottoir pas bitumé suite à une construction d'immeuble

« Monsieur le Maire,

*Nous avons été alertés au sujet du trottoir de la rue Aristide Briand entre la rue Joyeuse et la rue des Perdrix, ainsi que sur une partie de ces deux rues. En effet, à la suite de la construction d'un immeuble, ces trottoirs n'ont pas été refaits ce qui engendre de nombreuses difficultés pour les passants qui utilisent des poussettes et pour les personnes en situation de handicap : le lit de cailloux déposé n'est pas carrossable.*

*C'est d'autant plus dommageable que cette section de trottoir se trouve sur le trajet pour aller et revenir du nord de l'école Aristide Briand.*

*Nous souhaiterions connaître les causes de cette situation qui perdure depuis plusieurs mois et les solutions envisagées. Dans quels délais ces trottoirs seront-ils correctement réhabilités ?*

*Nous vous en remercions.*

*Veillez agréer, M. le Maire, l'expression de nos meilleures salutations républicaines. »*

Monsieur le Maire apporte la réponse suivante :

« Monsieur le Conseiller municipal

*Vous m'interrogez sur l'état des trottoirs suite à la construction de l'opération « Villa Briand » située au 136-140 boulevard Aristide Briand.*

*La réalisation des trottoirs est normalement effectuée par les entreprises missionnées par le promoteur dans la foulée de la libération de l'espace public.*

*Malgré de nombreuses relances de la ville et du Grand-Orly Seine Bièvre, gestionnaire des trottoirs sur les routes départementales, la société ANTIN Résidence a connu des difficultés avec son prestataire qui l'ont conduit à devoir relancer une consultation d'entreprise.*

*Suite à une mise en demeure de la commune en date du 20 février 2024, la société s'est engagée à réaliser les travaux d'aménagements extérieurs et la réfection des espaces publics au mois de juin 2024.*

*Un dossier que je suis de très près tant les retards constatés sont inadmissibles et nuisent grandement à la qualité et au cadre de vie des riverains du programme mais également de tous les Saviniens. »*

Monsieur Vagneux procède à la lecture de sa question orale relative à l'édition des tribunes des élus dans les publications d'informations générales de la Commune :

« Monsieur le Maire,

*Je vous pose une première question relative à l'édition des tribunes des élus dans les publications d'informations générales de la Commune.*

*Quelles sont les extensions de fichiers informatiques qui permettent d'éditer du texte brut unicode ?*

*En vous remerciant de l'attention que vous porterez à cette question, je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée. »*

Monsieur Vagneux procède à la lecture de sa question orale relative l'édition des tribunes des élus dans les publications d'informations générales de la Commune :

*« Monsieur le Maire,*

*Je vous pose une seconde question relative à l'édition des tribunes des élus dans les publications d'informations générales de la Commune.*

*Sous quelles extensions et/ou quels formats de fichiers informatiques le service communication a-t-il reçu les tribunes des élus qui ont été publiées dans le magazine municipal depuis le début de l'année 2024.*

*En vous remerciant de l'attention que vous porterez à cette question, je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée. ».*

Monsieur le Maire apporte une réponse commune aux deux questions :

*« Monsieur le Conseiller municipal,*

*Comme je vous l'ai déjà rappelé à maintes reprises en réponse à vos interrogations écrites ou questions orales, les dernières datant du Conseil municipal du 1<sup>er</sup> février 2024, tous les groupes arrivent parfaitement à se conformer à l'article 32 du règlement intérieur qui dispose que « la transmission des textes s'effectue par voie de message électronique en pièce-jointe, ou support dématérialisé, au format texte au plus tard 20 jours avant la publication du bulletin »*

*Je le rappelle une nouvelle fois, comme pour chaque publication du bulletin municipal, les services vous ont précisé que vous pouvez utiliser des logiciels déjà présents dans le système d'exploitation Windows « Notepad » ou mac « pages » ou télécharger un logiciel libre « Notepad++ » afin de transmettre au service communication votre tribune dans un format conforme au règlement intérieur.*

*L'application Notepad++ est un exemple de logiciel pour l'enregistrement de format texte. Il vous a été conseillé puisqu'il s'agit d'un éditeur de texte gratuit. Vous pouvez également utiliser Bloc-Notes.*

*Si vous ne souhaitez pas utiliser ces derniers, vous pouvez télécharger le logiciel LibreOffice compatible avec ce format. Un courrier en date du 28 mars 2023 vous a été envoyé mentionnant le lien de téléchargement dudit logiciel.*

*Par ailleurs et en cas de difficulté de téléchargement, la Ville se propose de vous fournir gratuitement le logiciel, via le prêt d'une clé USB.*

*Aussi, fort de votre opiniâtreté, je suis certain que vous pourrez vous conformer à ces règles d'une simplicité élémentaire et sans que les services ou moi-même soyons obligés de vous répéter les mêmes éléments régulièrement. La pédagogie est l'art de la répétition mais dans votre cas, cet art est vraiment poussé à l'extrême. »*

Le maire lève la séance à 00h00.

Fait à Savigny-sur-Orge, le 1<sup>er</sup> juillet 2024

Anne-Marie GERARD  
Secrétaire de séance

Alexis TEILLET  
Maire

*Je vous pose une première question relative à l'édition des tribunes des élus dans les publications d'informations générales de la Commune.*

*Quelles sont les extensions de fichiers informatiques qui permettent d'éditer du texte brut unicode ?*

*En vous remerciant de l'attention que vous porterez à cette question, je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée. »*

Monsieur Vagneux procède à la lecture de sa question orale relative l'édition des tribunes des élus dans les publications d'informations générales de la Commune :

« *Monsieur le Maire,*

*Je vous pose une seconde question relative à l'édition des tribunes des élus dans les publications d'informations générales de la Commune.*

*Sous quelles extensions et/ou quels formats de fichiers informatiques le service communication a-t-il reçu les tribunes des élus qui ont été publiées dans le magazine municipal depuis le début de l'année 2024.*

*En vous remerciant de l'attention que vous porterez à cette question, je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée. »*

Monsieur le Maire apporte une réponse commune aux deux questions :

« *Monsieur le Conseiller municipal,*

*Comme je vous l'ai déjà rappelé à maintes reprises en réponse à vos interrogations écrites ou questions orales, les dernières datant du Conseil municipal du 1<sup>er</sup> février 2024, tous les groupes arrivent parfaitement à se conformer à l'article 32 du règlement intérieur qui dispose que « la transmission des textes s'effectue par voie de message électronique en pièce-jointe, ou support dématérialisé, au format texte au plus tard 20 jours avant la publication du bulletin »*

*Je le rappelle une nouvelle fois, comme pour chaque publication du bulletin municipal, les services vous ont précisé que vous pouvez utiliser des logiciels déjà présents dans le système d'exploitation Windows « Notepad » ou mac « pages » ou télécharger un logiciel libre « Notepad++ » afin de transmettre au service communication votre tribune dans un format conforme au règlement intérieur.*

*L'application Notepad++ est un exemple de logiciel pour l'enregistrement de format texte. Il vous a été conseillé puisqu'il s'agit d'un éditeur de texte gratuit. Vous pouvez également utiliser Bloc-Notes.*

*Si vous ne souhaitez pas utiliser ces derniers, vous pouvez télécharger le logiciel LibreOffice compatible avec ce format. Un courrier en date du 28 mars 2023 vous a été envoyé mentionnant le lien de téléchargement dudit logiciel.*

*Par ailleurs et en cas de difficulté de téléchargement, la Ville se propose de vous fournir gratuitement le logiciel, via le prêt d'une clé USB.*

*Aussi, fort de votre opiniâtreté, je suis certain que vous pourrez vous conformer à ces règles d'une simplicité élémentaire et sans que les services ou moi-même soyons obligés de vous répéter les mêmes éléments régulièrement. La pédagogie est l'art de la répétition mais dans votre cas, cet art est vraiment poussé à l'extrême. »*

Le maire lève la séance à 00h00.

Fait à Savigny-sur-Orge, le 1<sup>er</sup> juillet 2024

Anne-Marie GERARD  
Secrétaire de séance



Alexis TEILLET  
Maire

